281 1950 1

# ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXI

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

## SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE


Pages

Lucien FOULET, *Sire, Messire*..... 1
P. LE GENTIL, *Teste* et *Chef* dans la *Chanson de Roland*..... 49
Claude BADALO-DULONG, *Ciperis de Vignevaux*..... 66
Louis CAROLUS-BARRÉ, Le Psautier de Peterborough et ses miniatures profanes empruntées au roman de Philippe de Beaumanoir, *Jehan et Blonde*..... 79


### MÉLANGES


René LOUIS, A propos du *Tu autem* dans un poème latin d'Hugues le Primat..... 99
A. VERNET, Proverbes français dans un ms. de l'abbaye de Mores... 100
Alfred ADLER, *La Fille du comte de Ponthieu* et Herchanbaut de Pontif, personnage de *Raoul de Cambrai*..... 108


### COMPTES RENDUS


Ernst Robert CURTIUS, Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter (Edmond FARAL)..... 113
Marti de RIQUER, La lirica de las trovadores (René LAVAUD)..... 115
Grace FRANK, The distant love of Jaufré Rudel ; — Leo SPITZER, L'amour lointain de Jaufré Rudel et le sens de la poésie des troubadours ; — Grace FRANK, Jaufré Rudel, Casella and Spitzer (Jeanne LODS)..... 117
Urban T. HOLMES Jr, A new interpretation of Chretien's *Conte del Graal* (Jeanne Lods)..... 118
Bernardine A. BUJILA, Ed. RUTEBEUF, *La vie de sainte Marie l'Égyptienne* (Edmond FARAL)..... 119
Francis J. CARMODY, Ed. *Li Livres dou Tresor* de BRUNETTO LATINI (E. FARAL ; A. HENRY)..... 126

PÉRIODIQUES..... 130

CHRONIQUE..... 137


*Les prochains fascicules contiendront :*

P. CRAVAYAT, Les origines du troubadour Jaufré Rudel.
L.-F. FLUTRE, Études sur le roman de *Perceforêt* (*suite*).
L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*).
— *Sire, messire* (*suite*).
C. FOULON, *Guillaume d'Angleterre*.
A. LÅNGFORS, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Al. MICHA, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
L. SPITZER, *Razón de Amor*.
H. YVON, Études de syntaxe historique : *cil* et *cist*.


Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.



Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

# ROMANIA

# ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

---

79e ANNÉE — 1950

**Tome LXXI**

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

# *SIRE, MESSIRE*

*Sire, messire* sont aujourd'hui des mots bien vieillis, bien désuets, mais ils ont été mêlés si intimement à la vie journalière du moyen âge, ils éclairent si bien quelques-uns des aspects les plus caractéristiques de la société féodale et du monde qui lui a succédé et a précédé le nôtre qu'il vaut la peine, même aujourd'hui, de s'y arrêter et de leur demander ce qu'ils ont signifié aux différentes époques de notre histoire. Au cours de cette enquête, nous aurons à nous occuper, en outre, d'un petit groupe de mots qui ont gravité autour de *sire* et de *messire* et nous permettront d'en mieux saisir la valeur.

Pour cette étude nous avons lu avec grand profit la thèse de doctorat de M. William Averill Stowell intitulée *Old-French Titles of Respect in Direct Address* et publiée à Baltimore en 1908. Mais même après cet excellent livre, il reste encore à faire pour éclaircir complètement l'histoire des termes de respect dont on se servait au moyen âge. Nous ne nous attacherons nous-même qu'à une partie du vaste sujet qu'a traité M. Stowell, et nous ne prétendons pas d'ailleurs apporter une solution définitive à tous les problèmes que pose l'étude même du champ limité auquel nous nous confinons. M. Stowell a arrêté son travail à la date de 1350. Nous irons plus loin, ce qui nous permettra de voir plus clair dans l'histoire de *messire*, et nous nous efforcerons pour le petit nombre de mots que nous retenons et qui sont, croyons-nous, les plus importants de tout le groupe en question, d'établir la continuité et la courbe de leur développement, et le rapport de cette évolution avec l'évolution de la langue et celle de la société. Nous ne sommes pas d'avis, d'autre part, qu'il y ait lieu de grouper nos exemples suivant les provinces d'où ils proviennent, comme

M. Stowell l'a fait, — et nous notons qu'il n'a tiré lui-même aucune conclusion des distinctions géographiques qu'il a ainsi déterminées. Les mots que nous allons étudier appartiennent en effet au vocabulaire de la société féodale et en particulier à celui de la classe noble, qui était pour les termes essentiels le même d'un bout à l'autre du pays et des pays voisins.

### Seconde moitié du XI^e^ siècle et première du XII^e^.

#### *Sire* et *Dan*.

Quand les premiers textes littéraires nous apparaissent, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XI^e^ siècle et la première du XII^e^, *messire* ne semble pas attesté. *Sire* au contraire est extrêmement fréquent. Mais il n'est pas le seul mot de son espèce à occuper la scène. A côté de lui on rencontre un terme qui au premier abord donne l'impression d'en être un synonyme parfait. C'est *dan*. « *Sire* Rollant, e vos, *sire* Oliver » 1740, dit l'archevêque Turpin, « *Danz* Oliver trait ad sa bone espee » 1367, dit l'auteur de la Chanson [1]. Impossible de remarquer une différence quelconque entre ces deux emplois, sinon peut-être que Turpin s'adresse à Olivier et que l'auteur parle de lui. Dans la *Vie de saint Alexis* [2], il est souvent question de *dan* Alexis et une fois de son père *dan* Eufemien, mais c'est que l'auteur ou ses personnages parlent de lui. La seule fois qu'on s'adresse à lui en faisant précéder son nom d'un terme de politesse, c'est *sire* qui intervient : « *Sire* Alexis tanz jorz t'ai desidret » 471. Si l'on devait en juger sur ces deux exemples seulement, on devrait dire qu'il y a dans *sire* une nuance affective qui est absente de *dan*. Nous aurons à déterminer plus tard si cette nuance existe bien réellement et quelle en est la qualité.

Il est certain que *dan* est le plus ancien des deux termes ; il vient de dominus qui, dès l'époque latine, a eu d'une part le sens de « maître », et d'autre part la valeur d'un terme de politesse. La forme même du mot montre qu'il a beaucoup servi : *a* est ici un développement insolite de *o*, et la voyelle finale de *dame* masculin, qui se trouve encore dans quelques

1. Éd. J. Bédier.
2. Éd. G. Paris, 1917, CFMA.

rares mots (*dame Dieu, vidame*), est tombée par ailleurs en cours de route.

*Sire*, qui vient du latin senior, a eu lui aussi un développement irrégulier et pour les mêmes raisons, emploi fréquent et position proclitique. Mais il a conservé ses deux syllabes qui au XI^e^ siècle et dans la première moitié du XII^e^ siècle devaient encore se prononcer toutes deux. En latin senior, comparatif de senex, signifiait « plus vieux, déjà vieux, assez vieux ». Pris substantivement au sens de « vieillard », il pouvait assez facilement devenir un terme de respect. C'est dans ce sens qu'il s'est orienté de bonne heure, mais il ne se rencontre pourtant pas à une époque aussi reculée que *dan*. Par sa forme plus pleine, par le fait qu'il s'est développé après l'autre, il paraît avoir plus de fraîcheur. L'histoire confirme cette impression : nous savons que *dan* n'a finalement pas tenu contre *sire*. Nous aurons à voir si dès le XII^e^ siècle ce recul de *dan* devant *sire* se laisse déjà apercevoir.

Pour le moment nous noterons plusieurs points par où les deux mots se différencient dès leur apparition dans les textes :

1. *Sire* a plus de souplesse que *dan* qui, sauf en de très rares cas que nous retrouverons, est collé au substantif qui le suit, alors que *sire* peut se placer lui aussi devant un nom auquel il est étroitement uni, mais s'emploie en outre fréquemment tout seul. Sur 66 exemples du mot dans *Roland*, 23 nous le présentent sans accompagnement d'un déterminant quelconque :

*Sire*, dist Guenes, dunez mei le cungied. 337

2. *Dan* ne peut être qualifié par aucun adjectif, mais *sire* est souvent précédé de *cher* (2 fois dans *Roland*), de *bel* (11 fois dans *Roland*), ou de *doux* :

E cil respundent : *Cher sire*, si ferum. 2688
Tenez, *bel sire*, dist Rollant a sun uncle. 387

*Sire* n'est pas seulement accolé à un nom propre, comme nous avons vu, mais il peut être suivi d'un nom de parenté *niés, parastre,* ou analogue *compain*, ou d'un titre *emperere, reis, amiral* :

*Sire parastre*, mult vos dei aveir cher. 753
*Sire emperere*, ço dist Gefrei d'Anjou. 2945

Parfois les deux procédés sont employés concurremment dans la même appellation : un adjectif est penché sur *sire* qui lui-même se penche sur un nom propre ou un terme de parenté ou de dignité ; *sire* est dans l'entre-deux, à la fois déterminé et déterminant :

*Bel sire Naimes*, kar chevalcez od mei ! 3455
*Bel sire niés*, or savéz veirement
demi mun host vos lerrai en present. 784-5
*Bels sires reis*, ne vos dementez si ! 3824

Les éléments de ces groupements ou de groupements analogues peuvent du reste se combiner d'autre façon encore, quoiqu'il ne soit pas sûr que dans tous les cas il y ait une reproduction fidèle de la langue parlée : il faut tenir compte de la liberté de la construction dans les œuvres poétiques. Poésie ou prose, *dan* ne connaît aucune de ces associations ou de ces combinaisons. A-t-il eu plus de souplesse dans les siècles du haut moyen âge ? Il est permis d'en douter. Le mot, il est vrai, a dû s'accommoder aux nouvelles conditions de la société chrétienne et plus tard du régime féodal, mais en somme on observe qu'il garde encore en plein XII^e^ siècle le sens qu'il avait en latin, ou peu s'en faut. Il s'applique encore à un « maître », à une « autorité ». Son développement s'est fait en ligne droite, sans aucun à-coup. Il n'est pas sorti de son cadre traditionnel, il en a même rétréci les limites, comme nous allons voir. *Dan* n'est qu'un dominus tardif et appauvri. *Sire* est tout autre chose qu'un senior prolongé. Alors que dominus qui avait une longue histoire derrière lui était devenu un terme assez abstrait, *sire* a retenu de son ancien rôle de comparatif l'idée d'une déférence réfléchie et expressive devant un pouvoir qui mérite qu'on lui obéisse. Avec dominus on se soumet à une puissance de fait, avec senior on s'incline devant une puissance qu'on tient ou qu'on prétend tenir pour moralement supérieure. Dominus s'impose sans plus, senior se justifie en même temps qu'il s'impose. Cet infléchissement du sens premier de senior a commencé à se manifester vers le premier siècle de notre ère. Le mot est dès lors en pleine transformation ; ce n'est plus un terme transmis par les générations précédentes, c'est un mot nouveau, qui

restera longtemps malléable, et que façonne peu à peu en lui imprimant plus d'une direction différente un milieu nouveau. Dans une très large mesure il va profiter de la fossilisation de son rival.

3. Ainsi on aurait pu s'attendre que *dan* s'accole à un nom de fief pour en indiquer le propriétaire. Ce n'aurait pas été étendre bien notablement un des emplois de dominus. En fait *sire* seul apparaît dans ce rôle :

Icil ert *sire de Belné et de Digun.* 1892

Il est assez naturel de passer d'un nom de fief au nom des vassaux qui y sont domiciliés :

Richart le veill, *li sire des Normans.* 3470

Et finalement *sire* pourra s'appliquer au possesseur d'objets ayant une certaine personnalité :

*Sire* est par mer *de* [.IIII.] c. *drodmunz.* 1521

De ces trois emplois le premier (*sire de Beaune et de Dijon*) va connaître un développement extraordinaire, il marquera le rapport fondamental de la féodalité, se maintiendra pendant des siècles et survivra même, quoique d'une vie atténuée, à la ruine de la féodalité.

4. *Dan* aurait pu désigner le « mari ». Là non plus ce n'aurait pas été s'écarter par trop de dominus dont le sens primitif a probablement été « maître de la maison ». Mais on ne trouve pas *dan* en cet emploi. *Sire*, tout au contraire :

A tant i vint la reine Bramimunde :
Jo vos aim mult, sire, dist ele al cunte,
car mult vos priset *mi sire* et tuit si hume. 634-6

*Sire* ainsi employé est très fréquent. Pourtant il a bien ici un synonyme qui lui fait concurrence : mais ce n'est pas *dan*, c'est *baron*.

Ainsi le mot *sire* a des emplois plus étendus que *dan*, et là où ils ont l'air d'être synonymes, *sire* a une aisance et une liberté d'action qui fait complètement défaut à l'autre, et il peut exprimer des nuances de sentiment qui échappent à *dan*.

## *Dan* s'efface devant *Sire*.

Nous avons cité jusqu'ici, pour l'un et pour l'autre de ces deux mots, uniquement des exemples d'*Alexis* et de *Roland*. Peut-on dès l'époque de ces textes ou du moins dès le XII^e^ siècle constater une défaveur à l'égard de *dan*, ou faudra-t-il attendre le XIII^e^ ou le XIV^e^ siècle pour observer un net recul du terme ? Interrogeons les textes sur ce point.

Puisque *dan* ne peut s'employer que devant un nom propre ou un nom de dignité, nous ne pouvons faire entrer en ligne de compte dans une comparaison que les cas où *sire* se trouvera dans la même position. Nous avons déjà indiqué que dans la *Vie de saint Alexis* un unique exemple de *sire Alexis* s'oppose à plusieurs exemples de *dan Alexis* (9 en tout) et à un exemple de *dan Eufanien*. *Gormont et Isembart* [1] nous présente un nouveau chevalier qui s'appelle *dan Gontier*, et qui dit *sire Gormond* au roi ennemi qu'il vient de frapper et de faire agenouiller. La *Chanson de Guillaume* a 7 exemples de *dan* sujet ou régime, et 8 de *sire* qui sont tous vocatifs. Il y a là une confirmation de ce que nous avons observé dans *Alexis*. Dans le *Charroi de Nîmes* [2], on compte 15 exemples de *sire* suivi d'un nom propre (dont un *beau sire Dieu*) et 10 exemples d'un nom propre (le roi Louis) suivi de *sire*. En regard il n'y a que 4 exemples de *dan* suivi d'un nom propre dont 3 sont du fait de l'auteur, et le quatrième est mis dans la bouche de Guillaume : Si est por voir *dant Aymeris* mon pere. 1347. En outre, par 2 fois, Guillaume dit à Louis *dan rois*, la seconde fois (282) sur un ton de colère.

Sur les 17 exemples de *dan* que nous offre la chanson d'*Aspremont* [3], un seul est un vocatif devant un nom propre, mais 7 autres sont des vocatifs placés devant des noms communs, *rois* (3 ex.), *chevalier* (2 ex.), *prêtre*, *messager*. En regard, 9 exemples de *sire*, tous vocatifs, dont 4 devant un nom propre et 4 devant un nom de dignité ou de parenté : *sire cuens Hue* appartient à

1. Éd. A. Bayot, 3^e^ éd., 1931, CFMA.
2. Éd. J.-L. Perrier, 1931, CFMA.
3. Éd. L. Brandin, 2 vol., 1919-21, CFMA.

l'un et à l'autre groupe. *Ypomédon*[1] utilise également les *sire* et les *dan*, comme pourrait à lui seul en témoigner un curieux exemple : *danz reis, bel sire* 2422. Mais *dan* y est employé avec prédilection pour exprimer une nuance péjorative. On se défie par *dan chevalier* (8255), *dan vassaus* 9453, et on se répond par *dan fol* 8269, *dan asoté* 8963, et *dan fole creature.* 9467. Sans aller jusque-là *dan* pourra faire preuve d'une politesse hautaine. Ismène, la suivante de la Fière, est accompagnée dans une mission d'un nain qui veille sur elle et lui dit respectueusement *ma damoisele* 8337. Elle pouvait l'appeler par son nom (il doit en avoir un), mais en fait le traite régulièrement de *dan nain*, ce qui est gentil, mais le remet à sa place.

Tous les poèmes que nous venons d'examiner mettent en scène le monde des chevaliers. La *Vie de Guillaume*[2], attribuée à Chrétien de Troyes, n'ignore pas les rois et les hauts seigneurs, mais les maintient à l'arrière-plan, et la plus grande partie du récit nous entraîne dans la société des marchands. Nous faisons la connaissance de deux pelletiers aisés qui ont recueilli deux enfants trouvés, lesquels sont réellement, comme ils ne le découvrent qu'après bien des années, des fils de roi. Ces honorables marchands, qui du reste nous sont présentés comme des « vilains » assez âpres au gain et n'obtiennent un peu de sympathie de la part de l'auteur qu'au dénouement, où on leur tiendra compte d'avoir recueilli et élevé de leur mieux les orphelins supposés, sont toujours nommés *dan Goncelin* (1456, 1513, 1655, 3234, 3304) et *dan Fouchier* (1462, 1478, 3235, 3304). Deux exceptions toutefois : *sire Fouchier* 1722, *sire Goncelin* 1739. Mais ce sont leurs fils adoptifs, qui les désignent ainsi : ils les croient vraiment leur père et le sang royal qui coule dans leurs veines leur fait écarter d'instinct un *dan* un peu plébéien. *Sire marcheanz* 2507, dit au roi sa femme qui ne reconnaît pas son mari dans ce commerçant industrieux. La reine est une femme douce et bonne qui d'instinct, elle aussi, s'abstient du *dan* pour la nuance de hauteur qu'il impliquerait. Du reste, au début de l'histoire, le roi, misérable et

1. Éd. E. Kölbing et E. Koschwitz, 1889.

2. Éd. W. Foerster, 1911. Nouvelle édition par M. Wilmotte, 1927, CFMA.

dénué de toutes ressources, est traité de *dan truand* par un des marchands, et plus tard, ses fils qui ne le connaissent pas encore pour leur père, l'aborderont avec un arrogant *dans vassaus*. La *Vie de Guillaume* nous fait pénétrer assez avant dant l'intimité de *dan*.

Résumons ce que nous avons appris jusqu'ici sur *dan* :

1. Il s'emploie surtout comme sujet ou régime, pour désigner quelqu'un. Comme terme d'adresse, il est assez rare devant un nom propre, où *sire* le distance de beaucoup, mais assez fréquent devant un terme de dignité.

2. En théorie et d'intention générale il peut s'appliquer à tous ceux qui tiennent un certain rang dans la hiérarchie sociale à quelque catégorie qu'ils appartiennent. C'est ainsi que dans le *Charroi de Nîmes* l'auteur appelle son héros *dan Guillaume*, et Guillaume lui-même s'écrie : Si est por voir *dant Aymeris* mon pere 7347. Et il y a d'autres exemples semblables. Mais en fait il n'est pas douteux que le mot s'applique plus volontiers, comme nous le verrons plus clairement encore tout à l'heure, aux gens de petite noblesse, aux membres du clergé et aux bourgeois aisés.

3. Que ce soit une des causes de son effacement graduel devant *sire*, ou un effet de ce passage à un rôle de moindre considération, il est certain que *dan* s'emploie très volontiers avec une nuance péjorative. Assurément on trouve des exemples de *sire* dans des emplois analogues, mais ils sont plus rares. Rencontrerait-on des « sire assoté » et des « sire fole creature » ? Tout au plus des « sire vilain », dit par quelque grand seigneur du XIII^e^ siècle.

Enfin il ne faut pas oublier que le mot *sire*, soit tout seul, soit accompagné des adjectifs *beau*, *cher* et *doux*, est la forme ordinaire par laquelle on s'adresse à quelqu'un, soit pour l'interroger, lui donner un ordre, l'approuver ou le blâmer, soit pour répondre, accepter un ordre ou un blâme ou remercier d'une approbation, et qu'à cet emploi d'une extraordinaire fréquence rien ne correspond dans le domaine de *dan*. Il en résulte un amoindrissement singulier du rôle de ce *dan*. On se rendra mieux compte de l'étendue de la disproportion en examinant de près certains textes des plus importants qui, dès le XII^e^ siècle, à la différence de ceux que nous venons de passer en revue,

traitent visiblement *dan* en parent pauvre. Ces mêmes textes nous permettront aussi d'ajouter quelques traits à la physionomie de *dan* et de *sire*.

*Roland*, nous le savons, compte 66 exemples de *sire*. Combien de *dans* en regard ? Tout juste trois :

*Danz Oliver* trait ad sa bone espee. 1367
Mult par est proz *dans Ogers li Daneis*. 3546
N'en i ad celoi nel graant e otreit,
fors sul Tierri, le frere *dam Geifreit*. 3805-06

On ne peut soupçonner ici une influence de la versification, car les 2 premiers exemples s'accommoderaient également bien de *sire Oliver* et de *sire Ogers* (Olivier est nommé par ailleurs 67 fois, Oger 7 fois et Gefreid 9 fois). Qu'est-ce qui leur a valu dans ces 3 uniques passages la désignation de *dan*, on ne saurait le dire. On peut affirmer toutefois que *dan* a encore une grande valeur pour l'auteur de la Chanson, puisqu'il l'applique, même si ce n'est qu'une fois, au preux compagnon de Roland, à un duc et comte aussi renommé qu'Ogier le Danois, à un « quens angevin », gonfalonnier du roi. Seulement la supériorité sentimentale de *sire* et les restrictions gênantes où la coutume et la langue ont enfermé *dan*, tout se combine pour faire de ce dernier un simple auxiliaire modeste et un peu délaissé de *sire*. *Sire* est employé 55 fois comme terme d'adresse, et dans ce rôle il apparaît 23 fois tout seul sans la qualification d'aucun autre mot. Onze fois il est dit à Charlemagne. Il est visible que le mot comporte une nuance de respect très marqué et très nettement senti. Seul Roland tempère ce respect par un adjectif affectueux : Tenez, *bel sire*, dist Rollant a sun oncle. 387. Charlemagne lui-même ne dit *sire* tout court à personne. Ainsi apparaît dès le XII^e^ siècle une attitude qui sera de plus en plus celle du roi dans la suite de notre histoire. Mais Charlemagne s'adressant à Roland lui dira *bel sire niés* 784 et à « Naimes li dux » *bel sire Naimes* 3455. Le respect qu'implique *sire* se mêle ici de bonhomie souriante et de gentille condescendance.

Il importe de signaler ici que ces considérations ne s'appliquent dans toute leur étendue qu'au singulier *sire : seigneur*. Le pluriel *seigneur : seigneurs* peut marquer la même nuance de

respect, mais il ne la marque pas forcément. Par le mot *seigneur* on s'adresse, ou on peut s'adresser, à tout groupe quelconque de personnes, nobles, ecclésiastiques, bourgeois et même vilains. L'anglais nous offre encore aujourd'hui le même phénomène. *Sir* est un terme de grand respect qu'on n'emploie qu'en parlant à une personne considérée comme supérieure par sa fonction, sa position sociale ou son âge. *Gentlemen* (littéralement « gentilshommes ») se dit à un groupe de personnes quelconques. Cette signification du pluriel *seigneur* en ancien français est bien connue. M. Stowell en a donné une excellente explication [1]. Nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Dans le *Pèlerinage de Charlemagne* [2] Ogier et Naime sont appelés uniquement par leur titre de « duc ». Le compagnon de Roland « li courtois » est *sire Olivier* 484, Turpin est *sire arcevesque* 493, Bernard (553), Aïmer (579), Bertran (591), Gerin (602), qui sont des comtes, sont *sire* Bernard, *sire* Aïmer, etc. Berenger est comte lui aussi, et il est *dan Berenger* 540. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de *sire* ou de *dan* on a affaire à un terme d'adresse. Il y a donc équivalence de sens entre *sire* et *dan*, mais il y a 5 « sire » contre un « dan ». C'est encore l'enseignement de *Roland*.

Le *Couronnement de Louis* [3] nous apporte un témoignage très semblable. *Sire* comme terme d'adresse est placé devant un nom propre 6 fois, *sire Guillaume* 148, 1417, 1424, 1572, *sire Acelin* 1804, 1907. En plus, *sire* dans d'autres emplois est attesté 43 fois. En face de ces chiffres imposants, un seul exemple de *dan* :

> Va, si me di *dan Gualtier* de Tudele...
> qu'encontre mei sont les portes ouvertes. 1617-19

C'est Guillaume Fierebrace qui parle et dan Gualtier de Tudele est probablement son neveu. Ici donc encore *dan* garde une haute signification, mais il est noyé dans la masse des « sires ».

Relevons une particularité curieuse. Quand on parle, dans

1. Ouvr. cité, p. 200.
2. Éd. E. Koschwitz, 1923.
3. Éd. E. Langlois, 1920, CFMA.

le poème, de Guillaume au court nez, ce n'est ni *sire* ni *dan* qui sert à le désigner, c'est souvent Guillaume Fierebrace, souvent Guillaume tout court, mais dans 42 cas il est pour les autres, et pour lui-même, le « comte Guillaume » (3 exemples aussi de « comte Bertran »). Il semble bien qu'il y ait là l'écho d'une coutume réelle. Nous reviendrons sur ce point.

Chrétien de Troyes ne recourt pas volontiers à *dan*. *Erec* ne connaît pas le mot, pas plus que *Cligès*, *Yvain* ou le *Chevalier à la Charrette*. Il n'en est pas de même dans *Perceval* [1]. Là un riche et sage vavasseur « puissant de terre et de lignage » nous est présenté sous le nom de *dan Gerin* « le fil Berte ». Quelle est la valeur du « dan » ici ? Elle reste douteuse, et la manière dont est indiquée la parenté de Gerin n'est pas pour l'éclaircir. Il faut peut-être faire place en la circonstance à la fantaisie de Chrétien, si visible en tant d'autres endroits de ses œuvres. En tout cas dan Gerin est un vieil homme qui a toute la confiance du sire du château et qui, si secondaire que soit son rôle dans le roman, est dépeint d'une façon sympathique : il a l'honneur de loger Gauvain chez lui pendant la durée d'un tournois. Il ne saurait donc être question de le déprécier en l'appelant « dan Gerin ». Peut-être Chrétien veut-il nous faire entrevoir un aspect de la vie d'une petite communauté groupée autour d'un château féodal. Il y aurait là une nuance de provincialisme ou d'archaïsme. Les deux exemples suivants appartiennent au même épisode. La « pucelle aux petites manches » a bien vu, au cours des passes d'armes du tournoi :

d'une tornele ou elle fu
*dan Meliant* de Liz cheoir, 5493
si dist : Suer, or poez veoir
*danz Meliant* de Liz gisant 5495
que vos aleiez si loant.

Le vers 5493 est commandé d'avance par le vers 5495, et là *dan* s'accorde certainement avec le ton de raillerie piquante dont la petite pucelle s'adresse à sa sœur. Melian de Liz est un brillant chevalier, arrogant et plein de lui-même, qui vient d'être désarçonné et jeté à terre par Gauvain. Étendu tout à plat il agite désespérément les jambes (5519) et ne peut se

1. *Le Conte du Graal*, éd. Baist.

relever. « Voilà donc à terre votre beau Melian de Liz dont vous nous chantiez les louanges », dit la moqueuse. C'est ainsi que dans le même épisode une des dames de la cour seigneuriale voyant du haut de la tour un grand niais d'écuyer absurdement occupé à happer des fers de lance, des têtières et autres insignifiants débris du combat, alors que sans coup férir il pourrait s'emparer de plusieurs chevaux et d'un riche butin apparemment abandonnés, lui crie : *Danz escuiers,* se Dex m'aist — molt estes fos e estapez (5082-3), « Monsieur l'écuyer, quel sot et quel naïf vous faites ! »

Ces 3 exemples sont curieusement rassemblés dans le même épisode, ce qui toutefois est assez naturel si nous ne nous sommes pas trompé tout à l'heure en supposant dans cet emploi de *dan* une intention particulière de Chrétien. Nous relevons une intention analogue dans un passage du début où Perceval criant insolemment « dan chevalier » au maître de la Forêt de Quinqueroi (1069, 1075) le somme de lui abandonner ses armes, et sur le refus de l'autre le tue brutalement d'un coup de javelot. C'est le premier exploit de Perceval et ce n'est pas un exploit chevaleresque. Mais quoi ! le « valet gallois » ne fait que de sortir du solitaire manoir de la Gaste Forêt où, loin des belles manières courtoises, des traditions et même du langage des chevaliers féodaux, il a été élevé à la campagnarde. Toutefois ce premier acte de sauvagerie sera aussi le dernier : désormais il combattra selon toutes les règles admises et plus jamais il n'apostrophera ses adversaires d'un *dan* ironique et grossier. Enfin le roman nous offre 3 autres exemples du mot, dispersés cette fois, mais mis dans la bouche du même personnage en une occasion qui revient par 3 fois, presque identique. Le fou de la cour d'Artur, soit qu'il s'adresse au roi (danz rois, 1234, 2828), soit qu'il apostrophe Keu (dan Kex 4036), c'est toujours pour lancer au désagréable sénéchal dont il a à se plaindre un sarcasme mordant. Tout le monde, par ailleurs, dit *sire* au roi Artur : *dan* est une familiarité qu'on passe à un plaisantin privilégié, et le *dan Kex* a sans doute la même nuance de sans gêne délibéré.

Le Tristan lépreux de Béroul [1] nous rappelle le fou de la cour

1. *Le Roman de Tristan*, éd. E. Muret, 4e éd. revue par L.-M. Defourques, 1947, CFMA.

d'Artur. Lui aussi est un privilégié, et des plus indiscrets, à l'égard des rois. Ses manières sont à l'avenant. S'il débute par un respectueux *sire Artus, rois* 3715, il continue par un *dans rois* 3771 désinvolte. Le clerc qui lit la lettre de Tristan au roi est *dan chapelain* 2547. Le « maître » de Tristan est pour « une espie » *dan Govornal* 4299. Ceci est dans l'ordre. Restent 2 exemples de *dan*, plus difficiles à interpréter : Marc dit à Artur *dan roi* 3783, et plus loin Artur dit à Marc :

> *Dan Marc*, trop a ice duré : . . . . 4167
> qant ele avra eisi juré,
> di tes barons qu'il aient pes.

Sur quoi Marc répond : « Ha ! sire Artus, q'en pus je mes ? » 4170. Que signifient ces *dan* ? S'ils sont purement des termes de respect, ils surprennent à la fin du XII^e^ siècle. Trouverait-on *dan roi* appliqué de la sorte à Artur dans les romans en prose du premier tiers du XIII^e^ siècle ? Philippe-Auguste a-t-il été appelé *dan roi* ou *dan Philippe* par ses grands vassaux ? Ou faut-il parler ici d'archaïsme voulu de la part de Béroul ? Pour la seconde fois nous risquons une hypothèse de ce genre. On peut du reste en proposer une autre. Il y aurait là dans cet usage du *dan* entre les deux rois une certaine familiarité affectueuse, plus ouverte chez Artur, plus réservée chez Marc qui est moins sûr de son fait : « Voyons, mon cher Marc, réfléchissez un peu, cela ne peut pas continuer ainsi. »

On voit que nous hésitons fort, à cette époque, qu'il s'agisse de Chrétien ou de Béroul, à attribuer à *dan* une valeur égale en dignité à celle de *sire*. La raison en est que dès avant la fin du XII^e^ siècle, *dan* a l'air de se spécialiser dans un emploi qui finira par chasser tous les autres. On appliquera de plus en plus ce titre aux membres du clergé. Pour eux ce sera une continuation directe du dominus par lequel on les désignait dans le latin du moyen âge. Chez ceux des laïques qui avaient également droit au titre de dominus, il y a eu de bonne heure, nous l'avons vu, une tendance à remplacer dominus par senior et *dan* par *sire*. Cette tendance s'accentue de plus en plus avec les années, et on peut dire qu'au commencement du XIII^e^ siècle les deux traditions, celle de dominus et celle de senior en sont venues à diverger presque complètement.

A cet égard, comme à d'autres, le poème de *Richeut* [1], quoique appartenant encore complètement au XII[e] siècle, est très instructif. Parmi ses dupes la « ménestrel » compte les représentants de trois classes sociales : elle fait successivement reconnaître son enfant à un chevalier, à un bourgeois et à un prêtre. Le chevalier est pour elle « seigneur Viel » 230, mais aussi « dan Viel le cortois » 654 (l'auteur l'appelle « le chevalier Viel » 541, ou « Viel » tout court 597, et même sans plus de façon « le Viel », — vait al Viel — et au bourgeois 454-5). Du reste, quand on s'adresse à lui, c'est toujours « sire ». Le bourgeois n'est pas nommé, et Richeut lui dit « sire » 326, 332, 335 et « beau sire » 318, 344. Toutefois un autre bourgeois dont on voit seulement la maison et la « beasse » est « dan Thomas — un riche marcheant de dras » 1056-7. Quant au prêtre, nous savons seulement qu'il est du clergé de l'église Saint Thomas 650 ; Richeut lui dit « sire » 165 ou « sire preste » 161, mais aussi sur un ton plus bourru « danz prestes » 177. Notons cette dernière appellation. Nous savons que *dan* comme terme d'adresse devant un nom propre ou un nom de dignité ou de profession est relativement rare. Le prêtre de Saint Thomas est le seul dans tout le poème à qui on s'adresse ainsi en parlant à sa personne. Il n'y aurait peut-être pas là de quoi assurer au clergé un tour de faveur pour la possession du titre. Mais le poème nous offre deux autres exemples de *dan* qui sont bien significatifs : *Li danz* li met les braz au col 170, *Li danz* set bien qu'ele dit voir 608. Voilà *dan* devenu un simple substantif. Il s'agit dans les deux cas du même prêtre de Saint Thomas. L'auteur ne semble pas craindre qu'on s'y trompe : il est visible que pour lui et pour ses lecteurs un *dan* est un ecclésiastique. Ces 2 exemples ne sont pas isolés. On voit par le Dictionnaire Tobler-Lommatzsch que dans la *Vie de saint Gilles* et dans le Reclus de Molliens, *dan* tout court est un titre donné à un abbé en lui parlant, et que dans *Girart de Roussillon* les « dans » frayent dans les énumérations avec les grands seigneurs, les ducs et les comtes. Il est probable que ces derniers « dans » sont, comme le suggère l'éditeur du Dictionnaire, de hauts ecclésiastiques.

1. Éd. I. C. Lecompte, 1913.

Les emplois de ce genre sont extrêmement rares, puisqu'on ne les a signalés à cette haute époque que dans quatre textes. Mais ce sont des textes assez différents d'origine : il n'est pas probable qu'ils se soient donné le mot pour accueillir chacun de leur côté une même appellation de fantaisie. On est obligé de conclure qu'il s'agit là d'un usage réel. Ce n'est sans doute pas un usage des hautes classes, mais il n'en résulte pas nécessairement que ce soit un vulgarisme. Plus vraisemblablement nous avons affaire ici à une attitude des petites gens de l'époque. Ils coudoient dans leur ville le curé de la paroisse, de riches bourgeois, un chevalier résidant parmi eux et sans attache avec une cour féodale. A tous ils donnent du *sire* en leur parlant, et en parlant d'eux c'est pour le chevalier *sire Viel* ou *dan Viel*, pour le bourgeois *dan Thomas*, pour le prêtre *sire prêtre* ou *dan prêtre*. Et quand ils mentionnent un *dan*, c'est uniquement au prêtre qu'ils pensent.

Résumons ce que nous apprend *Richeut*. Le terme *dan* peut se mettre devant le nom d'un chevalier de petite noblesse, qui par ailleurs sera aussi, comme de plus grands que lui, un « sire ». Le riche bourgeois est « dan Thomas », et par là voisine d'égal à égal avec le chevalier, quand le chevalier n'est que « dan Viel ». Le prêtre de la paroisse est « sire prêtre » ou « dan prêtre », mais il est « dan » par excellence, car ce terme de politesse fait si bien corps avec la personne d'un membre du clergé qu'il suffit de le prononcer sans plus pour évoquer la figure d'un ecclésiastique. Les autres exemples que nous donne le Dictionnaire Tobler-Lommatzsch nous enseignent que cet ecclésiastique n'est pas nécessairement un simple prêtre attaché à la paroisse, mais peut être un haut dignitaire de l'église et particulièrement l'abbé d'un couvent.

Voilà qui vaut pour la fin du XII^e^ siècle. Nous verrons plus loin ce qu'il subsistera de cet état de choses à la fin du XIII^e^ siècle.

Notons que le féminin de *dan*, à savoir *dame*, a une autre vitalité que le masculin, au point qu'il a survécu jusqu'à nos jours, et est plus vivant que jamais, quoique sa valeur ait bien changé au cours des siècles. Il faut chercher l'origine dernière de cette résistance et de ce triomphe de *dame* dans une particularité du latin : senior d'où est venu *sire* n'avait qu'une forme

pour le masculin et le féminin ; aucune gêne de ce fait tant que le mot restait adjectif, devenu substantif en français il ne pouvait plus être des deux genres. Les conditions sociales en faisant forcément un masculin, la place du féminin restait vacante. C'est là où son quasi-synonyme *dan* est venu lui fournir un appui bien nécessaire et bien naturel. Dominus avait en effet un féminin domina qui a passé sans difficulté en français. *Dame* devait de toute façon subsister, n'y ayant pas d'autre mot pour remplir son office. Mais l'autorité du mot n'a pas été assez forte pour entraîner *dan* avec lui. *Dame* est donc tombé dans la sphère d'attraction de *sire*, et on a eu de très bonne heure le couple *sire : dame* et plus tard *messire : madame*. *Dan* n'a cherché à aucun moment à réagir. Pendant longtemps il s'est contenté de partager en partenaire modeste le féminin *dame* avec *sire*, puis à mesure qu'il s'est appliqué de plus en plus aux ecclésiastiques, il a eu de moins en moins besoin d'un féminin. Il est douteux que les gens de la fin du XII^e^ siècle aient soupçonné un rapport même purement formel entre *dan* et *dame*.

### *Sire* et *Messire*. Chrétien de Troyes.

Jusqu'ici nous avons opposé *sire* à *dan*. Nous allons maintenant l'opposer à un autre rival, auquel il a lui-même donné naissance, à savoir *messire*. De quand date ce nouveau concurrent, à quoi doit-il sa création, et à quel usage va-t-on l'employer ? Nous avons affirmé tout à l'heure qu'on ne trouve d'exemples de *messire* ni dans la deuxième moitié du XI^e^ siècle ni au début du XII^e^. Pourtant le *Dictionnaire général*, suivi en cela par le *Dictionnaire étymologique Bloch*, semble nous donner tort d'entrée de jeu. Tous deux en effet, s. v. *messire*, nous citent un vers du *Pèlerinage de Charlemagne* (451), duquel il résulterait que ce poème, tenu en général pour très ancien, connaît déjà le terme en question. Il y a sûrement là un malentendu. Le vers du *Pèlerinage* ne signifie pas ce qu'on veut lui faire dire. Replaçons-le dans son contexte :

> Veez com gent palais et com fort richetet !
> Ploüst al rei de gloire, de sainte maiestet,
> Charlemagne, *mis sire*, l'oüst ore achatet
> o conquis par ses armes en bataille champel ! 449-52

Qui dit cela ? Chacun des douze pairs de France exprimant l'un à l'autre leur admiration et leur envie à la vue des splendeurs du palais du roi Hugon. Et Charlemagne, qui est du reste avec eux, est leur sire à tous et à chacun d'eux. Nous avons donc ici un des emplois les plus ordinaires de *sire*, et le possessif qui le précède et ne se fond nullement avec le substantif indique ici comme ailleurs l'appartenance. « Li reis Massilies est mult *mis* enemis », lisons-nous dans *Roland* 144. *Mis* sire, *mis* enemis, *mis* a la même valeur dans les deux cas. Bien entendu, si nous passons à la 2e personne, *mis* sera remplacé par *tis* : « Tu n'ies mes hom, ne jo ne sui *tis* sire » *Roland*, 297. Il n'y a donc là aucune innovation. Bien des siècles avant le *Pèlerinage*, Cicéron écrivant à son frère Quintus l'appelait mi frater.

Si nous descendons dans le siècle nous allons trouver des exemples de *mis sire* ou de *mes sire* tout différents. Le possessif y fait corps avec le substantif et y perd une grande partie de sa valeur ordinaire. *Messire* ne signifiera plus « celui dont je suis l'homme » ou « celui qui a autorité sur moi », mais quelqu'un à qui pour le moment, par courtoisie et sans que cela tire le moins du monde à conséquence, j'attribue la qualité de quelqu'un qui a autorité sur moi. Quand un « civil » d'aujourd'hui, libéré de toute obligation et de toute attache militaire appelle un commandant de brigade ou de division « mon général », il s'inspire du même sentiment qui a poussé les gens du XIIe siècle à donner du « messire » à quelqu'un qui n'était à aucun degré *leur* sire. Toutefois il y a une différence entre les deux cas. *Mon* ne s'est jamais soudé à *général* de telle sorte qu'on ait pu dire « mon général Foch », et inversement le XIIe siècle n'a pas dit « messire » à qui que ce soit comme il disait « sire », mais seulement soit pour parler à quelqu'un, soit pour parler de lui : messire un tel. Le nom propre était nécessaire.

Ceci conduit à penser qu'il n'y a pas eu là uniquement une manifestation de politesse et qu'une autre cause encore a dû entrer en jeu, ou du moins que, si une considération de politesse suffit à expliquer cet usage, il s'agit d'une politesse plus raffinée dans ses voies que nous ne serions portés à le supposer d'après nos habitudes modernes. Nous croyons en effet que le « messire » que nous appellerons désormais honorifique s'est

appliqué en premier lieu aux saints du Paradis. Dominus a été employé de bonne heure pour désigner Dieu ou s'adresser à lui : de là le *Damedieu* si fréquent dans nos anciens textes, à commencer par *Saint Alexis* « Penat son cors el *Damnedeu* servisie » 162, et par *Roland* : « Dist al paien : *Damnesdeus* mal te duinst », 1898. Cette appellation consacrée et comme sanctifiée par une longue tradition semble réservée à la majesté de Dieu le père. Jésus, Dieu fait homme, est plus près de nous et pour lui, comme pour le chevalier terrestre, senior remplacera dominus :

> Asez savum de la lance parler,
> dunt *Nostre Sire* fut en la cruiz nasfret. *Roland*, 2503-4

Nous avons là le possessif de la pluralité : Jésus est notre Seigneur à tous. Il y aurait quelque présomption pour un individu à réclamer pour soi seul, ne fût-ce qu'en toute humilité, le titre de vassal de Jésus. Pourtant *Damnedeu* ne semble pas connaître cette restriction : *Mi damnedeu*, jo vos ai mult servit. *Roland* 3492. Il est vrai que c'est un « amiral » païen qui parle et qu'il s'adresse à ses trois dieux Apolin, Tervagan et Mahumet. Mais nos vieux poètes, qui assurément n'acceptent aucune de ces divinités exotiques, admettent toutefois volontiers et sans arrière-pensée que le culte qui leur est rendu emprunte les formules et le vocabulaire du culte chrétien. Nous avons donc le droit d'inférer que le possessif *mis* ou *mes* placé devant le Damnedeu du christianisme ne choquait pas les gens du XII^e^ siècle. Il est à croire que ce même possessif a pu s'employer devant le nom des saints qui formaient comme une sorte de « mesnie » autour de Notre Sauveur. Il ne s'agissait là en somme que de seigneurs pleinement subordonnés au Christ, et on pouvait sans trop de complaisance égoïste affirmer que tel ou tel membre de cette cour céleste était comme votre seigneur particulier. D'autant plus que les gratifier du possessif de la pluralité aurait été leur accorder une suzeraineté bien large sur la foule des fidèles. Mais chacun de ces fidèles pouvait entre lui et tel ou tel des saints établir une obligation vassalique aussi étroite qu'il le désirait. A côté de *Nostre Sire* Jésus-Christ on eut ainsi *mes sire saint* Pierre. A l'origine le possessif a eu son sens plein, mais comme chaque chrétien avait le droit de l'appliquer à son

cas particulier, il devint bientôt clair pour les gens du XII^e^ siècle qu'il ne pouvait y avoir là qu'une fiction, fiction du reste respectueuse et bien intentionnée. Mes sire saint Pierre étant le sire de chacun devenait lui aussi, mais à la différence du Christ, par une voie indirecte et comme une conséquence secondaire, le sire de tout le monde. Bref, on finit par voir dans l'adjectif possessif soudé de plus en plus intimement au substantif une sorte d'appellation d'honneur. Dans certains cercles on alla plus loin : on transféra cette particule ennoblissante du monde céleste au monde de la chevalerie féodale. *Sire* tel et tel peut devenir à l'occasion *messire* tel et tel. Peut-on dire quels étaient les cercles d'où est partie cette initiative hardie ? Nous croyons qu'en tout état de cause il n'est pas impossible, comme nous allons le voir, de formuler à ce sujet une hypothèse qui semble plausible.

Notons d'abord que *messire* ou *monseigneur* suivi du nom d'un saint commence à apparaître dans les textes à peu près en même temps que se montrent de leur côté dans les mêmes textes les *messire* précédant le nom d'un seigneur féodal. Voici quelques exemples du premier procédé :

Ceste estoire trovons escrite...
an un des livres de l'aumeire
*mon seignor saint Pere* a Biauvez. *Cligès* 18-21

Au mostier *mon seignor saint Pere*
iert anfoïe... *Cligès* 6098-9

Il i vandra la voille
*mon seignor saint Jehan Batiste*. *Yvain* 668-9

Par *monseignor saint Davi*
que l'an aore e prie an Gales... *Perceval* 4096-7

*Misires Sainz Andriex* li apostres l'avoit benoiez de sa main. *Perlesvaus* 5076. (Éd. W. A. Nitze et T. A. Jenkins, 1932.)

Sauf un exemple du début du XIII^e^ siècle ces exemples sont tous du XII^e^ siècle. On voit que ceux-ci appartiennent à la seconde moitié du siècle et qu'ils proviennent tous de Chrétien de Troyes.

Si nous cherchons maintenant des exemples du *messire* honorifique appliqué à des seigneurs terrestres, c'est encore vers Chrétien de Troyes que nous allons nous tourner. Nous n'entendons pas affirmer qu'il ne s'en offrirait pas de plus anciens

dans des textes antérieurs à ses romans, mais le fait est que pour notre part, dans les limites de nos lectures, nous n'en avons découvert aucun qu'on puisse assigner à une date précédant *Erec*. Dans *Erec* au contraire, dans *Cligès*, dans *Yvain*, dans *Lancelot* et dans *Perceval*, nous en rencontrons en abondance. Toutefois ils se présentent dans des conditions si singulières qu'il vaut la peine de les regarder de près. Nous croyons que cet examen nous permettra de voir plus clair dans l'évolution postérieure.

*Erec* [1] met en scène un grand nombre de hauts personnages du monde arthurien, mais ni Keu, ni Yvain, ni Sagremor, etc., ni même le héros du roman ne sont jamais appelés que par leur nom tout court. Seul Gauvain, le courtois Gauvain a les honneurs du « messire ». Gauvain est mentionné 33 fois, et dans 17 cas, c'est-à-dire un peu plus de la moitié du nombre total, son nom est précédé du « messire » honorifique.

Si nous passons à *Cligès* [2], nous voyons que pas plus que Erec le héros de ce second roman n'est un « messire », ni en fait aucun autre personnage, si ce n'est Gauvain encore une fois. Le nom de Gauvain apparaît ici 14 fois, et dans 11 cas il est précédé de *messire*. Ce titre semble de plus en plus devenir sa propriété personnelle.

C'est ce que confirme à son tour le roman du *Chevalier au Lion* [3] : 35 exemples de Gauvain dont un seul n'est pas précédé de *messire*, et encore dans ce dernier cas, c'est Gauvain lui-même qui décline son nom (6333) : il n'y avait pas lieu de se saluer soi-même d'un beau titre. Mais dans le *Chevalier au Lion*, pour la première fois chez Chrétien le privilège du *messire* cesse d'être la propriété exclusive de Gauvain. Il doit le partager avec deux grands seigneurs. Keu le sénéchal, et son cousin, le héros du roman, qui, comme lui, sont mentionnés avec honneur dans Geoffroy de Monmouth. Yvain est nommé 145 fois, dont 131 fois avec le titre et seulement 14 sans le titre. Keu ne vient que bon troisième : 24 exemples de son nom, dont 10 seulement sont précédés du « messire ».

---

1. Éd. W. Foerster, 1934.
2. Éd. W. Foerster, 4e éd. revue par A. Hilka, 1921.
3. Éd. W. Foerster, 1913.

Avec le roman de la *Charrette* [1] nous revenons à la pratique des deux premiers romans : pas plus que Erec ou Cligès Lancelot n'est appelé *messire*. Même Yvain, qui est probablement mentionné au v. 1878, reste Yvain tout court. Même Keu, mentionné 44 fois, doit également se passer du nouveau titre. Seul Gauvain sera distingué des autres, ce qui n'est pas pour nous surprendre maintenant. Son nom revient 48 fois et dans 33 de ces exemples il est « messire ».

Deux personnages dominent le *Conte du Graal*, Perceval et Gauvain, mais ils ne sont pas placés sur le même plan. Perceval est assurément le héros du livre, et celui auquel, si le Conte avait été achevé, devait être réservée la conquête du Graal, mais, semblable en ce point à Erec, Cligès et Lancelot, il n'est jamais que Perceval sans plus. Gauvain par contre est « messire » d'un bout à l'autre du roman. Sur 178 exemples de son nom, il n'y en a pas moins de 156 qui nous le montrent ainsi distingué des autres, et sur les 21 qui restent, 6 nous offrent son nom prononcé par lui-même. Il n'est pourtant pas le seul bénéficiaire du « messire », car il retrouve ici ses deux compagnons du *Chevalier au Lion*, Yvain et Keu : il est vrai que leur part est mince, Yvain est 2 fois « messire Yvain », et Keu est encore moins bien partagé : il est « dan Kex » pour le fou et « sire Kex » pour Gauvain, et seul un message d'intention ironique à lui adressé par Perceval le traite de « monseignor Kex le senechal ».

Ainsi les grands protagonistes des romans de Chrétien, ceux qu'ils a dépeints avec un plaisir visible, ceux qui lui doivent le plus et qu'il a pour ainsi dire tirés du néant, Erec, Cligès, Lancelot, Perceval sont nommés ou appelés uniquement par leur nom, sans que ce nom soit précédé d'un titre honorifique quelconque. Yvain, il est vrai, déjà connu glorieusement dans la légende, est dans le *Chevalier au Lion* abondamment pourvu du *messire*, mais dans les autres romans de Chrétien, ou bien il n'apparaît pas ou il n'est que très maigrement gratifié du beau titre. Keu, lui aussi personnage de légende, connaît le « messire » dans le *Chevalier au Lion*, mais il lui est bien strictement mesuré dans le *Conte du Graal*. Gauvain, également emprunté

1. Éd. W. Foerster, 1899.

à la légende, est le seul, qu'il soit comparse ou joue un rôle plus important, qui jouisse d'un droit de propriété assuré sur le « messire ».

Que penser de ces distinctions surprenantes ? On peut, croyons-nous, en conclure que dans la vie courante le mot *messire* n'était pas employé d'une façon systématique, que réservé à la noblesse il ne s'appliquait pourtant pas à une catégorie de nobles déterminée, qu'il était probablement plus fréquent dans les livres que dans l'usage réel, que bien plus il doit une grande partie de son succès à une mode littéraire, et que cette mode a été lancée par Chrétien de Troyes. Ce n'est peut-être pas lui qui a inventé le « messire » honorifique, mais c'est lui plus que personne qui a contribué à le faire descendre du ciel sur la terre, et de « monseigneur saint Pierre » passer à « monseigneur Gauvain ».

On peut suivre le cours de cette mode jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle. Les grands romans en prose qui reprennent et développent la tradition de la *Charrette* et du *Conte du Graal*, ont bien entendu emprunté à Chrétien une matière et une inspiration, mais ils lui ont pris aussi des procédés et des artifices de sa technique. C'est ainsi que, comme leur grand devancier du XII^e^ siècle, ils ont fait un sort à Gauvain. Neveu du roi Artur, Gauvain va être à sa cour le chevalier sans peur, le conseiller écouté et plus que tout autre l'arbitre de la courtoisie. C'est tout cela que marque le « messire » ou le « monseigneur » qui est rarement absent de devant son non. Impossible de méconnaître le Gauvain de Chrétien dans le *Perlesvaus* par exemple. Nous le retrouvons avec son titre dans la *Quête du Graal* [1]. Il est « messire » 85 fois et Gauvain tout court 8 fois. A côté de lui n'ont le privilège du « messire » que Lancelot (15 exemples), Yvain (4 ex.), Galaad (3 ex.), Keu et Boort (chacun un exemple). Il est à noter que Perceval ne partage pas cette distinction, pas plus qu'il ne l'avait fait dans le *Conte du Graal*. On ne saurait du reste voir là une marque de défaveur à son égard. Nous savons que Erec, Cligès et Lancelot n'ont pas été traités autrement par Chrétien. Le procédé consiste justement à réserver à Gauvain une marque assez exceptionnelle de défé-

1. Éd. A. Pauphilet, 1923, CFMA.

rence. On ne le met pas par là au-dessus des autres, on se borne à lui témoigner ainsi une affection particulière et souriante, comme à un vieil ami. On lui adjoint parfois quelques compagnons auxquels on accorde le « messire » au compte-gouttes et comme pour ne pas laisser Gauvain seul en possession de cet honneur. C'est Yvain qui le suit de plus près, Keu bien loin derrière lui et qui n'est souvent « messire » qu'avec un peu de malice de la part de l'auteur.

Voyons maintenant quelques romans en vers de la même époque. Dans *Méraugis de Portlesguez* [1] Gauvain est « messire » 43 fois et il est Gauvain tout court 15 fois. Keu est mentionné ou appelé une dizaine de fois, mais c'est seulement au v. 871 qu'il est « danz Keus » et au v. 1393 qu'il est *mes sires Keus* : dans ce dernier cas un nain qu'il vient de traiter de « camuse chose » lui riposte sur un ton de ressentiment et de sarcasme : ce n'est pas un « messire » flatteur. Ni Méraugis ni Gorvain Cadrus qui sont les deux héros du roman, ne sont jamais appelés que par leur nom. C'est toujours l'influence de Chrétien.

Jean Renart est plus indépendant. Dans l'*Escoufle* [2] il ne mentionne Gauvain qu'en passant :

> Tuit disoient c'estoit Artus
> ou *Gauvains* qui sont revescu. 988-89

Même façon leste d'introduire Gauvain dans le lai de l'*Ombre* [3] :

> De maintes [teches] en trait au fil Loth,
> *Gavain*, si comme nous dison. 60-61

Toutefois ici au v. 61 une variante du ms. B nous donne : « Mon seigneur Gauvain, ce dit on. » Si ce n'est pas là la leçon originale, le copiste du manuscrit a été plus fidèle à la tradition que l'auteur du poème.

La vérité est que Jean Renart, qui connaît fort bien le monde arturien, n'a pas voulu y placer l'action de ses romans. Il s'intéresse avant tout au monde de son temps, ses personnages

1. Éd. M. Friedwagner, 1897.
2. Éd. H. Michelant et P. Meyer, 1894, SATF.
3. Éd. J. Bédier, 1913, SATF.

sont des gens de son époque, et souvent ce sont des contemporains qui ont réellement existé et vivaient encore au moment où il les met en scène. Il pourra en une mention rapide nommer Gauvain comme le modèle du parfait chevalier dans un passé lointain, mais c'est tout ce qu'il lui accordera. Le « messire » traditionnel devient ainsi vacant, et c'est Guillaume de Dôle [1] qui va le reprendre à son compte. Vaillant au combat, fleur de courtoisie dans la vie courante, il est digne de succéder à Gauvain. Aussi, quoique très souvent appelé simplement Guillaume, il est en 19 occasions *messire* ou *mon seigneur* Guillaume. Ce chiffre prend toute sa valeur si l'on remarque qu'aucun autre parmi les nombreux personnages du roman ne reçoit le titre de « messire ». *Mon segnor* Gasson (2 ex.) [2] et *mon seignor* Renaut de Sabluel nous renvoient à deux trouvères de noble lignage dont on chante les chansons dans le roman. Au fond, on le voit, quoique Gauvain soit dépossédé, c'est encore le procédé de Chrétien qui se maintient.

Pas pour longtemps. *Messire* va bientôt être employé dans les œuvres du XIII^e^ siècle en dehors de toute allusion à la cour du roi Artur. Mais c'est tout de même Gauvain qui aura fait la fortune du mot. Il peut disparaître maintenant. Le *Roman de la Rose* [3] le mentionne encore, il est vrai :

> Chevaliers aus armes hardiz,
> preuz en faiz e courtois par diz,
> si con fu *mi sires Gauvains*. 18697-99

Mais comme on sent que pour Jean de Meung tout cela est lointain ! Gauvain est bien mort, mais *messire* est plus vivant que jamais. Nous le retrouverons.

Les œuvres que nous venons d'examiner appartiennent net-

---

1. *Le Roman de la Rose* ou *Guillaume de Dôle*, éd. Rita Lejeune, 1935.

2. « Mes sire Gaces » (Gasse Brulé) est également cité par Gautier de Dargies (éd. G. Huet, 1912, SATF, IX, 26), qui lui-même apparaît sous le nom de « me sire Gautier — de Dargies » dans une tençon où par 5 fois il appelle son interlocuteur Richart tout court (éd. Huet, XXIII, 1-2). Évidemment les nobles trouvères du début du XIII^e^ siècle n'oubliaient pas et ne laissaient pas oublier leur qualité de chevalier : d'où leur prédilection pour le nouveau titre qui commençait sa glorieuse carrière.

3. Éd. E. Langlois, t. IV, 1922, SATF.

tement au XIII^e^ siècle. Il y aura avantage, croyons-nous, à remonter des successeurs de Chrétien à ses contemporains immédiats. Nous leur demanderons comment ils ont accueilli à ses débuts cette mode qu'a lancée Chrétien et dont nous venons de voir le développement et la cristallisation. Nous choisirons à cet effet trois œuvres très représentatives, quoique à des titres différents, de la littérature du dernier quart du XII^e^ siècle : la plus ancienne des branches de *Renart* (II-Va), la plus populaire de ces branches (I), et le *Tristan* de Béroul.

Il faut interroger les branches de *Renart* avec prudence. Leurs personnages sont presque exclusivement des animaux. Tout titre, toute marque de respect appliqués à des animaux relèvent de la fantaisie. Ne risquons-nous pas d'être dupes de cette fantaisie si nous regardons comme valables pour les hommes de l'époque les observations que nous aurons pu faire à ce sujet à propos d'un goupil et d'un loup ? Il est vrai que le monde de la branche II-Va, puisque c'est par celle-là que nous commençons, imite de près le monde arturien. Noble est le roi, il a son sénéchal, ses conseillers, sa cour, ses preux chevaliers et ses félons. Mais Chrétien en nous représentant la cour d'Artur et en nous contant les aventures de Bretagne n'a garde de s'écarter par trop des institutions et des habitudes de son temps et de son pays. En particulier toute la hiérarchie de la France féodale se retrouve chez lui, le roi, les ducs, les comtes, les simples chevaliers, sans compter un bourgeois ici ou là. Or ce sont justement ces cadres et cette hiérarchie qu'il sera difficile de démêler parmi les sujets du roi Noble. Nous ne pourrons retenir d'un examen de la branche II-Va — comme de toute autre branche du recueil — que des indications générales, qui toutefois ne seront pas sans utilité pour notre recherche. Nous ne relèverons que les emplois de titres suivis immédiatement d'un nom propre. Ces titres nous les connaissons bien, c'est *dan*, *sire*, *messire*. *Dan* vient en tête, il y en a 31 exemples contre 9 de *sire* et 9 de *messire*. Nous n'en serons pas surpris : à l'époque de Chrétien *dan* jette son dernier éclat. Et par les résonances comiques que ce mot peut comporter à l'occasion, comme nous l'avons vu, c'est bien le mot qui convient à un groupe d'ani-

1. Éd. E. Martin, t. I, 1882.

maux qui vont singer la société humaine. « Dan Renart ! » le voilà devant nous, grêle et alerte, l'œil à la fois malicieux et mauvais, respirant par tous les pores l'insolence du parvenu. Il est naturel qu'à lui tout seul il recueille 10 des 31 emplois de *dan*. *Sire*, nous le savons par le poème de *Richeut* peut alterner avec *dan* pour désigner un noble : *dan Viel, sire Viel*. Renart et Ysengrin seront donc « sires » aussi bien que « dans », et à tout seigneur tout honneur entre eux deux ils monopoliseront 8 emplois de *sire* sur 9 ; « Beaus sire Brun » complétera la liste. *Messire* est plus également distribué : ils ne sont pas moins de 5 à se partager le titre : Ysengrin 3 exemples, Noble 2 ex., Brun 2 ex., Grinbert et Chantecler chacun un exemple. On notera que Renart n'est pas inscrit à ce tableau d'honneur. Et ceci nous montre peut-être la haute idée que se fait Pierre de Saint-Cloud d'un « messire ». Il n'admet pas au bénéfice de cette distinction un personnage équivoque toujours prêt à faire une pirouette ou un pied de nez. Le loup a du sérieux et une mâle tristesse, l'ours a sa masse imposante, le chat a une souplesse pleine de réserve, le coq se redresse fièrement sur ses ergots, et Noble a l'auréole de la force et de la puissance. Tous ont la dignité qui convient à leur titre. Du reste la branche II-Va est contemporaine des premiers romans de Chrétien, et la carrière littéraire de *messire* ne fait que commencer. De là le petit nombre des « messires » dans la branche II-Va : Ysengrin est nommé 53 fois et il n'est « messire » que 3 fois.

La branche I, postérieure de quelques années à II-Va, nous montre une répartition assez différente des trois titres. *Dan* est en recul, 8 exemples seulement. En dehors de Renart (2 ex.) et de Grimbert (1 ex.), *dan* ne s'applique qu'à des personnages inférieurs, des utilités, Tiecelin le corbeau, Rossel l'écureuil, Petitpas le paon, Coart le lièvre, Roonel le mâtin. Par contre il y a 20 exemples de *sire*. C'est ainsi que sont désignés non seulement Renart et Grimbert le blaireau, mais aussi Noble le lion, Ysengrin le loup, Brun l'ours, Baucent le sanglier, Belin le mouton, et d'autres encore. Il y a là un trait de fidélité aux coutumes réelles de l'époque. Le *Couronnement de Louis* nous a appris qu'on se bornait souvent à désigner les gens nobles par leur nom tout seul, ou précédé d'un titre de noblesse comme *comte*. Mais à mesure qu'on avance dans le siècle, le mot *sire*

SCANNED 61 of 78



devient de plus en plus fréquent devant le nom des gens nobles, soit qu'on parle d'eux, soit qu'on s'adresse à eux. Nous verrons que cette mode ne durera guère.

Y a-t-il des « messires » dans la branche I ? Il y en a 2. Ce n'est pas beaucoup et le titre est sans doute réservé à de fortes individualités. Qui sont donc ces hauts et puissants seigneurs ? A notre surprise, simplement Couart le lièvre et Tibert le chat. Voici d'abord le valeureux Couart :

*Misire Coart* li levres
que de poor pristrent les fevres...
Merci Deu or les a perdues
sor la tombe dame Copee. 451-55

Et voici Tibert. C'est Renart qui le raille sans pitié :

Se *misire Tybert* li chaz
manja les soris et les raz
quant en le prist et li fist honte,
por le cuer bé a moi qu'en monte ? 1249-52

Tibert reparaît dans une chevauchée épique :

Qui dont veïst sire Ysengrin
et le moton sire Belin
et Brun l'ors et Pelé le rat,
et *mon segnor Tybert* le chat,
et Chantecler et dame Pinte
si con el vint a cort soi quinte
et segnor Ferran le roncin
et dant Roonel le mastin. 1551-1558

Il est clair que l'auteur de la branche I, qui a joué du « sire » en homme qui connaît les exigences de la politesse féodale et qui se complaît à les observer chez ses animaux, ne prend pas trop au sérieux le « messire », bien nouveau encore. Il a remarqué que Chrétien l'octroyait avec une prédilection marquée au neveu d'Artur et s'amusait à répéter ce titre chaque fois qu'il nommait Gauvain. Le sourire discret et réservé de Chrétien ne lui a pas échappé. Mais chantant les héros de la basse-cour et de la forêt, il n'a aucune raison d'observer cette discrétion et de garder cette réserve. Il accentue largement le sourire du grand romancier. Messire ! un lièvre que le rugissement de

de son roi rend malade de terreur ! messire ! un chat qui « mange les souriz et les rats » ! le heurt voulu de ce titre grandiose avec ces humbles réalités, qui ne sent le comique de ces évocations ? Messire Coart et messire Tybert vont de pair avec Tardif le limaçon qui dans la chevauchée des « barons » porte l'enseigne, et l'enseigne claque au vent. Nous avons peut-être le droit de conclure que vers 1180 *messire* n'a pas encore conquis dans tous les cercles une place d'honneur bien assurée.

Dans les deux branches que nous venons d'examiner, à côté des animaux qui sont constamment en scène, l'humanité apparaît parfois à l'arrière-plan. Là aussi il y a quelques indications à recueillir pour nous. Dant Frobert Va 1187 et sire Tibert del Fresne Va 1209 ne sont que des silhouettes entrevues un instant ; nous ne savons rien sur eux, sinon peut-être que ce sont des gens aisés qui comptent parmi les notables du village. Constant des Noes nous est décrit avec un détail plus curieux. Il est riche, maison bien fournie, notamment en bacon et chair salée, des sacs de blé au grenier, un verger où abondent les fruits de toute nature, une basse-cour où s'ébattent gelines et chapons. Rien d'étonnant qu'il soit nommé *dan* Constant II 49 ; il l'est déjà davantage qu'il soit aussi *sire* Constant des Noes, 30. Mais ce qui surprend plus encore, c'est qu'avec ces beaux titres il reste tout de même par 2 fois (31 et 38) un simple « vilain ». De même la branche I nous présente un « forestier », qui abat lui-même ses arbres à la sueur de son front et vend son bois ; sans doute son travail lui vaut une aisance certaine, mais on est tout de même étonné de l'entendre appeler *sire* Lanfroi le forestier I, 625. Dans le *Conte du Graal* Gauvain s'adressant au sénéchal de la cour lui dit *sire* Kex 4366, et le neveu d'Artur lui-même, quand Guingambresil l'aborde c'est en s'écriant *sire* Gauvain, *sire* Gauvain ! 6102. Peu importe que dans le premier de ces exemples *sire* s'accompagne d'une nuance d'ironie et dans le second précède une remontrance hautaine. Il reste que dans les deux cas on s'adresse à de très grands seigneurs, et par un titre dont ils ne peuvent avoir aucune raison de se plaindre. Et voilà que ce même titre est accordé, comme une chose qui va de soi, à un « vilain » et à un « forestier » ! Nous avons déjà indiqué que *sire* placé devant le nom d'un noble, si répandu qu'en soit l'usage à l'époque de Chrétien

et de Pierre de Saint-Cloud, pouvait bien voir sa carrière s'interrompre un jour. Nous pouvons peut-être dès maintenant deviner pourquoi : il est trop égalitaire dans ses manifestations.

Passons au *Tristan* de Béroul. Le roman renferme 5 exemples de *dan* dont 2 seulement précèdent un nom propre. *Dan Governal* dit du « maître » de Tristan par une « espie » nous a semblé très naturel, mais *dan Marc* dans la bouche d'Artur s'adressant au roi de Cornouailles nous a fait l'effet d'un archaïsme peut-être intentionnel ou d'une familiarité affectueuse et légèrement protectrice. C'est *sire* qui se présente le plus souvent devant un nom propre. Il y en a 7 exemples en tout, et dans chaque cas c'est un terme d'adresse : nous avons *sire Tristan*, dit par Yseut (3 exemples), l'ermite Ogrin (1 ex.), l'écuyer Governal (1 ex.), *sire Artus rois*, dit par Tristan lépreux, et *sire Artus*, dit par le roi Marc. Il n'y a guère de doute que ceci ne soit un usage courant dans la société féodale des dernières années du XII^e^ siècle. *Messire* apparaît-il dans Béroul ? Une fois seulement. Périnis se présente à la cour d'Artur, chargé pour le roi d'un message de « la belle Yseut s'amie » :

> Sire, fait il, vostre merci !
> Oiez por qoi sui venu ci :
> et s'i entendent cil baron,
> et *mes sires Gauvain* par non. 3411-14

« Tous les barons que je vois là, et nommément messire Gauvain. » Un seul *messire* dans le *Tristan*, et c'est Gauvain qui en est honoré ! Béroul pouvait-il renvoyer plus explicitement à Chrétien, pouvait-il s'incliner plus gracieusement devant l'auteur de tant d'œuvres brillantes où le titre de « messire » était devenu comme inséparable du nom du neveu d'Artur ? Le fait est si clair qu'en l'absence de toute autre indication il nous autoriserait, croyons-nous, à dater une œuvre du XII^e^ siècle par rapport à Chrétien. S'il n'y avait dans Béroul au v. 3849 une indubitable allusion au siège d'Acre de 1190, la mention de « mes sire Gauvain » au v. 3414 suffirait à elle seule à placer le *Tristan* après Chrétien. Inversement, on a le droit de conclure que le *Lanval* de Marie de France [1] a toutes les chances d'avoir précédé Chrétien, car on y lit les vers suivants :

1. Éd. K. Warnke, 2^e^ éd., 1900,

Ensemble od els esteit *Walwains*
e sis cusins li beals Ywains.
Ceo dist *Walwains*, li franz, li pruz,
qui tant se fist amer a tuz. 227-230

Voilà un Walwain qui, suivi de son cousin Yvain, remonte en droite ligne à Geoffroy de Monmouth. Un de ses compagnons est « sire Lanval » 671, mais aucun des trois, pas même Gauvain, n'a encore accédé au « messire ».

## Le XIII^e^ siècle : Villehardouin et Robert de Clari.

Nous avons suivi plus haut la tradition de Chrétien jusque passé le milieu du XIII^e^ siècle. Il y avait là un développement continu qu'il ne convenait pas de scinder. Mais après cette pointe poussée très avant dans le XIII^e^ siècle, nous sommes revenus sur nos pas, et nous voici avec *Renart* au début du dernier quart du XII^e^ siècle et avec Béroul dans la dernière décade du siècle. Ici se pose une question que nous ne pouvons pas éluder plus longtemps. Les livres que nous avons consultés jusqu'à présent sont des romans qui nous ont semblé pouvoir fournir des indications valables sur les usages réels de la société féodale. Et nous avons admis que, bien interprétés, ils ne nous trompaient pas. Mais ne nous sentirions-nous pas plus solides sur nos positions si nous pouvions vérifier leur témoignage par celui d'œuvres purement historiques? C'est ce que nous allons tenter en interrogeant deux chroniqueurs qui ne se rattachent, sciemment du moins, à aucune tradition littéraire, Villehardouin et Robert de Clari. L'un, grand seigneur, un des chefs écoutés et actifs de la 4^e^ croisade, l'autre « pauvre chevalier » mêlé à la foule des combattants de l'armée française, ils pourront d'un poste d'observation bien différent nous livrer, à leur insu bien entendu, des renseignements précieux sur les appellations de politesse qui étaient en usage parmi les croisés, c'est-à-dire parmi la fleur de la chevalerie française.

Avec Villehardouin [1] une surprise nous attend. Sans doute il connaît le « messire » honorifique. Il l'accorde dûment aux saints :

1. *La Conquête de Constantinople*, éd. E. Faral, 2 vol., 1938-39.

Enterrez fu delez son pere au mostier de *monsegnor saint Estiene* a Troies. § 37.

Et al maitin, qui fu le jor de la feste *mon seignor Sain Johan Baptiste* en juing, furent drecies les banieres. § 132.

Li noviaus emperere seroit encoronez a la feste *mon seignor Sain Pere*. § 193.

Et fu enterrez a une yglise de *mon seignor sain Johan* de l'Ospital de Jerusalem. § 200.

Le jor de la feste *monseignor seing Nicholas...*, si s'entrecontrerent... § 319.

Et fu enterrés a mult grant honor au mostier *mon seignor Sain George* de la Mange. § 334.

Si se logierent devant la ville le jor de la veille de la feste *monseignor sain Johan Baptiste* en juing. § 428.

Al matin le jor de la feste *monseignor saint Johan Baptiste* furent confés et conmenié. § 430.

On se rappelle que nous avons vu dans le titre de « messire » donné aux saints le point de départ probable de la coutume qui applique ce même titre aux seigneurs terrestres. Villehardouin nous est témoin que le « messire » originel était encore bien vivant vers 1215. Et nous ne sortons pas du domaine spirituel quand nous relevons dans son livre le « messire » attribué par trois fois à un simple curé de paroisse, qui était, il est vrai, l'inspirateur et le premier prédicateur de la Croisade :

Maintenant li evesques de Soisons et *missire Folques* li bons hom et dui blanc abé que il avoit amené de son païs l'enmainent a l'yglise Nostre Dame et li atauchent la croiz a l'espaule. § 44.

Et *missire Folques* i ala por parler des croiz. § 45.

Si vint une novelle en l'ost dont il furent mult dolent li baron et les autres genz : que *messire Folques*, li bons hom, li sains hom, qui parla premierement des croiz, fina et mori. § 73.

Mais, et c'est là le point surprenant, il n'y a pas d'autre espèce de « messire » chez lui, ni pour parler d'un seigneur quelconque ni pour s'adresser à lui. Si nous lisons au § 267 : « Et l'empereres Morchufles ne tarda gaires qu'il prist une cité qui ere a la merci de *monseignor l'empereor Baudoin* venue. § 267 », c'est que l'empereur Baudouin est en effet le « seigneur » du maréchal de Romanie, et que le possessif a ici toute sa valeur. Villehardouin désigne les hauts seigneurs par leur titre de no-

blesse, marquis pour Boniface de Montferrat, comte pour les autres. Quant à ceux qui viennent après le premier rang, il les appelle de leur nom tout simplement. Voici un passage typique de sa manière à cet égard :

De ces messages envoia Thiebauz, li quens de Campaigne et de Erie, .II. ; et Baudoins, li quens de Flandres et Hennaut, .II. ; et Loïs, li quens de Blois, .II. Li message le conte Thebaut furent Jofrois de Vileardoin li mareschaus de Campaingne et Miles li Braibanz; et li message le conte Baudoin furent Coenes de Betune et Alars Maqueriaus : et li message le conte Loÿs, Johans de Friaise et Gautiers de Gaudonville. § 12.

On ne saurait conclure de ce passage et de passages analogues qui se présentent presque à chaque page de son livre que l'usage du « messire » devant le nom d'un seigneur n'existait pas dans l'armée des croisés, ou que cet usage n'était pas connu de Villehardouin. Nous allons voir d'abord que l'usage existait parfaitement. C'est Robert de Clari qui va nous en assurer.

Notons en premier lieu que Robert de Clari [1] n'omet pas lui non plus de présenter ses respects, le cas échéant, aux saints du Paradis :

Et si i trova on de le vesteure Nostre Dame, et le kief *monseigneur saint Jehan Baptistre*. LXXXII, 33.

Or gesoit li cors *monseigneur saint Dimitre* en le chité. CXVI, 10.

*Mesires sains Dimitres* vint, si le feri d'une lanche par mi le cors. CXVI, 16.

Mais il n'y a pas moins de 9 croisés qui partagent cet honneur avec saint Jean-Baptiste et saint Dimitri. Ce sont Henri de Hainaut (16 exemples), Pierre de Bracheux (16 ex.), Pierre d'Amiens (13 ex.), Enguerrand de Bove (2 ex.), Robert de Bove (2 ex.), Thierri de Loos (2 ex.), Jacques d'Avesnes, Eustache de Canteleu, Quenes de Béthune (chacun 1 ex.). Ajoutons à la liste 2 chevaliers du royaume de Jérusalem : Gui de Lusignan (6 ex.) et Humphroi de Thoron (2 ex.). Voilà donc 62 exemples du « messire » honorifique. Il est clair que, dans la première décade du XIII^e siècle, l'usage de ce titre a commencé à se répandre, et qu'en particulier il est bien connu par-

1. *La Conquête de Constantinople*, éd. Ph. Lauer, 1924, CFMA.

mi les croisés, sans quoi Robert de Clari ne prendrait pas un tel plaisir à le répéter.

Il ne le distribue pas indistinctement à tous les nobles combattants de l'armée. D'abord il ne s'en sert jamais devant un mot comme empereur, roi, marquis, comte, et maréchal, tous termes qui, comme chez Villehardouin, se suffisent à eux-mêmes. Et parmi ceux qui sont moins haut placés, il a ses préférences. Sur 54 « messires » appliqués à des croisés, 45, c'est-à-dire beaucoup plus des trois quarts vont à 3 personnages seulement, et ils sont 6 pour se partager les 9 autres. De ces 9 l'un est hors de pair, c'est Henri de Hainaut qui sera empereur à la mort de son frère Baudouin de Flandre, et qui en attendant est un fort grand seigneur et de toute façon un de ceux parmi les « riches » qui ont montré le plus de vaillance. Pierre de Bracheux « li preuz chevaliers et li hardiz et li vaillans » (I, 55) est celui qui de tous les combattants de l'armée, riches ou pauvres, sans exception, a fait le plus de « pruesses » (LXXV, 20-24) : vers la fin il conquiert même un royaume « en tere de Sarrasins vers le Coine » et en devient roi (CXI, 9). Le troisième favori de Robert est Pierre d'Amiens, « li biax chevaliers et li preus et li vaillans » (I, 33, cf. CIII, 2) est un de ceux qui parmi les « riches » se sont le plus distingués par leur bravoure ; en une circonstance très importante il conduit un des corps de l'armée (XLVII, 58). Parmi les 6 autres, messire Eustache de Canteleu était adjoint à Pierre d'Amiens dans la circonstance que nous venons d'indiquer, Jacques d'Avesnes était l'un des « riches » qui se signalèrent le plus. Thierry de Loos était le frère du comte de Loos, et lui-même devint sénéchal de Romanie. Conon de Béthune, qui est le chansonnier bien connu, était frère de l'« avoué » de Béthune : c'est lui qui fut chargé en compagnie de Villehardouin de négocier avec Venise le passage en Terre Sainte (VI, 2). Il est à noter que la plupart de ces seigneurs sont, comme Robert de Clari, des gens du Nord de la France ou de Flandre. Ainsi Robert réserve le titre de « messire » à des hommes qui sont parmi les plus considérés de l'armée par leur habileté dans les négociations, par leur valeur militaire et leur naissance. Il est remarquable que, parmi les 9 « riches » qui se sont le plus distingués dans les combats, 4 sont des « messires », alors

que parmi les 14 « pauvres » qui ont montré la même vaillance aucun n'est ainsi désigné. Enfin, pour recevoir de Robert le titre de « messire », il n'est pas mauvais d'être de son pays à lui ou d'un pays tout voisin. Quant aux 2 chevaliers du royaume de Jérusalem, ce sont de hauts personnages, car l'un Gui de Lusignan deviendra roi du pays, et l'autre Hainfroi de Toron est son beau-frère. Restent 2 cas qui sont plus difficiles à expliquer.

Robert de Bove envoyé en ambassade à Rome auprès du pape en a profité pour abandonner ceux qui l'avaient envoyé et se rendre de Rome directement en Syrie (XV, 12 et 16), et son frère Enguerrand a quitté l'armée, lui aussi, à Zara pour de là passer en Hongrie (XIV, 29). Ils n'ont donc pas pu faire preuve de vaillance aux côtés des croisés de Constantinople. Robert de Clari leur donne tout de même du « messire », et du reste n'a pas un mot de blâme pour eux. C'est sans doute leur haute naissance uniquement qui leur vaut cet honneur. Villehardouin appelle Enguerrand « uns... halz hom de l'ost » (§ 109) et attache à Robert de Bove assez d'importance pour lui consacrer trois lignes de dure condamnation :

> [Trois messagere tinrent très bien leur parole] et li quarz malvaisement, et ce fu Robers de Bove : quar il fist le message al pis qu'il pot, et s'en parjura, et s'en ala en Surie aprés les autres (§ 106).

On ne peut méconnaître qu'il y ait dans la distribution des « messires » chez Robert de Clari un certain arbitraire. La naissance et la position comptent ici pour beaucoup ; toutefois on n'a pas l'impression que Pierre de Bracheux par exemple ait été un bien grand seigneur. Mais il était un vaillant parmi les vaillants et nul par son courage et son audace n'a rendu plus de services aux croisés. D'autre part, il y a nombre de « haulx hommes » comme Mathieu de Montmorency, Renier de Trit, Milon de Brabant, etc., qu'on s'attendrait à voir nommer « messire » aussi bien que Enguerrand de Bove ou Hainfroi de Toron, et qui pourtant n'apparaissent pas sur la liste des privilégiés du « messire ».

Quoi qu'il en soit de ce point, quand on est « messire » pour Robert on l'est en toutes circonstances, et le titre est répété autant de fois que revient le nom. Ainsi au paragraphe CVI qui compte 37 lignes et rapporte « une aventure qu'il avint a mon-

seigneur Pierron de Braiechoel », le nom de ce vaillant revient 7 fois, et chaque fois « messire » ou « monseigneur » précède le nom. Nous détachons huit lignes de ce paragraphe qui montreront le procédé :

> Il manderent un jour *monseigneur Pierron de Braiechoel* par messages qu'il parleroient molt volentiers a lui un jor et par conduit ; et *mesires Pierres* respondi que, s'il avoit sauf conduit, qu'il i iroit volentiers parler a aus, et tant que li Blak et li Commain envoierent boins ostages a l'ost l'empereur tant que *mesires Pierres* fust revenus. Adont si ala *mesires Pierres*, lui quart de chevaliers. CVI, 8-16.

C'est seulement au premier paragraphe, où nous avons une longue énumération des principaux croisés que Robert se relâche de sa rigueur ordinaire. Sont appelés simplement par leur nom : [Bauduins, li cuens de Flandres] et Henris ses freres (I, 18), Henris li frere le conte de Flandres (I, 79), Pierre de Bracheux (I, 55 et 75), Pierre d'Amiens (I, 61), Eustache de Canteleu (I, 39), Jakes d'Avesnes (I, 80), Robert de Bove (I, 36). Ce qui n'empêche pas que dans ce même premier paragraphe sont enrôlés *mesires* Engerrans de Bove (I, 34), *mesires* Jakes d'Avesnes (I, 44) et *mesires* Pierre d'Amiens (I, 77). En dehors du paragraphe premier on ne relève qu'un seul passage où Pierre de Bracheux se passe du « messire » qui lui est ailleurs si volontiers attribué (LXXV, 23).

Robert de Clari ne peut pas être une exception dans l'armée des croisés. D'autres ont pu distribuer les « messires » moins capricieusement ou moins abondamment, mais ils ont connu le titre et s'en sont servis. Il est impossible que Villehardouin ait ignoré cet usage. Il est clair toutefois qu'il ne l'approuve pas, du moins pour un grand seigneur et un grand chef comme lui. Il s'en tient à l'ancienne manière qui est de faire précéder le nom d'un titre de noblesse comme roi ou comte ou d'un terme désignant une fonction comme maréchal, ou alors d'appeler les gens par leur nom (sous sa forme pleine) sans plus. On se rappellera que le *Couronnement Louis* nous avait fait entrevoir un usage de ce genre dans la vie courante de l'époque. Villehardouin nous témoigne que cet usage était bien réel et qu'il existait encore de son temps dans les hauts cercles du monde féodal. D'autres témoins nous ont appris que *sire* suivi

d'un nom propre était fréquent dans le dernier quart du XII^e^ siècle. Villehardouin n'admet pas plus *sire* que *messire*. Il est probable qu'il ne voit dans ces appellations que des termes d'une politesse un peu obséquieuse ou artificielle qui a le tort d'enfermer les gens dans des catégories uniformes au lieu de laisser ressortir par la seule mention du nom leur personnalité. Mais tous les croisés, non plus que tous les seigneurs restés en France, n'avaient pas cette attitude un peu hautaine ; les simples chevaliers comme Robert de Clari devaient attacher une importance très grande à ces titres qui leur semblaient rehausser la valeur sociale des individus :

C'est le moment de remarquer que Robert de Clari n'use pas seulement du « messire » devant un nom propre. Il peut à l'occasion employer le « sire » dans la même position :

Si s'armerent et poinsent encontre *seigneur Henri* pour lui secorre. LXVI, 64.

Si fist acroire qu'il avoit desbareté et desconfit *seigneur Henri* et se gent. LXVI, 79.

Si ke *sires Pierres de Braiechoel* eut les tentes Morchofle et ses cosfres et ses juiaus qu'il illuec laissiés avoit. LXXVIII, 23.

Si se rahuite le nes *seigneur Pierrum de Braichoel* a une autre tor. LXXIV, 77.

Et a le tor de Galatha prendre fist chis clers plus de proeches par sen cors, un pour un, que tout chil de l'ost, fors *seigneur Pierron de Braiechoel*. LXXV, 18.

Si disoit a chiax de defors, a *seigneur Pierron* et a se gent : « Sire, entrés hardiement ! » LXXVI, 14.

Le boine femme oï chou, ...si s'en entra en se maison, si vint au vaslet, se li dist : « Ha! *biau sire Kyrsac*, vous estes mors ; veschi le balliu l'empereur et molt de gent avec li, qui vous sont venu querre pour vous destruire et pour vous tuer ! » XXI, 74.

Que signifient ces « sires » assez brusquement intercalés dans les « messires » ? On ne peut y voir une appellation d'ordre inférieur. En effet, non seulement elle est appliquée à des gens qui, si nous laissons de côté le cas de Kyrsac, sont par ailleurs traités de « messires », mais il se trouve que Henri de Hainaut et Pierre de Bracheux sont précisément les deux personnages pour lesquels Robert a le plus de révérence, et ceux qui viennent en tête de la liste des bénéficiaires du « messire ». Il est

clair que pour Robert les deux appellations ont exactement la même valeur. Mais pourquoi deux mots pour dire la même chose ? C'est simplement que l'une appartient à la tradition du passé et que l'autre représente une tradition nouvelle qui est en train de se former. On voit vite de quel côté penche Robert : Henri de Hainaut n'est que 2 fois « sire » contre 16 fois « messire », Pierre de Bracheux est 4 fois « sire » contre 16 fois « messire », et il y a en tout dans le livre 62 exemples de « messire » contre 7 de « sire ». Ainsi « sire » placé devant un nom propre, que nous avons vu se répandre vers la fin du XII^e^ siècle, va être sérieusement concurrencé dés le premier quart du XIII^e^ siècle par « messire » qui, malgré les plaisanteries de la branche I de *Renart* et le dédain de Villehardouin, et bénéficiant d'une mode littéraire impérieuse va gagner chaque jour du terrain.

### Le XIII^e^ siècle : Henri de Valenciennes.

Nous ne pouvons pas prendre congé de Villehardouin et de Robert de Clari sans appeler en témoignage un contemporain qui a vécu dans le même temps et dans le même milieu qu'eux, à savoir Henri de Valenciennes [1], qui nous a laissé une histoire de l'empire latin de Constantinople dans les dures années qui ont suivi les faits rapportés par ses deux prédécesseurs. Interrogeons-le à son tour. Une foule de chevaliers sont nommés par lui, mais 3 seulement sont appelés « messire » : le prestigieux orateur et vaillant guerrier Conon de Béthune, un de ceux qui vinrent avec une compagnie de « mult bone gent d'Allemagne » (Villehardouin, § 74), Orri de Tore, seigneur de Kitros, et un chevalier inconnu par ailleurs qui semble avoir eu toute la confiance de l'empereur Henri, Ponce de Lyons. Pourquoi Anseau de Cayeux, Renaut de Trit, Pierre de Douay, d'autres encore, qui jouent un rôle de premier plan dans les âpres combats de ces années de lutte, ne sont-ils pas honorés

1. *Histoire de l'empereur Henri*, à la suite de l'éd. de Villehardouin de Natalis de Wailly, 1882. Depuis la composition de cette partie du présent article, une nouvelle édition de Henri de Valenciennes a été publiée par Jean Longnon, 1948.

de la même distinction ? Il est visible que, comme Robert de Clari, Henri de Valenciennes a ses préférences. Du reste, il ne faut pas se méprendre sur l'importance de cette appellation chez lui. Robert de Clari, quand il a commencé à appeler quelqu'un messire, l'appelle ainsi jusqu'au bout. Pour Henri au contraire le « messire » est sporadique. Conon de Béthune qui semble bien être le personnage le plus marquant de sa chronique est nommé par son nom 31 fois, et il n'est que 4 fois « messire » ou « monseigneur ». Les deux autres n'ont qu'un rôle épisodique : Orri de Tore et Ponce de Lyons sont mentionnés chacun 3 fois seulement, et chacun d'eux n'est « messire » qu'une fois. On aperçoit que pour Henri de Valenciennes le terme « messire » est un beau titre, mais qui n'est pas encore entré complètement dans les mœurs ou les habitudes de la noblesse féodale. Sur ce point il est à mi-chemin entre Villehardouin et Robert de Clari. Sur un autre point il est plus près de Robert. Comme Robert en effet il connaît l'emploi de *sire* devant un nom propre. Nous nous rappelons que c'est l'ancienne mode, qui, vers 1215, n'avait pas totalement disparu :

Par Diu, *sire Cuesnes*, ki nous vaurroit le terre tolir..., trop nous en deveroit peser. 578.

*Sires Cuenes*, dist Aubretins, or saciés bien ke nous ne nos assentirons à nul consel ke nous vos lassons point de le nostre tierre. 589.

Ce sont les seuls cas où Conon de Béthune soit appelé « sire Cuenes », et de plus les seuls exemples de cet emploi de *sire* dans tout le livre. Il est à noter que dans les deux cas il ne s'agit pas d'une désignation de quelqu'un dont on parle, mais d'un terme d'adresse directe. Et là nous nous écartons tout à fait du procédé de Villehardouin et de Robert de Clari. Il est vrai que Henri de Valenciennes se plaît bien plus que ses deux contemporains à rapporter des discours (qu'il élabore avec un soin curieux). Mais même si Villehardouin et Robert eussent multiplié les discours de leurs chroniques, on n'a pas l'impression que cela les aurait amenés à modifier de beaucoup leur façon de les présenter. Chez Villehardouin, quand on parle ou qu'on répond à quelqu'un, on ne trouve que *sire* comme terme d'adresse, et *seigneur* si on a plusieurs personnes devant soi. La pratique de Robert de Clari est la même, sauf qu'en deux pas-

sages il fait intervenir en pareil cas le nom de la personne à laquelle on s'adresse :

Quand Kyrsaacs le vit, si li demanda : « *Andromes*, pour coi as tu si faitement traÿ ten seigneur l'empereeur Manuel, et por coi mordrisis tu se femme et son fil... ? XXV, 43.

« *Alexe*, que cuides tu faire ? fist li dux, preng warde que nous t'avons geté de grant caitiveté, si t'avons fait seigneur et coroné a empereur ; ne nous tenras mie, fist li dux, nos convenenches, ne si n'en feras plus ? LIX, 22.

Andromes a été empereur, et Alexis l'est encore. En toute autre circonstance on leur aurait donné du « sire », mais ici où nous avons les deux fois une violente apostrophe et des menaces brutales, *sire* aurait détonné, et on leur jette à la face à tous deux, leur nom sans plus. Andromes et Alexis sont du reste l'un et l'autre des noms étrangers, auxquels s'appliquent difficilement les règles ordinaires de la politesse protocolaire.

Les seigneurs mentionnés par Villehardouin ou Robert de Clari ont en général deux noms : Jakes d'Avesnes, Girarz de Machicort, Reniers de Mons, Nichole de Malli, Hues de Biauvais, etc. Comment s'appelaient-ils entre eux, car enfin si un terme comme *sire* faisait parfaitement l'affaire dans une réponse, il n'aurait pas toujours suffi pour attirer sur soi l'attention d'un autre. Inutile de demander à nos deux chroniqueurs ce qu'il en était sur ce point : soit hasard, soit désir de simplification, — et à l'exception du « beau sire Kyrsac » de Robert — ils ne nous présentent jamais une situation de ce genre, quelque fréquente qu'elle ait dû être dans la réalité. En revanche, sur la façon dont on désignait les chevaliers quand on parlait d'eux, Villehardouin et Robert nous renseignent très bien. S'il s'agit de gens qui sont au sommet de la hiérarchie féodale, empereur, roi, duc, marquis, comte, on mentionne toujours leur titre, tantôt seul : « Li cuens de Champaingne, nos sires... est mort » (Robert de Clari, IV, 4), tantôt accompagné du prénom : « Li cuens Thibaus de Champaingne et Bauduins, li cuens de Flandres » (Robert, I, 16). S'il s'agit de simples chevaliers, quel que soit du reste leur rang social, on mentionne leur nom complet, c'est-à-dire le prénom suivi d'un nom de fief ou d'origine séparé de l'autre par la préposition *de*. Emploie-t-on le prénom tout seul ? Le fait est extrêmement rare chez Ville-

hardouin et chez Robert de Clari. Pourtant quand il s'agit d'un personnage titré, s'il a un frère ou un neveu, on ne donne à ce frère ou à ce neveu, comme il est naturel, que son prénom en ajoutant son degré de parenté avec le possesseur du titre. Prenons par exemple Henri frère de Baudouin, comte de Flandres, et plus tard empereur de Constantinople. Voici sa première apparition : « A l'entrée de la Quaresme aprés, ...se croisa li quens Baudoins de Flandres et de Hennaut... Aprés se croisa *Henris ses freres*, *Thierris ses niers*... » (Villehardouin, § 8). Voici la seconde : « Et por ce s'en envoierent li cuens et *Henris ses freres* de lor nés chargies de dras et de viandes et d'autres choses» (Villeh., § 48). Et à partir de ce moment quand le comte Baudouin sera mentionné avant Henri, nous aurons « Henris ses freres », et quand Henri sera seul nommé, on aura : « Uns chevaliers de la masnie Henri, *le frere le conte Baudoin de Flandres et de Hennaut*... » (Villeh., § 168). Quand Baudoin sera mort, Henri deviendra « Henris *li baus de l'empire* » (Villeh., § 386), et après son couronnement « *l'emperere* Henris » (Villeh. 443). Il y a là une règle à peu près invariable. Sur 80 fois et plus que Henri est nommé, il n'y a que 2 passages (§ 323 et 428) où le prénom tout seul est employé (le nom complet étant du reste à quelques lignes d'intervalle dans le paragraphe précédent). Si nous passons à d'autres seigneurs le nom ne s'abrège pas jusqu'au prénom tout court : Renier de Trit est toujours Renier de Trit (voir p. ex. § 399 et 400).

Robert de Clari ne procède pas sur ce point autrement que Villehardouin :

Il y fu d'Aminois... mesires Engerrans de Bové, lui quart de freres : li uns en eut a non *Robers*, li autres *Hues*, et uns clers leur freres. I, 33.

[Il y fu d'Aminois] li avoés de Betune et *Quenes*, ses freres. I, 38.

Aprés si y fu li castelains de Couchi, ...Pierres de Braichel, li preux chevalier et li hardis et li vaillans, et *Hues* ses freres. I, 52.

Henris, li freres le conte de Flandres, et Jakes d'Avesnes. I, 79.

Toutefois, contrairement à l'usage de Villehardouin, Robert emploie fréquemment le prénom seul. Cela se produit uniquement après un passage où apparaît le nom complet, et en outre — circonstance importante — le prénom est dans ce cas précédé de « messire » :

Il avint un jour que mesires Tierris, li freres le conte de Los, aloit veir

se tere ; si comme il en aloit, si encontra par aventure un jor Morchofle le traïteur... Et *mesires Tierris* ne fist mais el, se li keurt il sus... CVIII, 1 et 8.

Aprés li cuens Loeis demanda un autre roiaume, et on li donna ; aprés mesires Pierres de Braiechoel un autre roiaume qui estoit en tere de Sarrasins vers le Coine, s'il le pooit conquerre, et on li otria, et *mesires Pierres* i ala a toute se gent, si conquist chu roiaume molt bien et s'en fu sires. CXI, 7. (Et voir le paragraphe CVI où « monseigneur Pierron de Braiechoel (9) est suivi de cinq « mesires Pierres », 11, 15, 16, 28, 33.)

Dans les nombreux discours qu'il nous rapporte Henri de Valenciennes se distingue assez nettement de l'usage de ses deux contemporains. L'orateur (c'est souvent le mot qui convient) ou le locuteur ne manque guère de prononcer le nom ou le titre de la personne à qui il parle. Cela est particulièrement remarquable quand cette personne est Hubert, comte de Biandrate, qui, dans le récit de Henri, est le traître par excellence et joue parmi les ennemis de l'empereur un rôle aussi important que Conon de Béthune parmi ses fidèles. Voici comment en différentes circonstances s'adresse à lui Conon de Béthune : Cuens des Blans-Dras, cuens des Blans-Dras ! 577 ; Sire quens ! 582 et 585 ; Par Dieu, sire quens ! 585 ; Sire cuens, sire quens ! 586, suivi quelques lignes plus loin de Por Dieu, cuens ! 586 ; Por Dieu, sire cuens des Blans-Dras 588. L'empereur de Constantinople lui dit : Sire cuens ! 601, et de même l'impératrice de Salonique 608. Enfin un de ses associés, Ravan de Negrepont, qui veut le dissuader d'une dernière traîtrise, lui dit sur un ton véhément au début et à la fin de sa courte adjuration : Cuens des Blans-Dras ! 685.

Nous avons vu plus haut que Conon de Béthune est interpelé 2 fois sous la forme « sire Cuenes », la première fois par le comte de Biandrate 578, la seconde par Aubertin, sire d'Estive. On voit ici que, quand il n'y a pas un titre comme celui de comte, c'est par le prénom qu'on s'adresse à un chevalier. Dans le cas de Conon de Béthune ce prénom est précédé du mot « sire », car Conon est un très grand seigneur. Mais ailleurs l'empereur de Constantinople, quand il ne parle pas à un comte comme Hubert de Biandrate, qui est aussi le chef de ses ennemis, emploie souvent le prénom tout seul :

Et li empereres apiela le castelain, et li dist : *Raoul, Raoul !* n'est il mie

bien drois ke nous vos vengons cierement le honte et le soufraite et le malaise ke vous nos fesistes soufrir devant Cristople ? 636.

*Lienart, Lyenart !* se Dex me saut ! kiconques vous tiegne por sage, je vous tieng por fol ; et bien sai ke jou meismes serai blasmés por vostre fait. 510.

On pourrait croire sur le vu de ces 2 exemples que l'emploi du prénom tout seul correspond à un ton d'irritation ou de vif reproche. Mais dans le cas de Lienart, qu'un acte de folle témérité perdait sans le prompt secours de l'empereur, tout se borne à une gronderie presque affectueuse. Et l'empereur qui pour sauver Lienart s'est montré lui-même plus qu'aventureux est à son tour grondé par Pierre de Douay, auquel il répond :

Certes, *Pieres*, bien sai je ke jou i alai trop folement... Mais che me fist faire Lyenars. 513.

Quand Wenceslas ou Esclas prince des Bulgares demanda à l'empereur de lui donner sa fille en mariage, Henri sur le conseil de ses vassaux accepta et lui dit : « *Esclas*, je vous donne ma fille » § 548.

Si du discours nous passons à la narration, nous observons que Henri de Valenciennes ici encore est beaucoup moins formaliste que Villehardouin ou Robert de Clari. Le prénom à lui tout seul suffit très souvent chez lui à désigner un chevalier, à moins que celui-ci ne soit comte ou empereur. « Che me fist faire *Lyenars* » a dit tout à l'heure l'empereur Henri. Villehardouin eût dit « Lyenars de Hyelemes » (ainsi est-il nommé au paragraphe 533). Les exemples du fait abondent. En voici quelques-uns. Commençons par Conon de Béthune :

Adont apiela li empereres Conon de Biethune, et li dist ke il alast à l'emperreis... Lor ala Cuenes de Biethune a l'emperreis, et li demanda s'ele le looit ; et elle dist k'ele s'en conselleroit, et lor en responderoit demain. Et *Cuenes* li otria, et revint arriere à l'empereour. § 602.

Après deux « Conon de Béthune » il est bien naturel que pour faire court l'auteur écrive « Cuesnes », mais Robert de Clari eût dit « messire Cuenes », comme du reste en d'autres cas le fait Henri de Valenciennes lui-même.

De même au § 662 :

Et quant nostre gent aprocierent le pont au matin, Robiers de Mancicourt

s'enfuit à Platemont. Et qui vausist esgarder selonc ses œvres, il avoit desiervi ore et autre fois ke on le pendist plus haut que nul autre larron, quant il n'ose mie venir à son segneur, ains se repont. Ke vaut chou ? *Robiers* ne vaut mie tant que je plus vous conte de lui.

Voici des exemples encore plus démonstratifs :

A tant vint *Cuenes* au pont, et trova ke nostre gent s'estoient tant combatu as Lombars ke il lor avoient fait guerpir le plache. Et puis que *Cuenes* eut passé le pont, Lombart s'enfuirent en leur fortereche. § 656-57.

Ici il faut remonter jusqu'au § 644 pour trouver une mention antérieure de « Conon de Biethune ». Mais il n'y a qu'un Conon dans l'armée, et connu de tous. Aux § 656-57 l'auteur s'en fie à nous et sait bien que nous ne nous y tromperons pas plus que les vassaux de l'empereur de Constantinople et de l'impératrice de Salonique.

Il a été question plus haut d'un « Aubertin sire d'Estive ». Ce nom complet ne lui est donné qu'une fois, au § 600. Partout ailleurs il est purement et simplement « Aubretins ».

Au § 604 Henri mentionne « li sires de Negrepont », sans désignation du prénom, et dans les 6 autres passages où il apparaît, il est appelé Ravan sans plus.

Si i fu Aalars de Kieri, Guillaumes d'Arondiel et *Raous* ses compains, et uns chevaliers ki *Pieres* fu apielé, et iert de le maisnie Guillaume de Biaumés. § 652.

Nous ne savons pas qui est ce Raoul. Il est évidemment connu surtout par son compagnonnage avec Guillaume d'Arondel. Du reste l'un et l'autre ne sont nommés que dans le passage en question. Pierre est de la suite de Guillaume de Beaumetz. C'est vraisemblablement tout ce qu'en sait notre auteur.

Henri de Valenciennes, qui est moins sobre et discret que Villehardouin, et qui regarde aussi de moins haut les chevaliers de la croisade, qui est moins absorbé que Robert de Clari dans la vue des lieux et des choses et dans l'anecdote pittoresque ou amusante, a observé de plus près, semble-t-il, les rapports des combattants entre eux, et il nous a ainsi donné sur les formes de la politesse féodale de son temps des indications qu'on ne trouve pas chez ses deux contemporains. En particulier nous ne connaîtrions pas sans lui le rôle important joué par le pré-

nom, pris tout seul, dans la conversation et dans le récit des faits. Mais sur l'emploi accru de *messire* et sur la valeur comparée de *sire* et de *messire*, il confirme nettement le témoignage de Robert de Clari.

## Poètes et prosateurs contemporains de Villehardouin et de Robert de Clari.

Le XII^e^ siècle a vu le triomphe de *sire* sur *dan*. Le XIII^e^ siècle va voir le triomphe de *messire* sur *sire*. Et de même que *dan* n'a pas disparu totalement après 1200, mais s'est réduit à un domaine de plus en plus étroit, de même *sire* survivra à sa défaite, mais prendra graduellement une valeur toute différente et une signification plus humble.

Que nous apprennent sur la rivalité de *sire* et de *messire* les auteurs de romans contemporains de Villehardouin et de Robert de Clari ? Nous avons déjà examiné les principaux d'entre eux, mais c'était pour y retrouver la tradition de Chrétien. Peut-être ont-ils encore quelque chose à nous révéler en plus de ce que nous leur avons demandé tout d'abord. Ce ne sera pas nous écarter de notre sujet que d'examiner en premier lieu, de notre point de vue, la branche XI de Renart qui est des trois ou quatre dernières années du XII^e^ siècle et par conséquent est intermédiaire par sa date entre l'époque de Chrétien et celle des premiers romans en prose ou en vers du XIII^e^ siècle. En effet la plus grande partie de cette branche, qui ne compte pas moins de 3.402 vers, n'est qu'une imitation des romans arturiens du XII^e^ siècle, une bien pauvre imitation, mais qui a l'avantage pour nous de nous présenter des combats, des sièges de châteaux forts, des captures et des échanges de prisonniers, des fêtes données en l'honneur des armées victorieuses et finalement un Ysengrin et un Renart qui ne sont plus loup ou renard, mais des chevaliers féodaux rompus à toutes les coutumes et toutes les traditions de la société courtoise. Voici donc où en était, d'après la branche XI, le développement des appellations de politesse aux environs de 1200. *Dan* est bien près de la fin, 3 exemples seulement : dan Tiecelin le corbeau (2 exemples) et dan Noble le lion. Il y a au contraire

20 exemples de *messire* ou *monseigneur* et 16 exemples de *sire*. On le voit, la balance est encore à peu près égale entre les deux emplois. *Sire* a l'air de se maintenir, mais *messire* l'a rattrapé. Ce dernier ne s'arrêtera plus dans sa marche ascendante. On peut prévoir dès lors qu'il dépassera l'autre. Le déclin de *sire* dans le vocabulaire de la classe noble (devant un nom propre, bien entendu) s'est produit dans la quinzaine d'années qui ont suivi la composition de la branche XI de Renart.

Venons-en aux romans dont la date est postérieure à 1215. Nous nous rappelons que la *Quête du Graal*, outre qu'elle donne la plupart du temps du « messire » ou du « monseigneur » à Gauvain, offre 24 autres exemples de cet appellation, répartis entre Lancelot, Yvain, Galaad, Keu et Boort. Y a-t-il des exemples de *sire* devant un nom propre ? Il y en a un :

> Si vint la une damoisele qui hurta a l'uis... Et tant que li preudons vient a l'uis, et demande qui ce est qui a tele hore velt entrer laienz : « *Sire Ulfin*, fet ele, je suis une damoisele qui voil au chevalier parler qui laienz est. » 198, 13.

Le prud'homme, sire Ulfin, est un ermite qui a hébergé Galaad. On ne nous dit rien de son histoire, mais il est probable que, comme la plupart des ermites que l'on rencontre dans les romans du Graal, c'est un ancien chevalier. Il n'y a qu'à voir du reste avec quel zèle il se hâte de servir son hôte dès qu'il a reconnu en lui un chevalier errant. Voilà donc un *sire* qui remonte à une tradition distincte de celle de Chrétien, mais il est seul de son espèce.

On remarquera que « sire Ulfin » est un vocatif. De même « sire Kex » et « sire Gauvain, sire Gauvain » que nous avons relevés — et seuls également de leur espèce — dans le *Conte* du Graal. De même, nous l'avons vu, les 7 exemples de *sire* suivi d'un prénom dans le *Tristan* de Béroul. Dans la branche XI de *Renart*, sur 16 exemples de *sire* il n'y en a pas moins de 10 au vocatif : sire Renart (7 ex.), sire Belin (2 ex.), sire Rovel (1 ex.). Un exemple sur 7 dans la *Chronique* de Robert de Clari est dans le même cas. Les 2 exemples de la *Chronique* de Henri de Valenciennes aussi, comme nous le savons. Dans *Galeran* que nous verrons tout à l'heure, il y a 2 exemples de *sire* en même position, et ils sont tous les deux au vocatif : *sire*

Maten, *sire* Guynant. Il est clair que nous tenons là la dernière ligne de résistance de *sire* placé devant un nom propre. S'il s'est maintenu ici plus longtemps qu'ailleurs, il faut probablement en chercher la raison dans l'influence de *sire* terme d'adresse respectueuse qui a encore des siècles d'existence devant lui, et aussi de *sire rois*, *sire quens*, qui ne sont du reste que des variantes du *sire* respectueux.

L'*Escoufle* qui, nous le savons, ne s'est pas attardé à Gauvain n'a pas d'exemple de *sire* devant un nom propre, et il n'emploie *messire* qu'avec des noms de saints, mais il y met cette bizarrerie qui est souvent la marque propre de Jean Renart :

> Puis fu il toute une saison
> a *mon signour S. Jake* a mestre
> a. j. borgois qui soloit estre
> herbegieres de gent estrange. 6190-13.

Cela signifie que Guillaume a passé une saison à Saint-Jacques de Compostelle : la ville est identifiée avec le saint dont elle porte le nom. Et si durant ce séjour le hasard amène sous les yeux du même Guillaume une mule qu'il reconnaît pour être celle d'Aélis, c'est avec un remerciement à saint Jacques qu'il contera plus tard l'épisode :

> *Mesires sains Jakes* m'en ra
> mostré son mur, soie merci. 6424-5.

C'est la même fantaisie qui fera du comte de Saint Gille « li quens de monsignor S. Gile » (5828-29). Si Jean Renard semble jouer un peu avec ces appellations, on voit du moins combien elles sont encore vivantes pour lui. Au fond, même témoignage que chez Villehardouin et Robert de Clari, quoique le ton soit assez différent.

Nous savons que *Guillaume de Dôle*, sans faire place à Gauvain, a du moins dépeint un Gauvain en la personne du héros de l'histoire. Aussi Guillaume monopolise-t-il les « messires ». Seuls deux chansonniers contemporains dont on chante les chansons sont pourvus de ce titre, Gace Brûlé (845 et 3620), Renaut de Sableuil (3878-9). Les personnages du roman, qui pour beaucoup d'entre eux sont des gens de l'époque aussi réels que Gace et Renaut, sont appelés duc, comte ou par leur nom

tout court. De *sire* un seul exemple, où il s'agit également d'un contemporain :

> Se *sire Oedes de Ronqueroles*
> trovast tel roi, ce fust barnez. 551-2.

Il est curieux de retrouver ainsi dans *Guillaume de Dôle*, comme dans la *Quête du Graal* à la fois la tradition littéraire de Chrétien de Troyes et une tradition sociale antérieure à Chrétien ou contemporaine de ses œuvres, négligée par Villehardouin, mais continuée dans une faible mesure par Robert de Clari et Henri de Valenciennes.

Avec *Galeran*[1] apparaît un « messire » qui ne nous renvoie plus expressément à Chrétien. Il y en a 3 exemples, appliqués au même personnage, Brun de Clarent, « un des haulx hommes de la terre » (2345), parent et fidèle serviteur et conseiller du jeune comte de Bretagne :

> Garde s'en prent *mis sire Bruns*. 6300.

dit l'auteur du roman,

> *Mis sire Bruns*, de voir sachiez
> Ce dist Brundorés li gentieux... 7590-91.
> Voz amis est *mis sire Bruns*. 7636.

dit Brundoré à Galeran. Mais *sire* est employé également, comme nous l'avons indiqué plus haut :

> *Sire Maten*, beau sire... 153.
> *Sire Guynant*, fait il, mercy. 5085.

Au vers 153, c'est la châtelaine Gente qui parle, et au v. 5085 c'est Galeran. Il est remarquable que dans les deux cas le ton soit très ironique, et plus que cela chez Gente. Quand le chapelain Lohier s'adresse à Galeran, il lui dit « Galeren, sire » (1655), où il semble entrer plus d'affection. Quand c'est Brun qui parle au jeune homme, il lui dit aussi « Galeren, sire » (2466), ou encore « Quens, biaux doulx sire » (6321). Brundoré avec plus de respect lui dit : « Sire quens, je vous ay voir dit » (7595). Un peu plus loin du reste il dira « Dans quens »

1. Éd. L. Foulet, 1925, CFMA.

(7632), mais c'est qu'il s'apprête à lui donner sa fille en mariage. J'avais cru voir autrefois (*Galeran*, Glossaire, p. 270) dans l'emploi de ce mot *dan* (dont c'est le seul exemple dans le roman) une nuance de solennité ; j'y verrais plutôt aujourd'hui comme une familiarité affectueuse : « Mon cher comte, il me semble que ma fille Frêne vous aime et vous veut. » Si de ces quelques exemples il est permis de tirer une conclusion, on ne peut s'empêcher de penser que le mot *sire* placé devant un prénom a quelque peu perdu de son ancienne dignité. Chez Robert de Clari il est encore égal en valeur à *messire*, mais en matière de fréquence d'emploi ne vient que loin derrière lui. C'est le commencement du déclin. Dans *Galeran*, le mot ne s'emploie qu'avec une nuance d'ironie ou de dépit. C'est une accentuation du déclin. Nous aurons à chercher la cause profonde de cet affaiblissement de *sire* et de la faveur croissante que trouve et va trouver de plus en plus son rival *messire*.

(*A suivre.*) Lucien FOULET.

# *TESTE* ET *CHEF*
## DANS LA
# *CHANSON DE ROLAND*

Dans son *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, M. von Wartburg suggère qu'aux origines de la langue, au moment où ils coexistaient, avec le même sens de « tête », dans nos premiers textes littéraires, les mots *teste* et *chef* n'étaient pourtant pas tout à fait interchangeables [1]. Leur emploi, ajoute-t-il en substance, devait répondre à certaines nuances d'ordre stylistique, le mot *chef* étant plus élevé en dignité que son concurrent, destiné pourtant à le supplanter. Cette remarque paraît à priori justifiée, car elle s'appuie sur l'étymologie, et explique en outre qu'entre les deux mots la rivalité ait pu durer si longtemps. Est-il possible de donner à cette impression un caractère plus précis ? L'examen d'un texte comme la *Chanson de Roland* peut au moins fournir quelques indications utiles.

Relevons, pour commencer, quelques emplois exclusivement réservés au mot *chef*. Ils sont au nombre de trois. Il y a d'abord l'expression figurée, deux fois utilisée (v. 3018 et 3195) : *el premer chef devant*, qui signifie sans doute possible : « au premier rang, les premiers en avant » :

> Si chevalcez *el premer chef devant*
> E si cevalcent *el premer chef devant*.

Remarquons ensuite que les héros du poème ne jurent jamais par leur *teste*, mais par leur *chef*; enfin que l'auteur ne place jamais une couronne ou un heaume que sur un *chef* :

> Dist l'arcevesque : « Jo irai, par mun *chef* » (799)
> Jo li toldrai la corune del *chef*... (2684)

1. *Franz. Etym. Wört.*, fasc. 30, p. 345 et 348, note 57.

Jamais n'avrat el *chef* corone d'or... (3236)
Sun elme ad or li deslaçat del *chef*... (2170).

Notons encore, dans le même ordre d'idées, cet exemple unique :

Seignat sun *chef* de la vertut poisant... (3111)

Cela dit, il faut reconnaître que *teste* et *chef* sont très souvent associés à un contexte identique ou très voisin. Le poète, apparemment, tranche ou fend les *chefs* aussi bien que les *testes*, au cours des épisodes belliqueux qu'il décrit avec complaisance :

Fors de la *teste* li met les oilz ansdous... (1355)
Amsdous les oilz del *chef* li ad mis fors... (2290)
Del *chef* li ad le cervel espandut... (3928)
Trenchet la *teste* pur la cervele espandre... (3617)
Les *chef* en prist es puis desuz Haltilie... (209)
Dunt pris les *chefs* as puis de Haltoïe... (491)
S'i out d'icels ki les *chefs* unt perdut... (2094)
Par jugement iloec perdrez le *chef*... (482)
Escababi i ad le *chef* trenchet... (1555)
Pur sun poign destre l'en liverai le *chef*... (2809)
De noz ostages ferat trecher les *testes*. (57)
Asez est mielz qu'il i perdent les *testes*...
Se trois Rollant, n'en porterat la *teste*... (935)
Tute la *teste* li ad par mi sevree... (1371)
Desur la *teste* li ad frait e fendut... (3604).

On pourrait citer encore les vers 1586, 1905, 1956, 1947, 2289, qui se rapportent à des scènes analogues. Elles ne sont pas les seules où les deux mots qui nous intéressent semblent indifféremment employés :

Turnat sa *teste* vers la paiene gent... (2360)
Ver lur païs avreit sun *chef* turnet... (2866)
Li empereres en tint sun *chef* enclin... (139)
Li emperere en tint sun *chef* enbrunc... (214;
cf. encore 118, 2391, 3273, 771)
Desur les espalles ad la *teste* clinee... (3727)

Notons enfin que *chef* aussi bien que *teste* peut s'appliquer aux chevaux :

Petites les oreilles, la *teste* tute falve... (1495)
Les freins a or e metent jus des *testes*... (2491)
Tolez lur les seles, lé freins qu'il unt es *chefs*... (2485).

En présence de ces rapprochements, relativement nombreux, si l'on songe que le texte offre au total 20 exemples du mot *teste* et 30 du mot *chef*, allons-nous conclure qu'entre eux la différence est bien faible, pratiquement négligeable?

Il faut tout d'abord remarquer que *chef* apparaît plus normalement que son rival lorsqu'il s'agit de décrire l'attitude soucieuse de Charlemagne et, inversement, que *teste* est préféré dans les scènes de carnage. Si donc nos deux mots tendent à se rapprocher au point parfois de se confondre, il n'en reste pas moins que le choix entre eux peut être soumis à certaines préférences, peut correspondre à certaines nuances délicates, qui échappent au premier abord.

On peut encore signaler que le mot *teste* n'est qu'une fois suivi d'un qualificatif :

(Le cheval de Turpin a) la *teste* tute *falve* (1495).

*Chef* au contraire est souvent accompagné d'une indication descriptive rapide :

Blanche ad la barbe e tut *flurit* le *chef*... (117)
Fier le visage, le *chef recercelet*... (3161)
Les *chefs fluriz* e les barbes unt blanches... (3087).

Cette indication descriptive n'est pas forcément élogieuse :

E l'altre aprés de Micenes as *chefs gros*... (3221).

Il s'agit en effet de ces monstres couverts de soies, à la manière des porcs, qui forment, après ceux de Butentrot, la seconde échelle de Baligant.

On a vu plus haut que la couronne royale et le heaume coiffent exclusivement le *chef*; nous constatons qu'inversement le mot *teste* apparaît toujours lorsqu'il s'agit de noter une douleur dont la tête est le siège :

Oliver sent que la mort mult l'angoisset.
Ansdous les oilz en la *teste* li turnent. (2011)
En la *teste* ad e dulor e grant mal... (2101)
Ço sent Rollant que la mort le tresprent,
Devers la *teste* sur le quer li descent... (2356).

Peut-être est-ce un réflexe analogue qui a fait préférer le

même mot dans la description du chagrin de Charlemagne, au vers 2930 :

Sa barbe blanche cumencet a detraire
Ad ambes mains les chevels de sa *teste*...

Pourtant c'est *chef* qui apparaît, lorsque Charles, tourmenté, mais veillé par un ange, aperçoit en songe des signes funestes et mystérieux :

Li angles est tute noit a sun *chef*... (2528).

Il paraît résulter de toutes ces remarques que le mot *chef* se place au centre d'une aire sémantique plus étendue que celle du mot *teste*. En outre, on a l'impression que *chef* a une valeur relativement abstraite, alors que *teste* semble s'imposer toutes les fois que le concept de *tête* s'accompagne d'une certaine tension affective. Laquelle ?

On est tenté de répondre que *teste* vient normalement à l'esprit du poète chaque fois qu'il est dominé par un mouvement de violence hostile ou par une sorte de griserie belliqueuse. Lorsqu'au contraire son attitude est moins passionnée, ou lorsqu'il entre du respect ou de la sympathie dans ses impressions, c'est au mot *chef* qu'il fait appel. Effectivement, cette hypothèse permet de rendre compte de la plupart des emplois que nous avons signalés. Elle permet même de rendre compte de tous les exemples, à condition d'admettre qu'entre les deux termes en cause la différence n'est pas telle qu'elle interdise tout échange, soit pour les besoins de l'assonance ou du mètre, soit surtout parce que le phénomène de tension psychologique envisagé ne joue pas d'une façon régulière ni toujours égale.

Dans les scènes où les coups pleuvent et où l'auteur partage l'ardeur des combattants, participe à leur délire guerrier, toutes les fois que les crânes fendus éclatent et laissent échapper leur cervelle, nous avons en fait le mot *teste* — exactement 12 exemples sur 20 de ce mot (935, 1355, 1371, 1586, 1905, 1956, 1947, 2289, 3604, 3617, 57 et 58). On peut y joindre ceux où l'auteur peint les effets, je dirai physiologiques, d'une mort prochaine :

Ansdous les oilz en la *teste* li turnent (2011)
En la *teste* ad e dulor e grant mal (2101)
Devers la *teste* sur le quer li descent (2356).

De même, le geste pitoyable de l'empereur arrachant à deux mains les cheveux de sa tête nous fournit un exemple de portée analogue (2930). Voilà donc au total 16 emplois de *teste* qui s'expliquent dans le cadre que nous avons tracé.

Il en reste quatre encore. Est-il possible d'en rendre compte dans le même esprit? Dans le premier cas (1495), il s'agit de la redoutable monture de l'archevêque Turpin, et l'on sait avec quelle exceptionnelle complaisance elle nous est décrite, ce qui suppose de la part du poète une impression assez vive, capable d'avoir fait préférer ici le mot *teste*. Le second exemple appartient par contre à une scène de repos et se situe après le combat qui a provoqué la déroute finale de Marsilie. Mais n'oublions pas d'une part que *teste* ici (2491) est à la fin du vers, d'autre part qu'il s'agit, non d'êtres humains, mais de chevaux.

Les deux derniers passages sont assez délicats. Roland sent la mort approcher; les tempes brisées, aveuglé par le sang et la cervelle (2297), le visage décoloré, il se tourne vers l'ennemi; cette tête, sur laquelle la mort s'appesantit (2356), n'est-elle pas quelque chose d'horrible en même temps que de fier? *Chef* pouvait-il rendre cet aspect d'une façon assez concrète? Le poète a écrit :

Turnat sa *teste* vers la paiene gent (2360).

Quant au dernier exemple,

Desur les espalles ad la *teste* clinee (3727),

il se rapporte à la Belle Aude, foudroyée par l'affreuse nouvelle qu'elle vient d'apprendre : c'est un visage mort qui retombe. Ici encore *chef* eût été moins expressif. Ce n'est pas une vision sanglante qui a traversé l'imagination du poète, mais l'image tragique d'une tête douloureuse et privée de vie.

En ce qui concerne *chef*, inutile d'insister sur les emplois figurés. Si *chef* a bien la valeur générale que nous sommes tenté de lui attribuer, on s'explique qu'il suggère l'idée d'« extrémité » ; d'où *el premer chef devant*. Mais comment rendre compte des exemples nombreux où le réflexe qui aurait dû entraîner le choix de *teste* n'a pourtant pas joué? Comment d'autre part expliquer que *chef*, en dépit de sa valeur apparemment neutre, se colore parfois comme d'une nuance de respect ou de sympathie?

Il se peut tout d'abord qu'au cours d'une description guerrière, ou qu'à l'évocation d'une tête fendue, d'une tête qui tombe, le poète manifeste moins de passion, voire même une demi-indifférence. Dans ce cas, *chef* lui convient aussi bien et même mieux que *teste*. En est-il bien ainsi ? On peut interpréter de cette façon un certain nombre d'exemples, ceux notamment où l'on rencontre les expressions *prendre le chef* ou *perdre le chef*. Dans ces formules, en effet, ne convient-il pas de voir de simples périphrases, signifiant quelque chose comme « faire périr » ou « périr » ? Voyons plutôt les cinq ou six exemples qui sont en cause. Au vers 209, c'est Roland qui évoque le sort de deux ambassadeurs, Basan et Basile, que les païens ont massacrés. Or Roland ne vit pas cette scène par la pensée ; certes, il s'emporte, mais ce qui le préoccupe c'est moins le passé que la décision à prendre, la réponse à faire à Blancandrin. Ce passé est pour lui moins une image qu'un argument propre à faire triompher sa thèse. Marsilie, au vers 461, reprend l'expression, presque mot pour mot ; cela parce qu'il vient de la lire dans la lettre que Ganelon lui a remise de la part de Charlemagne. Que dire maintenant de la menace formulée à l'égard de Marsilie par Ganelon quelques vers plus haut :

Par jugement iloec perdrez le *chef* (482) ?

C'est une menace, certes, mais si insolente qu'elle soit, n'oublions pas qu'elle est proférée par un ambassadeur, donc sous une forme plus juridique, pourrait-on dire, qu'imagée.

En revanche, au vers 1555, nous sommes en plein carnage ; Olivier déchaîné venge la mort d'Angelier en tuant Alphaïen, en tranchant le *chef* d'Escababi, en désarçonnant sept Arabes. Mais remarquons qu'il s'agit d'une succession rapide de faits et que l'esprit ne s'arrête à aucune image ; l'effet recherché est un effet d'accumulation ; le poète s'intéresse moins au détail qu'à la somme des exploits d'Olivier. Le vers 2094 fait, par contre, partie d'une description où chaque élément doit garder sa valeur propre ; il s'agit du spectacle qu'aura Charles en parvenant à l'endroit où Turpin s'est battu :

Tels IIII cenz i troevet entur lui,
Alquanz nafrez, alquanz par mi ferut,

S'i out d'icels ki les *chefs* unt perdut.
Ço dit la Geste e cil ki el camp fut...

N'était-ce pas le cas ou jamais d'employer *teste*? Non, car le poète ici invoque un témoignage en quelque sorte historique : seul le mot *chef* convenait à ce qui doit rester dans sa pensée une donnée absolument objective, présentée volontairement sans passion.

Si, aux vers 57 et 58, la formule attendue, *perdre* ou *trancher le chef*, s'est vu substituer *perdre* et *trancher la teste*, ne serait-ce pas parce que, inversement, un réflexe affectif a joué?

De noz ostages ferat trecher les *testes*
Asez est mielz qu'il i perdent les *testes*...

Ces deux vers, en effet, font partie du discours tenu par Blancandrin en présence de Marsilie ; c'est là que, diplomate sans scrupule, il propose, en garantie des fallacieuses promesses faites à Charlemagne, de livrer et de sacrifier un certain nombre d'otages. Il a d'abord prudemment fait allusion à ce qui les attend (44) et employé alors le mot *chef*; mais peu à peu le cynisme du personnage se développe et s'étale. Que lui importe, à ce félon, que des têtes tombent, pourvu que les Francs soient loin de l'Espagne ? Cette tranquillité vaut bien qu'on l'achète, pas tellement cher, au prix de quelques misérables *testes*!

Mais alors le mot *teste* s'imposait davantage encore aux vers 2290 et 3928 :

Amsdous les oilz del *chef* li ad mis fors...
Del *chef* li ad le cervel espandut...

Dans le premier vers, en effet, il s'agit de Roland au moment où il assomme d'un coup mortel de l'olifant un ennemi audacieux venu pour lui ravir Durandal. Dans le second, du duel de Thierry et de Pinabel. Ce sont, dans le récit, des moments particulièrement pathétiques, qui devaient provoquer chez l'auteur un réflexe affectif et en conséquence déterminer presque nécessairement le choix de *teste*. Que s'est-il passé ? Pourquoi le réflexe n'a-t-il pas joué ? Allons nous, faute de mieux, invoquer la mesure du vers? Il convient, en tout cas, de rappeler que *chef* est un terme général, qu'il peut en conséquence prendre, à l'occasion, une valeur analogue à celle de *teste*, si

par ailleurs un contexte suffisamment explicite lui communique la tonalité affective voulue ; or c'est bien le cas dans les exemples envisagés, qui sont au surplus isolés.

En effet, le plus souvent, à cause même de l'existence et de la valeur de *teste* — contraste tout à fait naturel — *chef* prend une coloration très différente, opposée même. Toutes les fois, serait-on tenté de dire, qu'au concept de tête s'attache une impression de beauté, de noblesse et de force, le mot *chef* règne sans concurrence. Près de la moitié des exemples de *chef* relevés dans le *Roland* semblent effectivement justiciables de cette explication.

Certains ne réclament aucun commentaire, ceux, déjà invoqués, qui associent *chef* à couronne (2684, 3236, 3528), au signe de croix (3111), au serment (799). On a vu également que *chef* est souvent accompagné d'un adjectif descriptif, et qu'à une exception près (les *chefs gros* du vers 3221), cette indication descriptive concorde avec la nuance favorable que nous envisageons : *chef flurit* (117 et 3087), *chef recercelet* (3161). Rappelons surtout que *chef* se présente exclusivement quand le poète décrit l'attitude pensive et douloureuse de Charlemagne en proie à une émotion vive, qui ne diminue en rien, bien au contraire, sa majesté et son humanité (118, 214, 771 : le *chef embrunc*; cf. également 2528 : *Li angles est tute noit a sun chef*). C'est encore le même mot qui paraîtra dans la scène finale du combat de Roncevaux, lorsque Roland meurt, transfiguré en quelque sorte par le martyre, illuminé déjà par la gloire du paradis : *Desur sun braz teneit le chef enclin* (2391). Comment s'étonner enfin si le heaume, symbole de la fierté guerrière, se lace sur le *chef* (2170 et 3865)? Serons-nous surpris même, si, au cours de l'ultime bataille, le premier signe de découragement ou d'inquiétude manifesté par les païens de Baligant est ainsi noté :

> Paien i bassent lur *chefs* e lur mentun,
> Lor helmes clers i suzclinent enbrunc (3273)?

En somme, sur les 30 exemples relevés du mot *chef*, bien peu échappent à l'explication qui vient d'être suggérée. On se souvient des vers 2290 et 3928 où *chef* est associé à une vision brutale; du vers 3221 où il est associé à l'image du peuple de

Misnes; du vers 2485, où, contrairement à l'habitude, il est appliqué aux chevaux de l'armée franque :

> Noz chevals sunt e laz e ennuiez.
> Tolez lur les seles, lé freins qu'il unt es *chefs*,
> E par ces prez les laisez refreider...

Au total donc quatre dérogations seulement aux réflexes que nous avons cru pouvoir définir. En réalité, elles ne constituent pas une objection grave à ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, on l'a vu, une explication de tels accidents peut être fournie. En second lieu, surtout, je ferai remarquer qu'entre *chef* et *teste* les échanges se font exclusivement au profit de *chef*. Si *chef* en effet — ce qui correspond bien aux vues soutenues dans la présente étude — se substitue parfois à *teste*, jamais en revanche, même accidentellement, *teste* ne sort de son domaine pour prendre comme *chef*, soit une valeur générale, neutre ou figurée, soit une valeur noble ou emphatique. *Teste* n'est certes plus le mot d'argot du latin populaire; peut-être même ne fait-il plus vraiment image. Et cependant, comme *tête* — qui figure toujours dans Littré et avec lequel il est en contact — il garde quelque chose de sa lointaine origine populaire. Associé d'ordinaire à certaines représentations, à certaines scènes nettement définies, il a par lui-même une grande puissance expressive; il demeure un mot essentiellement pittoresque.

Ne nous hâtons pas cependant de conclure, avant d'avoir opéré, au moins à titre d'information, de recoupement, quelques sondages dans d'autres textes anciens. Prenons par exemple le *Couronnement de Louis* et, pour ne pas négliger la prose, la chantefable d'*Aucassin et Nicolette*.

Dans ce dernier cas, les exemples sont remarquablement significatifs. Il suffit de les rassembler pour faire ressortir la simplicité des réflexes qui déterminent le choix de l'un et de l'autre mot :

(X, 17) mi anemi me *cauperont le teste*
(X, 19) j'arai la *teste caupee*
(X, 74) fac ja *cele teste voler*
(XIV, 11) *hurteroie me teste* (contre une pierre *bisse*)
(IX, 8) laça l'*iaume en son cief*
(X, 2) li *hiaumes u cief*

(X, 34) li enbare le *hiaume el cief*
(X, 45) *par mon cief*
(XII, 33) mist *sen cief* par mi une creveure de la tor
(XVI, 15) ele *segna son cief*
((XXXVIII, 16) si en oinst son *cief* et son visage
(XVIII, 8) au *cief de la forest*

Le mot *chef*, on le voit, a bien la valeur générale qu'il a dans la *Chanson de Roland* ; de même, la valeur expressive et pittoresque de *teste* est particulièrement accusée. Et ce qui est encore plus important, aucun emploi ne fait discussion, comme il arrive parfois dans le *Roland*. Entre les deux termes la frontière est nettement marquée ; ils ne sortent pas de leurs domaines respectifs. On ne saurait s'en étonner, le mécanisme de la prose étant plus simple que celui de la poésie, même lorsqu'il est mis en branle par une impulsion initiale identique.

Nous ne serons pas surpris, par contre, de trouver, dans le *Couronnement*, une situation un peu moins claire. Est-elle comparable à celle qui s'était offerte à nous dans la *Chanson de Roland* ?

Nous retrouvons d'abord l'emploi figuré de *chef*, enrichi même d'un sens nouveau, celui qui nous est resté :

*el premier chief* (2295)
*de chief en altre* li a tote quassee (une targe) (1077)
Li reis Galafres, qui des altres est *chiés* (348)
Deu et saint Pere, qui devant nos est *chiés* (515).

Le serment *par mon chief* est employé une fois (214); en outre l'association de couronne et de *chef* est constante, même si la phrase a un caractère énergiquement expressif, évoque un coup sanglant :

. . .si li assiet (la couronne) el *chief* (144)
Tels se fait ore et orgoillos et fier
Cui je metrai tel corone en son *chief*
Dont la cervele l'en vendra tresqu'as piez! (1513)

(cf. 1909 et 1921 où la même formule se retrouve).

Il en est de même de l'expression consacrée, la *croiz del chief* :

Fiert Acelin par mi la *croiz del chief* (1937 ; cf. 200)

On rencontre quelquefois *chef* associé aux verbes *prendre* (2154 ; 2347) et *perdre* (359, 1259), mais, semble-t-il, sans intention expressive ; il s'agit d'une image incolore, qui ne dit guère plus que « périr » et « faire périr » :

S'ils n'ont secors, qui tuit perdront les *chiés* (353).
Traite a l'espee, volt li prendre *chief*,
Quant il li crie et manaide et pitié (2348).

On notera que, dans ce dernier cas, l'acte ne se réalise pas, reste à l'état d'intention, comme aux vers 125 ou 1252 :

En talent ot qu'il li colpast le *chief*.

La sensibilité du poète s'intéresse au geste effectif de brutalité ou de clémence qui suivra, non à celui qui aurait pu se produire. Ainsi peut s'expliquer encore le double emploi de *trancher le chef*, qui, associé à un contexe plus imagé, semble se présenter dans des conditions peu naturelles :

Qui tuit eüssent les *chiés* des bus sevrez (367)
Ja li trenchast le *chief* desus le bu (1246).

Lorsque, par contre, les verbes que nous venons de relever sont accompagnés de *teste*, on peut être assuré que le poète a cherché un effet de pittoresque, ou voulu s'exprimer avec force :

La *teste* o l'elme fait voler quatre piez (1135)
La veïssiez un estor maintenu,
Tant pié colpé, tante *teste*, tant bu ! (1213)
Prenez les *testes*, por Deu, je vos en pri :
Tot le pechié del mostier pren sor mi,
Car il sont tuit traïtor et failli ! (1699)

Soulignons qu'il s'agit ici de châtier les moines indignes de Tours, complices d'Acelin ; aucun respect pour ces clercs, qui ne sont plus de vrais ministres de Dieu ! Qu'on en tire une vengeance exemplaire ! On notera également, au vers 1852,

Je te fesisse cele *teste* trenchier,

l'emploi du démonstratif, qui souligne fort bien la coloration affective de *teste*, comme dans cet autre passage :

Ne Deus ne om ne te porreit aidier
Que ne te face cele *teste* trenchier ! (2139)

C'est encore à une formule expressive que nous avons affaire dans les trois passages suivants :

Adonc i fustes assez tost menaciez
Et desfiez de la *teste* trenchier... (1865)
Onc n'i mist guage fors la *teste* trenchier... (1873)
Je le desfi de la *teste* trenchier,
Ui le ferai par membres despecier (1847).

Jusqu'ici, en somme, nous n'avons rencontré aucune difficulté; les réflexes jouent de la façon la plus normale. Un petit nombre d'exemples méritent cependant une attention particulière. Presque tous concernent le mot *chef*.

Nous trouvons d'abord ce mot associé à heaume, comme dans le *Roland* :

Emprés le helme est la mace passee ;
Baissa le *chief* a icele encontree (1082).

Le sens noble, qui paraît s'esquisser ici, se précise un peu plus loin :

Et bien tel trente de vaillanz chevaliers
N'i a celui ne seit *frans om del chief* (1290).

En revanche, *chef* est associé à une vision sanglante au vers 1332 :

N'i a celui n'ait *sanglent* le braier
Et les espalles et le cors et le *chief*.
De pitié plore Guillelmes li guerriers.

L'exemple est unique. On notera au surplus que nous avons affaire à une énumération dans laquelle *chef* n'est pas spécialement en relief; qu'enfin, comme dans le *Roland*, un adjectif descriptif accompagne notre mot et lui donne la coloration affective que, mot général, il ne possède pas par lui-même. On peut donc, en dernière analyse, rendre compte de cet emploi comme de celui-ci par exemple, que nous fournissait tout à l'heure le *Roland* :

Amsdous les oilz del *chef* li ad mis fors (2290)

— en face de :

Ansdous les oilz en la *teste* li turnent (2011).

Les quatre derniers exemples de *chef* qui nous restent à envisager sont plus intéressants, car ils font apparaître une valeur particulière du mot, qui ne s'était pas nettement dégagée jusqu'ici. Les voici :

> ...quant se fu rebraciez,
> Le poing senestre li *a meslé el chief* (130)...
> Le poing senestre li a *meslé el chief*,
> Tant l'enclina que il l'a embronchié (1960).
> Les uelz ot roges com charbon en brasier,
> La teste lee et *herupé le chief* (507)...
> Forces demande, si li *tondi le chief* (1967).

Il est clair que, dans ces divers passages, *chef* est associé à l'idée de *chevelure* ; l'opposition qui est marquée au vers 507 entre *chef* et *teste*, opposition qui à première vue surprenait, s'explique alors tout simplement : le poète imagine d'abord une tête ronde et large, ensuite il se représente le sommet de cette tête, garni de cheveux hérissés. Qu'est-ce à dire ? Non pas que *chef* signifie chevelure, mais qu'il possède, à côté d'une valeur plus générale, une acception limitée, celle de « partie supérieure de la tête ». Nous rejoignons ainsi de façon évidente les emplois figurés, *el premier chef* et *chef* au sens moderne, tous deux attestés dans le *Couronnement*.

Voilà qui nous incite à revenir sur ce que nous avons appelé l'emploi favorable de *chef*, par opposition à l'emploi pittoresque de *teste*. On comprend que, déjà par lui-même, *chef* qui désigne la partie haute de la tête, prenne aussi, très souvent et très facilement, le sens de partie noble de cette tête, donc évoque l'idée d'un front fier et imposant, et plus difficilement celle d'un crâne broussailleux et souillé de sang. Reconnaissons d'ailleurs que cette nuance favorable est probablement moins accusée, dans bien des cas, qu'on ne serait tenté de le penser au premier abord. Si *chef* signifie « sommet de la tête », quoi de plus naturel que l'association chef-couronne, chef-heaume, ou que les expressions *signer son chef* ou *croix du chef* ?

Sans donc infirmer les remarques faites tout à l'heure à propos du *Roland*, et tout en nous fournissant même les moyens de les justifier d'une autre manière, la constatation que nous venons de faire nous invite cependant à formuler quelques at-

ténuations, à marquer quelques nuances utiles. Il est clair en effet que le sens de « partie supérieure de la tête » peut à lui seul rendre compte d'un bon nombre d'exemples du *Roland*, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir une coloration affective opposée à celle de *teste*. Je songe d'abord aux passages qui réunissent *chef* à couronne et à heaume (2170, 2684, 3236, 3538, 3865). On peut se poser la question à propos des expressions *chef flurit* (117, 3087), *chef enclin*, *chef embrunc*, *baisser sun chef* (118, 139, 214, 771, 2391, 3273), *chef recercelet* (3161). Si l'on suppose même que cette nuance d'affectueuse sympathie est absente ou légère, on comprendra mieux l'emploi de *chef* dans les *chefs gros* (3221), ou aux vers 2290 et 3928 :

Amsdous les oilz del *chef* li ad mis fors
Del *chef* li ad le cervel espandut.

Mais prenons garde de tomber d'un excès dans un autre, et n'oublions pas que tout ce qui a été dit de *teste*, du contraste qui l'oppose à *chef*, reste valable — à une exception près cependant, dont il convient avant de conclure de mesurer la vraie portée. Il s'agit du vers 1602 du *Couronnement*, où le poète note une attitude du sympathique portier de Tours :

Quant li portiers entendi la novele
Del pro Guillelme cui proece revele,
Vers le palais a tornee sa *teste*.

C'est la première fois que nous voyons, sans doute possible, *teste* prendre la place de *chef*. Cet accident, exceptionnel à ce moment, se reproduira par la suite, entraînant les importantes conséquences que l'on devine.

En résumé, dans la *Chanson de Roland*, *chef* se présente comme un mot de valeur générale et large. Il signifie « tête » au propre et au figuré. Toutefois, assez souvent, son domaine sémantique se resserre. Il ne s'agit plus alors de la tête en général, mais de la tête considérée comme une extrémité du corps, d'une manière plus précise encore, du sommet, de la partie supérieure de la tête. Ainsi s'expliquent les sens figurés, ainsi s'explique l'association de *chef* avec les adjectifs *flurit*, *recercelé*, *herupé*, avec les mots couronne et heaume. En revanche, *chef* prend une signi-

fication beaucoup plus vague lorsqu'il sert de régime aux verbes *prendre, couper, trancher* ou *perdre* ; en pareil cas, il semble que l'on ait affaire à des locutions assez incolores, qui équivalent simplement à « périr », ou « faire périr » ; le fait que ces expressions ont été imagées ne semble plus en tout cas leur conférer une valeur et une force spéciales. Reste alors à définir les nuances dont *chef* peut et doit, en raison de son sens même, se colorer, au moins occasionnellement. Il est clair que, dans ce domaine, deux forces contraires exercent leur action. Dans la mesure en effet où *chef* signifie « tête » en général, entre dans des locutions toutes faites ou des emplois figurés, il tendra à se dépouiller de toute valeur concrète, sensible, à devenir un mot abstrait. Par contre, dans la mesure où son sens restreint reste vivant, dans la mesure où il signifie « sommet », « haut de la tête », il peut prendre une nuance favorable, un caractère de noblesse et de grandeur. C'est incontestablement ce qui a lieu dans le *Roland*, lorsque le contexte fait apparaître chez le poète la volonté de provoquer un mouvement de respect, d'admiration, de pitié ou de sympathie. Il est exceptionnel, en tout cas, que ce même poète choisisse le mot *chef* lorsqu'une vision brutale, belliqueuse ou sanglante domine son imagination. Mais il est naturel qu'en raison de la valeur neutre et abstraite qu'il a par ailleurs, *chef* se présente lorsque la sensibilité de l'écrivain est en repos ou qu'il entend souligner l'objectivité de son propos.

Ce mécanisme, simple en somme, n'aurait certainement pas joué avec autant de netteté si, en face de *chef*, *teste* n'avait pas existé. Ce mot a sans doute évoqué encore, confusément, dans l'esprit de nos vieux auteurs, l'image de quelque chose qui éclate ou qu'on brise brutalement : d'où son emploi constant dans les scènes de carnage où poètes et héros s'abandonnent à l'enthousiasme guerrier, insultent l'adversaire, se réjouissent de sa destruction, ressentent vivement la douleur des coups portés et reçus. Ainsi donc, *teste*, mot pittoresque, mot affectif par excellence, s'oppose nettement à *chef* sans risquer, au moins au début, de se confondre avec lui. Cette opposition, est-il besoin de le dire, n'est pas à proprement parler celle d'un mot noble et d'un mot bas. A l'époque du *Roland*, il n'y a pas encore une nette hiérarchie dans le lexique, comme au XVII^e^ siècle. Il y a seulement, dans le cas qui nous occupe, deux termes qui,

bien que rattachés au même concept, le traduisent de façon très différente : d'un côté « tête » en tant que « partie supérieure » et « partie noble » du corps, au figuré « sommet, extrémité » ; de l'autre « tête » en tant que « partie du corps siège de la vie, crâne, enveloppe de la cervelle », et, correspondant à ces sens, des possibilité expressives très diverses ; ici, normalement une émotion hostile, caricaturale, douloureuse ; là, éventuellement, grâce au contexte, une nuance plus ou moins accusée d'admiration ou de sympathie.

Ce n'est pas le lieu ici de nous demander comment la situation que nous constatons a pu, à partir du latin, se développer. Il est plus intéressant de voir s'amorcer l'évolution qui conduit à la situation actuelle. Il est clair que, dans la mesure où il conservera le sens de *tête*, le mot *chef* pourra prendre aisément le caractère d'un mot noble, réservé aux grands genres, ce qu'il sera effectivement au XVII^e^ siècle. Ce changement est en germe dans l'usage médiéval, comme aussi celui qui affectera *chef* de son sens actuel, relevé déjà dans le *Couronnement*. Tout ceci suppose que *chef* a été délogé de ses positions essentielles, désormais occupées par *teste*. L'assaut, ou plutôt la lente progression de ce dernier, s'esquisse à peine au moyen âge, du moins dans les textes envisagés ici. Mais ce qui s'est passé n'a rien de mystérieux.

*Teste*, d'assez bonne heure, a cessé de faire image, bien qu'un résidu affectif encore très remarquable fasse de lui un mot fort. Mais, précisément parce qu'il est un mot fort, il est exposé à une grande usure, en dépit des effets littéraires délicats qu'un écrivain peut obtenir en l'opposant à *chef*. Ces nuances peuvent échapper à certains, d'autant plus que *teste* n'est plus imagé, mais seulement expressif, ainsi qu'il vient d'être dit. *Teste*, en s'affaiblissant, se confond avec *chef*, d'abord dans les emplois concrets ; or c'est précisément dans ce domaine que *chef* offre la moindre résistance, en raison de la valeur abstraite qu'il prend si souvent dans les locutions figurées. En s'intellectualisant, *teste* n'est donc pas exposé à disparaître ; il gagne d'un côté ce qu'il perd de l'autre, poussant bientôt ses avantages jusqu'au bout, gagnant les emplois figurés, ne laissant plus à *chef* qu'un sens très précis et très limité. On comprend d'ailleurs sans peine pourquoi, contre ce dernier retranchement,

son assaut fut vain : question de genre d'abord, le masculin protégeant ici très certainement le mot *chef* ; en outre, entre le concept de *tête* et le concept de *chef*, le lien sémantique a dû se rompre, en sorte que la bataille a cessé faute de combattants, ceux-ci ayant finalement perdu le contact.

A la suite de cette série de glissements, ne l'oublions pas, un vide s'est produit : à la place occupée primitivement par *teste*, aucun mot en effet ne s'est installé, du moins dans la langue littéraire. Celle-ci, devenue de plus en plus intellectuelle, ne sentait pas comme une pauvreté cette absence de terme expressif; elle n'a pas cherché à y remédier. La langue populaire a eu recours au contraire à des mots imagés ou argotiques, qui ont fait peur aux écrivains et n'ont pu, pour cette raison, s'introduire dans la langue écrite. Il s'est pourtant produit un curieux choc en retour, que l'usage du XVII^e^ siècle fait prévoir. *Chef*, on l'a vu, survivait à ce moment avec le sens de « tête » dans le style élevé et la poésie. Cette noblesse un peu factice pouvait provoquer un réflexe d'ironie et l'a effectivement provoqué; peut-être l'archaïque serment *par mon chef*, signalé déjà comme burlesque par Richelet, est-il aussi pour quelque chose dans cette évolution ? Quoi qu'il en soit, *chef* au sens de « tête », complètement dissocié de *chef* au sens d'« homme qui commande », est devenu finalement à son tour un mot pittoresque. Mais il y a loin des images violentes évoquées jadis par *teste* au sourire que suscite aujourd'hui le vieux composé *couvre-chef* !

P. Le Gentil.

# *CIPERIS DE VIGNEVAUX*

La chanson de *Ciperis de Vignevaux*, après avoir joui d'un succès certain, puisqu'elle fut mise en prose et, sous cette forme, imprimée trois fois du XV^e^ au XVI^e^ siècle, puis incorporée à la collection Sylvestre en 1842, est aujourd'hui bien négligée des érudits. Faute de reposer sur une édition critique [1], les quelques études qui lui ont été consacrées, comme celles de Kaphengst et de Machovich [2], sont très superficielles pour ne pas dire fantaisistes. En particulier, la question des sources historiques est entièrement à reprendre.

*
* *

La pauvreté de la tradition manuscrite explique en partie la rareté et l'insuffisance des travaux. Nous ne possédons qu'une rédaction versifiée de *Ciperis*, incomplète du début ; elle est contenue dans un manuscrit picard du commencement du XV^e^ siècle (Bibl. nat. fr. 1637) qui comprend 7.895 vers et devait en comprendre originellement près du double ; encore la partie restante présente-t-elle trois lacunes.

Mais il est possible de combler ces lacunes en recourant au

1. Nous avons l'intention de publier cette édition (établie à l'occasion de notre thèse de l'École des Chartes) dès que les circonstances le permettront.

2. A. Kaphengst, *Quellenuntersuchung, Inhaltsanalyse und Textprobe aus Ciperis de Vignevaux*, *Inaugural-Dissertation*. Greifswald, 1913, in-8°. — Cf. Machovich, *Ciperis de Vignevaux* (*Chanson de geste a XIV. sz.-bol.*). Budapest, 1948, in-8° (*Bibliothèque de l'Institut français à l'Université de Budapest*, VII).

manuscrit en prose, dont on a généralement méconnu l'intérêt, et à un texte ignoré jusqu'à présent, que nous appellerons *f*.

*f* représente des fragments d'une autre rédaction versifiée, également picarde, transcrits au XVI^e^ siècle par le Président Fauchet [1] ;

le manuscrit en prose, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles (n^os^ 3576-3577), soit *B*, a été écrit au milieu du XV^e^ siècle, et c'est par lui que nous connaissons le début de l'œuvre [2].

A l'aide de ces trois textes, on peut donc reconstituer l'intrigue de *Ciperis*, intrigue longue et touffue dont nous ne donnerons ici que l'essentiel.

Ciperis est le fils naturel de Clarisse, fille du duc d'Orléans, et de Philippe, fils du roi de France Clotaire. Il naît en Normandie, dans la forêt de Vignevaux, dénommée plus tard forêt d'Eu, où sa mère a cherché refuge. Puis, celle-ci ayant été enlevée par le géant Foucart, seigneur du pays, qui l'emmène dans son château de Blarimont, Ciperis est recueilli et élevé par un ermite. Tout jeune encore, il parcourt le monde en accomplissant des exploits extraordinaires. De retour au pays natal, il triomphe du géant en combat singulier et délivre sa mère. Pour commémorer cette victoire il donne au château le nom de Foucarmont, et fait pendre à « la maistre porte » une côte du monstre. C'est dans la même intention que, devenu roi, il fondera l'abbaye de Notre-Dame de Foucarmont, à laquelle, deux cents ans après, un autre comte de Vignevaux, Flourent, fera don de la côte comme relique.

A quelque temps de là, le nouveau seigneur, chassant dans ses bois, y rencontre la fille du roi Dagobert (successeur de Clotaire), Orable, renvoyée de la cour paternelle à la suite de fausses accusations. Il lui offre son cœur et sa main, mais en fin de compte néglige de l'épouser, et c'est illégitimes que naîtront leurs dix-sept fils ! Dagobert, plus tard réconcilié avec sa fille, légitimera cette union et les enfants qui en sont issus.

---

1. *f* se trouve dans le cahier de notes de Fauchet (Bibl. nat., fr. 24726, ff. 77 à 79) ; il a été édité par M^lle^ J. G. Espiner-Scott dans ses *Documents concernant la vie et l'œuvre de Claude Fauchet*. Paris, 1938, in-8°, p. 252-261.

2. V. Doutrepont, *La mise en prose des épopées et romans chevaleresques du XIV^e^ au XVI^e^ siècle*. Bruxelles, 1939, in-8°.

Ceux-ci, devenus grands, se révèlent aussi vaillants que leur père ; chacun d'eux conquiert un royaume à la pointe de l'épée. L'empereur d'Allemagne, émerveillé par le courage du jeune Louis de Vignevaux, lui donne sa fille Aragonde, et de ce mariage naîtra Gouthequins, futur empereur de Rommenie et rival de Theseus de Cologne.

Cependant un usurpateur, Guy de Provence, s'est fait proclamer roi par les bourgeois de Paris. Dagobert réussit à l'expulser, aidé par son frère Ludovis, qu'il est allé chercher pour l'occasion à Cîteaux où il vivait retiré ; de nombreux moines aident à la victoire. Il se dirige ensuite vers la Hongrie, pour secourir le roi Philippe — qui n'est autre que le père de Ciperis — assiégé dans Morons, sa capitale, par les Sarrasins. La bataille, longue et acharnée, est finalement gagnée grâce à la bravoure de Ciperis et surtout de son fils Bouchiquault. Suit une reconnaissance générale : Philippe épouse enfin Clarisse et Ciperis est légitimé à son tour.

De retour à Paris, Dagobert marie son frère Ludovis à la princesse Baudour, future sainte Bathilde. Peu après, il meurt et un nouveau conflit se déclenche autour de sa succession. Le traître Lambert d'Anjou s'empare de la couronne; Theseus et son fils Gadifer aident Ludovis à la reprendre. Mais Ciperis, qui s'estimait « le plus prochain hoir » par sa femme, jure sur saint Pierre de se venger et commence par attaquer le comte de Flandre, Raoul, fidèle allié de Ludovis. Raoul, blessé par Thierri de Vignevaux, lui donne, avant de mourir, sa fille en mariage. Thierri fait le serment d'élever sur la tombe de son beau-père l'abbaye de Saint-Vaast.

Au même moment la guerre extérieure rebondit, et Ciperis doit aller délivrer Coblence assiégée par les Sarrasins, et où sa belle-fille Aragonde vient de mettre au monde un enfant nommé Césaire, qui régnera plus tard sur Rome.

A son retour en France il a une entrevue à Corbie avec la reine Baudour, qui lui propose de fonder au lieu même où ils se trouvent une abbaye en l'honneur de saint Pierre, pour le délier de son vœu de vengeance. L'accord est conclu : Ciperis succédera à Ludovis, ses fils Thierri puis Clovis seront rois après lui.

*
* *

Sources historiques. — Ce récit a-t-il un fondement historique ? Et d'abord qui est ce Ciperis, comte de Vignevaux, petit-fils d'un roi de France et roi lui-même ? Son nom est évidemment un diminutif savant de *Chilpericus* ; on trouve des formes approchantes (Cilperis et Cisperis) dans Jean d'Outremeuse. Ceci étant, on a généralement identifié notre héros à Chilpéric II, roi de Neustrie et d'Austrasie (716-720). Nous allons voir, qu'en fait, c'est de Childéric II qu'il tient la place. Le roi Clotaire qui règne en 632, au moment où commence le récit, représente Clotaire II (613-629) ; celui-ci eut en effet pour fils et successeur Dagobert (631-629), à qui succéda Clovis II, ici Ludovis, dont on fait un frère du précédent. Dans l'histoire comme dans la chanson Clovis II, alias Ludovis, épouse Baudour (ou Bathilde) plus tard « saintie ». Après Clovis II régna son fils Clotaire III, détrôné par Childéric II (662-675), à qui succéda son frère Thierry III, fondateur de Saint-Vaast, puis Clovis III neveu de ce dernier. Dans notre texte Clotaire III est supprimé, mais l'ordre de succession reste le même aux liens de parenté près : Ciperis, Thierry, Clovis. Au point de vue chronologique c'est donc bien la place de Chidéric II qu'occupe Ciperis, et non celle de Chilpéric II, fils du précédent et qui ne régna que 35 ans plus tard, de 715 à 720. Le tableau ci-dessous résume cette conclusion :

Clotaire II
|
Dagobert
|
Clovis II (Ludovis) + Bathilde (Baudour)
|
[Clotaire III]
|
Childéric II (Ciperis)
|
Thierry III
|
Clovis III

Il serait vain de chercher d'autres rapports entre le Childéric II de l'histoire et le Ciperis de la chanson : si le second a pris au

premier sa place dans la chronologie, il ne lui a pris que cela. Il est bien moins roi mérovingien que comte de Vignevaux, et c'est autour de ce titre que nous pourrons grouper les éléments historiques qui permettront de localiser et de dater le poème.

*
* *

Qu'est-ce que Vignevaux ? C'est, nous dit *B*, l'ancien nom d'Eu [1]. Quant à Foucarmont, c'est actuellement un village de la Seine-Inférieure (arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, canton de Blangy), situé à 400 mètres d'altitude, et qui, dans les actes du moyen âge, est appelé *Folcardi* ou *Fulcardi mons*. L'auteur en connaît très exactement les environs dans un rayon de cinquante kilomètres; pour le reste, ses connaissances géographiques sont des plus incertaines. Voilà qui situe avec précision notre récit. Reste à examiner si les données de l'histoire régionale concordent avec celles de la chanson.

Que faut-il penser de la légende de Foucart ? Est-elle antérieure à notre texte et lui a-t-elle servi de source ? Est-elle au contraire une invention de l'auteur? L'abbé Decorde, érudit local, en fait état sans se prononcer dans un ouvrage de 1856 : « A en croire une tradition répandue dans le pays, écrit-il, le bourg tirerait son nom de certain géant nommé Foucart, qui l'habita il y a bien longtemps. On ne dit point dans quel siècle. On a même cru voir les restes de ce géant dans un cercueil en pierre, trouvé, il y a une cinquantaine d'années, dans le jardin du presbytère, au moment où l'on enleva une grande quantité de terres autour de l'église et des halles, pour remblayer au bas de la Grand'Rue. Il y avait sur ce cercueil, qui renfermait des ossements gigantesques et une épée oxydée, une inscription qu'on n'a pu lire [2]. » L'abbé Cochet, le premier, fit un rapprochement entre cette légende et *Ciperis* qu'il connaissait par l'analyse insérée dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* [3].

1. Vignevaux est, naturellement, un nom de pure fantaisie, peut-être formé par l'auteur sur celui de *La Vigne*, rivière qui traverse Foucarmont.

2. Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Blangy*. Paris, 1856, in-8°, 106-107.

3. Paulmy, *Siperis de Vineuulx* (*Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque*, t. VIII, Paris, 1780, in-8°).

En outre, il apportait quelques variantes à la version de Decorde : « On peut attribuer... à l'époque franque... le nom de Foucarmont lui-même, que le peuple prétend venir d'un géant. D'après la tradition, ce géant Foucart, dont l'existence nous paraît un roman, aurait été le père ou le parrain du bourg. Le peuple, qui ne veut pas avoir tort, prétend même qu'il a vu son cercueil avec son épée et ses grands ossements lorsqu'on enleva des terres autour de l'église et des halles [1]. » Cette découverte aurait eu lieu en 1796, pendant la construction d'une route de Neufchâtel à Abbeville, plus tard route impériale n° 28.

Enfin, grâce à la complaisante érudition d'un habitant de Foucarmont, M. Desjonquères, nous avons appris que la légende survivait encore.

Mais pour intéressants que soient ces témoignages, ils n'en sont pas moins tous postérieurs à 1780, date à laquelle parut le tome VIII des *Mélanges*, où est insérée l'analyse de notre chanson. L'abbé Decorde est sans doute sincère et il ne connaît pas *Ciperis*, mais rien ne prouve que d'autres érudits locaux n'aient pas utilisé et répandu le texte pour la plus grande gloire de leur petite patrie.

Foucarmont, il est vrai, est un centre archéologique assez riche ; on y a trouvé des sépultures des époques gauloise et franque. On sait avec quelle facilité naissent les légendes autour de ces souvenirs antiques. M. Lot a montré que celle d'Isoré s'était formée autour d'une des sépultures romaines qui foisonnaient dans l'ancien « fief des tombes » [2]. On pourrait imaginer pour Foucart un processus analogue, la légende se formant autour d'un cercueil ancien et de taille supérieure à la normale (comme celui découvert en 1796), et le pays prenant le nom de Foucart-mont, de même que le fief des tombes prend celui de « Tombe-Isoré » (Tombe-Issoire). La difficulté est que, si dans le dernier cas, l'on est certain que l'emplacement auquel Isoré a laissé son nom avait auparavant une appellation différente,

1. Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1866, p. 555-556.

2. F. Lot, *Notes sur le Moniage Guillaume* (*Romania*, t. XXVI, p. 481-494).

il n'en est pas de même en ce qui concerne Foucarmont. L'auteur nous dit bien que le château du géant se nommait Blarimont du nom du bourg auprès duquel il était situé et qui s'appelle Blangy à l'époque où il écrit ; mais en fait, Blangy ne s'est jamais appelé Blarimont. Quant au nom de Foucarmont il n'apparaît pour la première fois qu'en 1059, dans une charte [1].

D'autre part, si la légende d'Isoré a un support historique (un combat singulier entre un guerrier français et un Allemand de l'armée d'Otton II qui assiégeait Paris en 978), on voit mal comment un géant sarrasin pouvait occuper un village de Normandie, deux cents ans avant Charles-Martel. Quant à la côte de Foucard, cette glorieuse relique, elle n'a laissé aucune trace dans les textes relatifs à l'abbaye, et le soi-disant comte Flourent, qui en aurait fait don à celle-ci, n'a jamais existé.

Mais l'abbaye n'est pas une invention de l'auteur. Elle fut fondée le 25 juillet 1130 par Henri Ier comte d'Eu, pour des moines de Savigny. En 1147, Serlon, troisième abbé de Savigny, se donna à saint Bernard et toutes les filiales firent de même. C'est alors que les moines de Foucarmont adoptèrent l'habit blanc des Cisterciens. Entre temps l'abbaye avait acquis de l'importance grâce aux comtes d'Eu qui la comblaient de leurs bienfaits. Henri Ier, sur la fin de sa vie, se retira dans l'établissement qu'il avait fondé et y mourut ; son fils Jean II vint comme lui y finir ses jours et demanda à être enterré à côté de son père (1160).

L'abbaye reste le lieu de sépulture de leurs successeurs pendant plus de deux siècles. La *Chronique des comtes d'Eu* rédigée par un moine de l'abbaye nous décrit en détail leurs tombes, parfois très riches [2]. Vers 1345, les comtes de la nouvelle dynastie, Jean d'Artois, et ses descendants, se firent enterrer à Eu. Ils n'avaient pas interrompu pour autant la tradition de générosité instaurée par leurs prédécesseurs : Jean d'Artois, entre autres, donna beaucoup de biens à l'abbaye avant sa mort (1386). Les moines en conservèrent le souvenir, puisque la chronique,

1. Decorde, *o. c.*, p. 107.
2. *Recueil des historiens de la France*, t. XXIII, p. 439-448.

dont nous venons de parler n'est qu'un long panégyrique des comtes d'Eu, de Guillaume Ier à Philippe d'Artois.

En attribuant la fondation de Foucarmont à Ciperis, premier comte d'Eu, alors qu'Henri Ier en était le quatrième, et en faisant remonter cette fondation au VIIe siècle, l'auteur fait d'une pierre deux coups : il illustre les origines de l'abbaye en même temps que celle du comté.

Seconde atteinte à la vérité, dont on comprend moins bien la raison : Foucarmont, nous dit *B*, fut d'abord occupée par des chanoines, mais ceux-ci « se gouvernèrent si maisement et si dissoluteusement » que le pape Clément les fit enfermer à Rouen où ils moururent ; longtemps après, des chanoines de Saint-Augustin leur succédèrent, puis des moines blancs. Or, nous l'avons vu, l'abbaye fut créée pour des Bénédictins qui devinrent Cisterciens dans la suite ; jamais elle ne fut occupée par des chanoines.

Il est possible que l'auteur ait fait une confusion entre les abbayes de Foucarmont et d'Eu. Notre-Dame d'Eu, en effet, fut occupée à l'origine par des clercs séculiers, qui, aspirant à une vie régulière, devinrent en 1119 chanoines réguliers et adoptèrent la règle d'Arouaise. Quelle fut la conduite de ces chanoines ? Nous l'ignorons. Toujours est-il, qu'en 1130, la même année qu'il fondait Foucarmont, Henri Ier, de concert avec l'archevêque de Rouen, leur imposa la règle de saint Augustin. Les chanoines protestèrent violemment, mais à la longue furent obligés de céder. Le pape était alors Innocent III et il ne prit aucune part à cette réforme locale. D'ailleurs, aucun des papes qui portèrent le nom de Clément n'a promulgué un acte pour ou contre Foucarmont.

Confusion ? Ou bien, l'auteur, qui ne manque jamais une occasion de faire l'éloge des Cisterciens, a-t-il ici « arrangé » la réalité pour pouvoir opposer leur conduite exemplaire aux dérèglements d'un autre ordre ?

Nous verrons tout à l'heure que cette hypothèse est la plus probable [1].

*
* *

1. Il existe un texte curieux, écrit dans la suite, à l'abbaye même, qui montre comment les moines firent leur profit des données légendaires con-

Datation. — Les textes que nous ont transmis *P*, et, autant qu'on peut en juger, *f*, datent de l'époque du moyen français. Mais l'œuvre elle-même est-elle une composition originale de cette époque ou un remaniement, comme le prétendent Darmesteter et Paulin Paris ? Pour celui-ci, « ce n'est pas au milieu du XIV^e^ siècle qu'on aurait pu inventer un Ciperis roi de France et qu'on aurait mis en scène un Dagobert et ses successeurs », et il conclut à l'existence préalable d'une « cantilène de Ciperis » [1] ; conclusion reprise et développée quelques années plus tard par Darmesteter [2]. Ne nous attardons pas : c'est au XIV^e^ siècle, au contraire, que, pour renouveler la matière épique, les poètes substituèrent de pseudo-Mérovingiens aux Carolingiens trop connus ; les chansons de *Florent et Octavian*, *Theseus de Cologne*, *Charles le Chauve* en sont la preuve.

Par la forme et par le fond *Ciperis* se rapproche beaucoup de ces textes ; il leur emprunte des situations, des épisodes, des personnages [3], ainsi qu'à *Baudouin de Sebourc* ; ce dernier texte ayant été daté des environs de 1350 [4], nous pouvons affirmer que *Ciperis* est, en tout cas, postérieur à cette date.

---

ques par l'auteur de *Ciperis*, en les amalgamant à la réalité historique ; ce « mémorial » a été vu à l'abbaye par Estancelin qui nous en donne une transcription (malheureusement incertaine) : « Après la mort du roy Dagobert frère aîné de Ciperis, ledit Ciperis fut roy de France. Ce monarque en reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée sur le grand Fouquard fit ediffier une relligion de moynes tenant l'ordre de Tironnel (?)... et ainsi de ligne en ligne succederent les roys de France jusqu'en l'an 1070 que Philipe le Gros alla en Antioche contre les Sarazins avec plusieurs princes et seigneurs parmy lesquels étoit Henry comte d'Eu qui, à son retour de la terre sainte, passant par laditte abbaye... eut la dévotion de la fonder et augmenter plus amplement, ce qu'il fit en luy donnant le nom de notre dame de Fouquardimont. » (Estancelin, *Mémoires sur les comtés d'Eu et d'Aumale*, entre 1772 et 1790, inédits, aux Archives nationales sous la cote KK 1088-1092, t. I, p. 355-356.)

1. P. Paris, *Histoire littéraire de la France*, t. XXVI (18-73), p. 39-41.

2. A. Damersteter, *De Floovante vetustiore poemate et de Merovingo cyclo*, 1877, p. 101.

3. Les emprunts à *Theseus*, dont l'examen ne rentre pas dans le cadre de cette étude, sont les plus importants ; l'auteur semble avoir eu l'intention de rapprocher les deux œuvres en une sorte de petite geste, dont le personnage de Ludovis serait le centre.

4. Labande, *Étude sur Baudouin de Sebourc*, 1940, p. 66.

M. Krappe, dans un article paru il y a quelques années, a fait un rapprochement entre le personnage de Philippe de Hongrie et le roi de Hongrie Sigismond :

— Sigismond, fils puîné de l'empereur Charles IV, épousa en 1377 Marie, fille du roi de Pologne et de Hongrie, qui lui apporta en dot la Hongrie. Or Philippe est devenu souverain de Hongrie par son mariage avec la fille du souverain de ce pays.

— En 1395, voyant qu'il ne pouvait empêcher l'avance toujours plus menaçante des Turcs, Sigismond demanda de l'aide au roi de France, Charles VI. Dans *Ciperis*, Philippe assiégé par les Sarrasins agit de la même façon à l'égard de Dagobert. Dans la réalité comme dans la fiction, le roi de France accorda son aide, mais, et c'est là la différence, Sigismond, malgré les renforts français subit la terrible défaite de Nicopolis (1397), tandis que Philippe et l'armée de Dagobert mettent en fuite les Sarrasins [1].

A cause de cette contradiction, M. Steiner entreprit de réfuter la thèse précédente. Selon lui, l'auteur de *Ciperis* n'a aucune connaissance particulière de la situation politique en Hongrie au XIV^e^ siècle. Il n'en veut pour preuve que le nom imaginaire de Morons donné à la capitale du pays, à une époque où Froissard parle de « Boude, la cité grande et bonne » ; et il refuse d'admettre que la défaite de Nicopolis, qui provoqua en France une consternation dont le même chroniqueur se fit l'écho, soit devenue dans *Ciperis* une éclatante victoire [2].

On pourrait objecter à M. Steiner l'impossibilité morale qu'il y a pour un poète épique à montrer des chrétiens battus par des infidèles ; on pourrait aussi lui faire remarquer que cette bataille est la seule de la chanson qui commence par être une demi-défaite ; et surtout que la victoire finale serait restée problématique sans l'extraordinaire vaillance de Boucicault (tantôt écrit Bouciquaux, tantôt Bouchiquault, etc.), un des fils de Ciperis, auquel l'auteur fait jouer ici le rôle prépondérant que

1. A.-H. Krappe, *The date of « Ciperis de Vignevaux »* (*Modern Language notes*, t. XLIX, 1934, p. 255-260).

2. A. Steiner, *The date of composition of « Ciperis de Vignevaux »* (*Ibid.*, p. 343-344).

ses frères ont tenu tour à tour dans les autres batailles. Voilà la constatation qui pouvait rendre déterminants les arguments de M. Krappe ! On sait quel fut le rôle du célèbre maréchal Boucicault à la bataille de Nicopolis. Malgré ses exploits il ne put empêcher la victoire des Turcs supérieurs en nombre et tomba aux mains de Bajazet ainsi que plusieurs autres princes, dont Philippe d'Artois comte d'Eu, connétable de France [1].

Philippe et Boucicaut se connaissaient et s'aimaient depuis longtemps. En 1388, Philippe étant retenu prisonnier à Damas par le sultan de Babylone, le maréchal était venu volontairement partager sa captivité. Une fois libérés, c'est ensemble qu'ils firent ce long voyage en Orient au cours duquel ils collaborèrent aux *Cent ballades* de Jean le Seneschal, sénéchal d'Eu ; ensemble ils menèrent campagne contre les Anglais en 1393 pour reprendre la ville de Domme. Leurs rôles dans les affaires d'Orient furent toujours étroitement liés. En 1393, le comte d'Eu partit une première fois, seul, à la tête d'une poignée de chevaliers pour répondre à l'appel désespéré que Sigismond avait lancé à la chevalerie française ; la deuxième expédition qu'il fit avec son frère d'armes, aboutit au désastre dont nous venons de parler [2].

Là comté d'Eu s'occupa activement de racheter son seigneur prisonnier, mais Philippe mourut avant sa délivrance. Ses restes furent rapportés dans l'église d'Eu et déposés dans un magnifique sarcophage sur lequel on grava : « Ci gist tres noble et haut prince Monsieur Philippe d'Artois, jadis comte de Eu et connestable de France, lequel trespassa en la ville de Micalitz en Turquie ; le xvi[e] jour de Juin, l'an de grace MCCCXCII. Priez Dieu pour l'âme de lui. Amen. »

Si nous nous sommes étendu sur les rapports du comte d'Eu et de Boucicaut, c'est parce qu'ils expliquent à la fois l'introduction du nom de Boucicaut dans la chanson et la pauvreté des notions de l'auteur en ce qui concerne les affaires d'Orient et de Hongrie. Il ne les connaît que par rapport aux comtes d'Eu à la gloire desquels il écrit, et au nom de Philippe d'Artois celui de Boucicaut est indissolublement lié.

1. V. *Livre des faicts du maréchal Boucicaut* (*Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. II, p. 241-242).

2. V. Delaville le Roulx, *La France en Orient*, 1866, t. I, p. 284.

1397 est donc un terminus *a quo* pour la composition du poème ; nous n'avons malheureusement pas de terminus *ad quem* aussi précis. *Ciperis* n'est cité dans un aucun texte poétique du XV^e^ siècle et nous ne savons pas la date exacte de la mise en prose. Mais la langue, l'esprit et l'allure générale de l'œuvre nous engagent à ne pas pousser trop avant dans le XV^e^ siècle. M. Krappe propose de ne pas dépasser 1415, date de la reprise des hostilités franco-anglaises [1]. Il est probable que *Ciperis* a été composé dans les premières années du XV^e^ siècle.

*
* *

L'AUTEUR. — Reste à savoir par qui. Ce Brienchon qui, dans l'avant-dernier vers, dit avoir « escript » la chanson, est-il l'auteur ou simplement le copiste [2] ?

Mais quelle que soit l'identité de l'auteur, les quelques points que nous venons d'établir rendent suffisamment claire son intention : il veut élever un monument à la gloire de Foucarmont et de la comté de Vignevaux, c'est-à-dire d'Eu ; c'est pour cette raison qu'il leur accorde une si haute antiquité, qu'il adapte à leurs origines une légende glorieuse, qu'il fait du premier comte d'Eu un prince de sang royal, destiné à devenir roi de France lui-même. A cette épopée les Cisterciens sont étroitement liés : on ne manque jamais une occasion de faire leur éloge, on décrit avec force détails, la fondation de leurs principaux monastères. Et ceci nous amène à nous demander si cet auteur doublement thuriféraire n'est pas un moine de Foucarmont. C'est à Foucarmont qu'étaient inhumés les comtes d'Eu, fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye ; c'est à Foucarmont que fut composée à la fin du XIV^e^ siècle la *Chronique des comtes d'Eu*. Il est fort possible que, quelques années plus tard, un moine, non plus historiographe, mais poète, ait entrepris une œuvre qui glorifiât d'une autre manière ses bienfaiteurs.

---

1. Krappe, *o.c.*, p. 260.
2. « Ychi fine l'Hystoire et la bonne chanson :
   Tous ceus qui l'ont ouye fache Dieu vray pardon,
   Et celuy qui l'escript, c'om nomme Brienchon,
   En la fin a eulz tous leur doint salvacion (P 7890-7893)

Ce que nous savons de la vie de l'abbaye ne s'oppose pas à cette hypothèse. Foucarmont était un centre intellectuel assez vivace dans la Normandie médiévale ; la bibliothèque de l'abbaye semble avoir été considérable dès les XII^e^ et XIII^e^ siècles, et Colbert lui acheta en 1682 cinquante-huit manuscrits, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, parmi lesquels des poèmes en vers latins et des pièces de vers attestent que les moines n'étaient pas étrangers à la culture poétique [1].

*
* *

N'allons pas pourtant jusqu'à décerner le titre de poète à l'auteur de *Ciperis*, qui reste un pauvre rimeur. Son style pas plus que sa pensée n'ont d'originalité. Nulle tentative ici, comme dans *Baudouin de Sebourc*, pour rajeunir un genre usé par l'introduction d'idées ou de procédés nouveaux. L'œuvre a été écrite dans une intention purement apologétique et son intérêt n'est pour nous qu'historique :

— Elle nous fait connaître plusieurs traditions et légendes relatives au Nord-Ouest de la France et surtout à la comté d'Eu, qu'aucun autre texte n'avait jusqu'alors entrepris de glorifier.

— Elle peut être considérée, par sa date avancée, comme la dernière chanson de geste qui ait été écrite en France, et nous offre un exemple de la longue survivance du genre.

Claude BADALO-DULONG.

---

1. V. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 531-334.

# LE PSAUTIER DE PETERBOROUGH

## ET SES MINIATURES PROFANES EMPRUNTÉES AU ROMAN DE PHILIPPE DE BEAUMANOIR *JEHAN ET BLONDE*

Le psautier de Peterborough, l'un des joyaux de la Bibliothèque royale de Bruxelles (ms. 9961), a fait l'objet de nombreuses études depuis que Léopold Delisle, en 1880, eut attiré sur lui l'attention des érudits et des artistes [1]. C'est à Delisle, en effet, — on aurait tort de l'oublier — que revient le mérite d'avoir établi définitivement la véritable provenance de ce précieux manuscrit.

Remarquant, tant dans les litanies que dans le calendrier, les noms de plusieurs saints anglais, relevant plus particulièrement la mention *Dedicatio ecclesie Burgi* sous la date du 18 septembre, et les indications relatives à saint Benoît, ainsi qu'une prière très caractéristique à saint Guthlac, Léopold Delisle put affirmer, de la façon la plus absolue, que ce psautier fut composé pour l'usage d'une abbaye bénédictine anglaise : sans nul doute Peterborough, au diocèse de Lincoln.

Quant à l'époque à laquelle l'œuvre fut exécutée, Léopold Delisle, faute de données précises, indiquait approximativement le milieu du XIII^e^ siècle [2]. Plus récemment Eric G. Millar [3],

1. Léopold Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, Paris, 1880, pp. 197-207 ; Montague Rhodes James, dans *Cambridge Antiquarian Society's communications*, vol. IX, pp. 178-194 ; J. Van den Gheyn, *Le psautier de Peterborough*, Haarlem, 1906, 15 pages de textes et 30 planches ; M. R. James, *A Peterborough psalter and bestiary of the XIVth century*, Roxburgh Club, 1921, p. 34 ; Eric G. Millar, *La miniature anglaise du X^e^ au XIII^e^ siècle*, trad. Maître, Paris et Bruxelles, 1926, pp. 77-78, et pl. C.

2. L. Delisle, *op. cit.*, p. 204. — La présence au calendrier, le 17 novembre, de saint Edouard de Cantorbéry, canonisé en 1247, prouve que le psautier ne peut être antérieur à cette date (renseignement communiqué par le regretté chanoine Leroquais).

3. E. G. Millar, *op. cit.*, p. 77 : « probablement à la fin du XIII^e^ siècle. »

spécialiste de l'étude de la miniature anglaise au moyen âge, a cru devoir placer à la fin du XIII^e siècle la composition de ce magnifique psautier qu'il regarde comme le premier manuscrit annonçant la célèbre école de peinture est-anglienne du XIV^e siècle.

Nous verrons plus loin que cette seconde opinion, fondée sur des considérations d'ordre décoratif et artistique, se trouve corroborée par des arguments empruntés à l'histoire littéraire.

*
* *

Transcrit par un copiste d'origine normande, ou du moins de langue anglo-normande, — ainsi qu'on peut le déduire de l'annonce d'une litanie écrite en langue vulgaire [1], — décoré à Peterborough même [2] pour l'usage de l'abbaye, ce psautier n'y fut pas conservé très longtemps.

Montague Rhodes James [3] a eu le mérite de découvrir à quelle occasion il quitta Peterborough ; un chroniqueur de l'abbaye, Walter de Whittlesey [4] relate que l'abbé Godefrey de Croyland (1299-1321) reçut avec magnificence deux cardinaux et qu'il donna à l'un d'eux nommé Gaucelm « quoddam psalterium litteris aureis et assuris scriptum et mirabiliter luminatum ». Or, il est possible de préciser davantage la date de l'événement : les nonces apostoliques Gaucelm Dueze, cardinal prêtre du titre des saints Marcellin et Pierre, et Luca Fieschi, cardinal diacre de Sainte-Marie *in via lata* avaient quitté Avignon le 15 mars 1317 [5] et, ayant accompli leur mission en

1. Au fol. 112 : « Ky ceste letanie dirra chescun jur, Nostre Dame seinte Marie luy moustra queu jur ke il murra ou le jur devaunt » (Delisle, *op. cit.*, p. 199). A quoi l'on peut ajouter le nom *s. Benoit* inscrit sur la peinture du fol. 13 v°.

2. Cela ressort du fait établi par M. R. James que les miniatures du manuscrit ont été copiées sur les fresques qui ornaient le chœur de l'abbatiale de Peterborough (cf. *infra*, p. 85).

3. M. R. James, *A Peterborough psalter*, *op. cit.*, p. 34.

4. Ed. Sparke, p. 34 ; le manuscrit original de W. de Whittlesey est au British Museum, *Add. ms.*, 39.758.

5. *Lettres communes de Jean XXII*, éd. Mollat, n^os 3133-3137, et *Lettres secrètes et curiales de Jean XXII, relatives à la France*, édit. Aug. Coulon, t. I (1906), n° 147.

Angleterre, ils étaient de retour à la Cour pontificale le 5 novembre 1318 [1].

Le cardinal Gaucelm rapporta donc de son voyage outre-Manche le psautier de Peterborough, mais il ne le garda pas pour lui-même, et le remit — sans doute en exécution de la volonté des donateurs — à son oncle le pape Jean XXII qui, lui non plus, ne le conserva pas, puisqu'il l'offrit presque aussitôt à la reine douairière de France, veuve de Louis X le Hutin, Clémence de Hongrie [2], très vraisemblablement lorsqu'elle vint voir le Saint-Père en Avignon, le 28 novembre 1318, peu avant sa retraite au monastère de Notre-Dame de Nazareth à Aix [3].

Dix ans plus tard, à la mort de cette princesse, décédée au Temple, à Paris, le 13 octobre 1328, ce manuscrit figure à l'inventaire de ses biens meubles : « Item un beau sautier a lettres d'or et d'asur que le pape li donna », et, pour le prix de 30 livres parisis, le roi de France, Philippe de Valois, en fit alors l'acquisition [4] vraisemblablement pour l'offrir à la reine, Jeanne de Bourgogne [5].

Ainsi se trouve expliquée la présence de ce psautier d'origine anglaise dans la librairie du Louvre, sous les règnes de Charles V et Charles VI [6]. C'est au psautier de Peterborough, sans nul doute, que s'applique la description suivante qui se

---

1. La date du retour est bien précisée par une mention contemporaine retrouvée par Aug. Coulon, *op. cit.*, col. 334, note 6 : « Dominica V die novembris anni [M]CCCXVIII domini Gaucelmus et Lucas redeuntes de Anglia intraverunt Avignonem. »

2. Le don du pape à la reine est attesté ci-après, n. 4.

3. L'arrivée de la reine Clémence en Avignon a été précisée par Aug. Coulon, *op. cit.*, col. 682 ; voir aussi *ibid.*, n° 779. De son côté, la reine offrait au pape de la venaison (*ibid.*, n° 955).

4. Bibl. nat., *Clairambault*, vol. 471, fol. 29. Cf. Delisle, *Cabinet des Mss.*, t. I, p. 14.

5. Ce qui expliquerait peut-être pourquoi les armes de Bourgogne furent brodées sur les plats du psautier, à une date antérieure à 1374 (cf. *infra*, n. 15), fait jusqu'à présent inexpliqué (Delisle, *Mélanges*, *op. cit.*, p. 205).

6. L'hypothèse de Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 3, selon laquelle Jean le Bon aurait acquis ce psautier lors de sa captivité de huit années en Angleterre n'est donc pas fondée.

lit sur les inventaires de la librairie royale, dressés par Gilles Mallet en 1374, et Jean le Bègue, en 1411 [1] : « Un tres beau psaultier, tout escript de lettre d'or et d'azur [et de vermeillon] et sont les hays brodéz des armes de Bourgogne et y est le sacre des roys d'Angleterre, a une chemise blanche [de toille, a deux fermoirs d'argent, de grosse lettre de forme, en latin commençant ou II[e] foillet du psaultier *dit nobis bona* [2] et ou derrenier *Dominus vobiscum*]. »

Cette description si précise nous apprend que, dans son état primitif, le manuscrit comprenait, outre le psautier proprement dit, un cérémonial du sacre des rois d'Angleterre [3] et que, déjà au temps de Charles V, il était orné des armes de Bourgogne : ces armes brodées étaient apparemment celles de la reine de France, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois [4], et elles expliquent sans doute pourquoi ce magnifique psautier vint enrichir la librairie du duc de Bourgogne, vers 1414, lors du véritable pillage dont la librairie du Louvre fut l'objet [5] de la part des oncles du malheureux Charles VI.

Cinquante ans plus tard, on retrouve sa trace dans l'inventaire de la librairie ducale, dressé à Bruges, vers 1467 [6] et, depuis lors, le psautier de Peterborough suivit le sort de la célèbre *Bibliothèque de Bourgogne*, jusque dans ses diverses péripéties [7]. C'est ainsi qu'à l'époque révolutionnaire il fut transféré

1. Delisle, *Mélanges*, *op. cit.*, p. 204. Nous donnons ici entre [ ] les additions apportées en 1411, par Jean le Bègue, à l'inventaire établi par Gilles Mallet en 1374.

2. Delisle, *op. cit.*, p. 205, a bien vérifié : « le second feuillet du texte commence par les mots *dit nobis bona.* »

3. *Ibid.* ; il serait intéressant de retrouver ce cérémonial qui fut séparé du psautier, sans doute « par une main française », entre 1411 (inventaire de Jean le Bègue) et 1467 (inventaire de Bruges : cf. *infra*, n. 6).

4. Cf. *supra*.

5. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, 1907, pp. 136 et 172.

6. « Ung autre livre en parchemin couvert d'ais rouges, qui est un saultier a cloaus d'or, armorié des armes de Monseigneur, escript moictié d'azur et moictié d'or, comançant au second feuillet *Primus mandacen.*, et au dernier *Sustin etiam pauperibus* » (sic), (d'après Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 3).

7. Il fut donc amené à Paris de 1749 à 1770 (Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 4).

à Paris avec d'autres volumes provenant des bibliothèques de Belgique [1], et versé provisoirement au Dépôt littéraire des Cordeliers [2] ; bientôt après, sans doute le 3 floréal an IV, il fit partie du lot de manuscrits de provenance belge remis par le conservateur du Dépôt des Cordeliers à Van Praët pour la Bibliothèque nationale [3], où il reçut l'estampille rouge aux faisceaux de la République.

Sous Napoléon Ier ce manuscrit précieux fut revêtu d'une riche reliure en maroquin rouge de style Empire, signée *Rel. F. Lefebvre* [4] ; et ce fut alors, à la Bibliothèque impériale, que Willemin le consulta pour en illustrer la planche de son magnifique recueil des *Monuments français* [5]. En 1815, en vertu des traités, il fut restitué à Bruxelles avec les autres manuscrits de la *Bibliothèque de Bourgogne*.

Ainsi, en rassemblant et précisant les mentions éparses relatives au psautier de Peterborough, il est possible de retracer l'histoire de ce précieux manuscrit pendant plus de six siècles : depuis le moment où il fut offert au cardinal Gaucelm (1317-1318), jusqu'à nos jours.

*
* *

C'est par sa décoration que le psautier de Peterborough est connu pour l'un des plus beaux manuscrits médiévaux. Delisle l'a qualifié de « fort important pour l'histoire de la peinture au

---

1. Peut-être le 31 ventôse an III (J.-B. Labiche, *Notice sur les dépôts littéraires*, Paris, 1880, p. 23).

2. *Ibid.*, p. 33.

3. *Ibid.*, p. 77.

4. C'est la reliure encore existante.

5. N.-X. Willemin, *Monuments français inédits pour servir à l'histoire de l'art*, t. Ier, Paris, 1806-1825, pl. CXXXIII et notice, p. 77. La pl. CXXXIII présente des « Costumes des dames et ornements du XIVe siècle extraits d'un psautier, no 175 dépôt des Cordeliers, Bibliothèque impériale ». La notice de la p. 77 ne donne aucun autre renseignement sur le manuscrit ni sur sa provenance ; il y est seulement précisé : « Le style des ornements et les détails des costumes représentés sur cette planche indiquent beaucoup plus une exécution de la fin du XIIIe siècle que du courant du XIVe. »

moyen âge » [1] ; le R. P. Van den Gheyn a pu écrire qu'il constituait « une page brillante de l'histoire de l'art » [2] et, plus récemment, Raymond Koechlin l'a appelé « un des chefs-d'œuvre de la peinture anglaise [3] ».

Depuis longtemps des reproductions fragmentaires en ont été données par divers auteurs [4]. En 1907, le R. P. Van den Gheyn, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique, eut l'heureuse idée de publier en fac-similé lithographié, avec deux planches en couleur, toutes les pages ornées de peintures. C'est cette publication qui, avec la planche gravée et coloriée de Willemin, a servi de base à la présente étude, et c'est à son auteur que nous empruntons les remarques suivantes.

La décoration principale du psautier consiste en un ensemble de 109 petits tableaux, le plus souvent au nombre de 4 par page, représentant diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament entourées de vers latins explicatifs, tracés en vermillon ou en azur, sans emploi d'encre noire. (Le texte est disposé sur deux colonnes.) Les scènes du Nouveau Testament se rapportent toutes à la vie de Jésus-Christ, enfance, passion et mystères glorieux ; « quant à celles de l'Ancien Testament, ce sont celles qui, d'après les interprétations courantes des Pères et des écrivains ecclésiastiques du moyen âge, étaient considérées comme les types des diverses phases de la carrière mortelle du Christ. C'est la théorie si populaire des types et des antitypes qu'offrent l'Ancien et le Nouveau Testament qui a présidé au choix des sujets des 109 tableaux du psautier de Peterborough [5] ».

---

1. Delisle, *Mélanges*, p 205.
2. *Op. cit.*
3. Raymond Koechlin, *Les ivoires gothiques français*, Paris, 1924, t. I, p. 403.
4. Aux publications déjà citées de Willemin, Van den Gheyn et Millar, on peut ajouter : Félix de Vigne, *Vade mecum du peintre ou Recueil de costumes du moyen âge*, Gand, 1835-1840, t. II, pl. XXXVIII et XLIII ; Eugène Bacha, *Les très belles miniatures de la Bibliothèque royale de Belgique*, Bruxelles et Paris, 1913, pl. III et IV ; C. Gaspar et Fr. Lyna, *Les manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, Paris, 1937, t. I, p. 114, nº 43.
5. Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 5.

Fait important pour l'histoire de la peinture : ces miniatures de manuscrit ont été copiées sur les fresques qui ornaient le chœur de l'église abbatiale de Peterborough, lesquelles furent exécutées peu après 1170, au temps de l'abbé Guillaume de Wattewille, sous la direction du sous-sacriste Samson. M. Rhodes James en a fourni la preuve. « Ces peintures ont aujourd'hui disparu, mais on possède, de 1686, des descriptions de scènes peintes et quelques transcriptions des distiques explicatifs des peintures qui répondent mot pour mot, sans une variante, à ceux du psautier [1]. » Démonstration éclatante de l'hypothèse émise par Léopold Delisle : « Nul doute que les sujets dont [ce psautier renferme] des représentations avec des légendes en vers n'aient offert beaucoup d'analogie avec les grandes peintures qui couvraient les murailles des cathédrales et des autres églises [2]. »

« Outre les tableaux destinés à l'instruction et à l'édification des personnes qui feuilletaient ce psautier, il y a, çà et là, de petites miniatures qui n'ont point de caractère religieux et qui sont simplement destinées à remplir des vides. » C'est encore à Léopold Delisle que nous empruntons cette observation, laissant avec lui de côté les divers motifs d'ornementation secondaire (anges musiciens ; personnages et animaux multiples, dont certains empruntés directement à quelque bestiaire ; fleurs et rinceaux, écus armoriés [3], etc.), pour ne retenir que les scènes profanes qui, d'ailleurs peu nombreuses, complètent la décoration du manuscrit.

Ces scènes profanes, au nombre d'une demi-douzaine, n'ont pas été ajoutées à la décoration primitive ; elles sont bien l'œuvre de l'artiste qui enlumina l'ensemble du psautier. Quatre d'entre elles ornent la partie inférieure de colonnes, tandis que les deux autres agrémentent la marge inférieure de la page et complètent la décoration de son encadrement [4].

---

1. *Cambridge antiquarian Society's communications*, vol. IX, pp. 178-194, cité par E.-G. Millar, *op. cit.*, p. 77.

2. Delisle, *Mélanges*, p. 205.

3. La description des écus armoriés est donnée par Delisle, *op. cit.*, p. 203, et par Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 3. Delisle a remarqué que ces armoiries « ne sont pas de simples caprices d'imagination ».

4. Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements au R. P. de Gaiffier,

Fol. 14 (dans la marge inférieure, faisant partie de l'encadrement de la page) [1]. — Dans une forêt de chênes, un cerf courant vers la droite est serré de près par deux lévriers, l'un brun, l'autre gris ; il a le cou transpercé par une flèche ; un piqueur à pied, sonnant du cor, excite les chiens avec son épieu ; derrière lui, à gauche, un chasseur, également à pied, décoche une seconde flèche. Les deux personnages, nu-tête, sont habillés, le piqueur d'une robe rouille à doublure verte et capuchon vert, le chasseur d'une robe brun rose, à doublure également verte, serrée à la taille par une ceinture, dans laquelle sont passées trois flèches. — Fond bleu, or et rouge.

Fol. 39 v° (partie inférieure de la colonne de droite) [2]. — De part et d'autre d'un arbre, qui sert de motif central, deux petites scènes différentes : à gauche, un jeune homme vêtu d'une robe rouille, et grimpé sur une branche, jette des cerises à une jeune fille qui les reçoit dans un pan de sa robe brun rose ; à droite, un ours brun se dresse contre le tronc de l'arbre, menaçant de la gueule un singe et un oiseau au plumage brun et gris, perchés sur les branches. — Le fond bleu et brun est fleurdelisé.

Fol. 47 (partie inférieure de la colonne de droite) [3]. — Un arbre sert encore de motif central, sur les branches duquel sont juchés deux oiseaux ; à droite un chasseur, à pied, sonnant du cor, tient posé sur l'épaule gauche un épieu ; il est vêtu d'une robe d'un vert brun ; le précédant, un grand lévrier blanc tacheté de noir court un lièvre qui s'enfuit vers la gauche, gravissant un talus, tandis qu'un furet fait sortir de son terrier un lapin que pourchassent deux chiens brun roux. — Fond brun, également fleurdelisé.

Ce sont là trois scènes empruntées à la chasse et à la vie rurale ; les trois tableaux suivants représentent des scènes

---

qui a bien voulu faire contrôler sur le manuscrit de Bruxelles les descriptions que nous avions faites à Paris d'après la reproduction lithographiée de Van den Gheyn ; c'est grâce à son obligeance que nous avons pu indiquer les couleurs exactes des différentes miniatures décrites ci-après.

1. Van den Gheyn, pl. XII ; Millar, t. I, pl. C.
2. Van den Gheyn, pl. XIX.
3. *Ibid.*, pl. XXII.

galantes et courtoises, et c'est sur celles-ci plus particulièrement que nous attirons l'attention.

Fol. 72 v° (partie inférieure de la colonne gauche) [1]. — Dans une attitude gentiment maniérée, une jeune fille tend les bras vers un jeune homme et lui présente sa joue droite pour recevoir un baiser ; lui, répond galamment à cette offre et entoure de son bras gauche le cou de son amie, en ayant soin d'allonger le bras droit pour éloigner d'elle l'épervier qu'il tient sur le poing. Il a les cheveux noirs et courts, serrés par un filet attaché sous le menton, et le visage rasé ; il est revêtu d'un long surcot brun rose à larges manches vertes, qui laisse voir la cotte de mailles sur le bas des jambes et des pieds ; à sa taille est ceinte une lourde épée d'armes dont la poignée est ornée d'un pommeau en forme de quintefeuille. La jeune fille a les cheveux blonds retenus de part et d'autre du visage par une résille ; sa robe rouge lie de vin a des manches vertes qui pendent, sans suivre le mouvement des bras. Tournant le dos aux amoureux, un valet, vêtu d'un surcot rouille à capuchon bleu gris, prend soin d'un cheval sous poil beige, piaffant du pied gauche, et dont on n'aperçoit que la partie antérieure ; il saisit la bride de la main droite, et de l'autre tient un gourdin. — Le fond bleu est finement losangé et fleurdelisé.

Fol. 74 (dans la marge inférieure, faisant partie de l'encadrement de la page) [2]. — Un chevalier et sa dame s'entretiennent galamment, assis dans un verger. Le chevalier, revêtu de la cotte de mailles et d'un surcot assez court fendu, de couleur brun rose, est à demi étendu sur le gazon, la tête appuyée sur le coude droit, les jambes croisées ; de la main gauche il tient un miroir [3] de forme circulaire dans lequel se regarde sa compagne. Celle-ci, assise au pied d'un arbuste en fleurs, tresse la natte droite de ses cheveux très blonds ; elle est habillée d'une ample robe rouille à manches, et porte un tablier de mousseline blanche.

Derrière le chevalier, son destrier, attaché par la bride à un

1. Van den Gheyn, pl. XXIX.

2. *Ibid.*, pl. XXX ; Willemin, *op. cit.*, pl. CXXXIII.

3. Dans sa description, Willemin n'a pas su identifier ce miroir qu'il définit « une sorte de roue ».

petit arbre, s'impatiente et lève les jambes de devant ; il est sous poil gris ; une couverture verte est posée sous la selle également verte, dont les arçons sont de cuir jaune clair ; à l'arçon antérieur est suspendue par le ceinturon la pesante épée d'armes dont le chevalier s'est ainsi momentanément débarrassé.

Tout à fait à gauche, la hampe fichée en terre, est la bannière armoriée : *de gueules à trois quintefeuilles d'or*. La ressemblance est frappante, et évidemment voulue, entre les trois fleurs roses de l'arbuste traitées comme des quintefeuilles « au naturel » et les trois quintefeuilles héraldiques de la bannière.

Fol. 91 v° (partie inférieure de la colonne de droite) [1]. — Une tour à deux étages, maçonnée et crénelée, est attaquée et échelée par quatre hommes d'armes revêtus de cottes de mailles et de surcots [2], portant de lourdes épées ; elle est défendue victorieusement par un groupe de femmes, sans armes ni armure, n'ayant comme engin pour repousser les assaillants que des fleurs : des roses traitées comme des quintefeuilles.

La porte d'entrée est ouverte, la herse ou sarrasine maintenue levée ; deux femmes [3] en défendent le seuil, dans un corps à corps mouvementé avec deux adversaires qui, blessés par les fleurs, laissent tomber leurs épées d'armes.

D'une première terrasse, devant une baie trilobée largement ouverte, quatre femmes [4] lancent des roses ; l'une d'elles se sert d'un arc approprié ; sous leurs coups les deux autres chevaliers, montés sur des échelles, trébuchent.

A l'étage supérieur, dans une attitude hiératique, somptueusement habillée d'une robe de drap d'or, trône la reine à la chevelure blonde, à la tête couronnée, tenant dans chaque main levée une rose ou quintefeuille ; à sa droite et à sa gauche deux

1. Van den Gheyn, pl. XXXI, et en couleur sur la page de titre. Également reproduit par Loomis, p. 260, dans l'article cité *infra*, p. 90, n. 1.

2. Deux de ces surcots sont bleus à quintefeuilles d'or ; un autre vert à quintefeuille d'or également ; le quatrième est rouge au lion d'or.

3. Habillées : celle de droite d'une robe verte à manches dorées, celle de gauche d'une robe d'un bleu gris.

4. Habillées de robes respectivement brun rose à manches rouille, verte à manches dorées, rouge à manches vertes, brun rose à manches dorées (de droite à gauche).

femmes [1] maintiennent deux bannières vertes chargées de trois quintefeuilles roses et, à chaque extrémité de cette seconde terrasse qui déborde en encorbellement, deux autres femmes, en se penchant, jettent sur les assaillants des roses par poignées.

Deux des hommes d'armes ont des écus armoriés : l'un *de gueules à trois quintefeuilles d'argent*, l'autre *de gueules au lion d'argent*. — La tour se détache sur un fond d'azur fleurdelisé d'or [2].

Ces trois petits tableaux, comme les trois précédents, n'offrent, on le voit, aucun rapport avec le texte même du psautier. Ce sont des représentations purement profanes. Sont-elles nées dans l'esprit de l'artiste désireux d'agrémenter à sa façon la décoration du manuscrit ? Nullement. Ici, comme dans les peintures de caractère religieux inspirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'artiste ne se montre pas créateur, mais simplement copiste [3]. Cela ressort de l'identification des trois scènes dont on vient de lire la description.

*
* *

Nous commencerons par la dernière. L'interprétation n'en offre pas de difficulté, encore qu'elle ait échappé au R. P. Van den Gheyn, S. J., qui y a vu « la forteresse de la foi défendue par les vierges ». Il s'agit en réalité d'un thème fort à la mode au moyen âge : le *siège du Château d'Amour*, scène romanesque maintes fois traitée, notamment par les ivoiriers qui en ornèrent coffrets à joyaux ou boîtiers de miroirs, ainsi que l'a montré Raymond Koechlin [4]. La peinture du psautier de

1. Habillées de robes, l'une brun rose, l'autre lie de vin.

2. Suivant Van den Gheyn, p. 3, les semis de fleurs de lis qui « surchargent dans les miniatures, tous les fonds rouges et bleus » auraient été ajoutés : « Que ces ornements aient été appliqués après coup c'est ce que prouve la qualité toute différente de l'or des fleurs de lis. Cette divergence est surtout sensible dans ceux des tableaux du manuscrit où, à côté des fleurs de lis, il y a d'autres ornements en or. »

3. *Ibid.*, p. 14.

4. R. Koechlin, *op. cit.*, t. I, pp. 403-410, et nos 1082-1100 (miroirs) ; p. 489 et nos 1285-1293 (coffrets) ; avec reproduction du *Château d'Amour*, pl. CLXXXV-VI.

Peterborough donnerait l'un des plus anciens exemples connus de la représentation de ce thème vraisemblablement emprunté à quelque poème courtois [1].

1. Il paraît intéressant de rappeler que Robert Grosseteste, évêque de Lincoln (diocèse dont dépendait *Peterborough*), composa, vers 1230, son poème en anglo-normand de 1.757 octosyllabiques (édité par J. Murray, Paris, 1918). « Sous la forme d'un roman chevaleresque, Grosseteste développe dans le *Château d'Amour* un thème que la théologie a fourni » (p. 67) : la chute de l'homme est suivie d'un procès dans lequel les quatre filles de Dieu, Vérité et Justice d'une part, Miséricorde et Paix, d'autre part, discutent sur le sort que mérite le pécheur. Jésus-Christ met fin à leur querelle. Il descend du ciel dans un château qui est le corps de la Sainte Vierge. Vient ensuite l'allégorie détaillée du château (v. 567-850) : les trois étages représentent la Foi, l'Espérance et la Charité. Les quatre tours sont les vertus théologales. Le fossé, qui est la pauvreté volontaire, est rempli de la grâce divine, etc. » (p. 64). — Le *Ch. d'A.* de R. Grosseteste n'offre donc guère de rapport avec celui qu'a représenté l'enlumineur du psautier de Peterborough, mais il atteste par son seul titre, apparemment emprunté, l'existence, dès le premier tiers du XIII[e] siècle, d'un thème romanesque dont s'était déjà emparée la littérature courtoise.

Ce thème devait être largement exploité. Sans pousser très loin les recherches, nous pouvons citer quelques allusions de Jean de Meung dans le *Roman de la Rose* (édit. E. Langlois, v. 15628 et 15803), et sous le titre *Le Chastel de leal amour*, ou le *Chastel d'amour*, une suite de « demandes amoureuses » dont Paul Meyer a retrouvé un manuscrit (*Notice et extr. du ms. 8336 de la Bibl. de sir Thomas Phillipps*, dans *Romania*, XIII, 1884, pp. 503-504), après en avoir déjà signalé cinq autres (*Bull. de la Soc. des anciens textes*, 1875, pp. 26 et 30) ; aux six manuscrits indiqués par P. Meyer nous pouvons en ajouter un septième, Arsenal, ms. 5203, fol. 146 v°-147, qui apporte d'assez nombreuses variantes au texte publié par cet érudit ; le caractère allégorique de la pièce est bien marqué par les diverses « questions » dont voici deux exemples d'après P. Meyer :

1. Du chastel d'amours vous demeans
Dunt est li primer fundement ? } R. D'amer lealment.

3. Dites moy ky sunt kernels
Les siates et li quariaus ? } R. Regart atreiaunt.

Mais le poème qui correspond le mieux à la miniature de Peterborough est certainement celui de Jean Molinet, *Le hault siège d'amour* [par personnages] (édit. N. Dupire, *Les faictz et dictz de Jean Molinet*, t. II, 1937, pp. 569-583) ; ensemble de 409 vers qu'illustre un fac-similé du siège du château d'après le ms. Tournai 105, pl. XXV : une tour assiégée et échelée

Les deux autres miniatures, scène du baiser et entretien galant dans un verger, ont toutes deux été exécutées, pensons-nous, d'après un manuscrit enluminé du roman en vers de Philippe de Remy (plus connu sous le nom de Beaumanoir), *Jehan de Dammartin et Blonde d'Oxford* [1].

Sans doute, la scène du baiser n'offre-t-elle rien de très particulier ; c'est un thème assez banal. Mais il est frappant de retrouver la même scène reproduite, avec seulement quelques variantes de détail, précisément dans l'unique manuscrit connu de *Jehan et Blonde*, conservé à la Bibliothèque nationale [2], où elle illustre les vers :

2977 Après ichou ont mis joignans
Leur visages, si s'entrebaisent,
Dont leur cuer durement s'aaisent [3].

---

par quatre hommes d'armes ayant une bombarde, — et défendue par quatre femmes dont l'une jette une grosse pierre, tandis qu'une autre bande un arc. — Dans ses *Chroniques* (II, 490), le même Molinet rapporte l'entrée solennelle faite à Dijon par Marguerite d'Autriche se rendant en Savoie pour épouser le duc Philibert : « A l'entrée de la porte estoit un hourd, ou fut l'assault de Cupidon et de Vénus contre le *chasteau amoureux* » (N. Dupire, *op. cit.*, t. III, 1939, p. 1033).

Sur les représentations figurées du *Ch. d'A.*, il faut surtout consulter — outre l'ouvrage de R. Koechlin cité p. 89, n. 4, — le très important article de Roger Sherman Loomis, *The allegorical siege in the art of the middle age*, dans *The Journal of archaeological institute of America*, 2d series, vol. XXIII, 1919, pp. 255-269, où l'auteur étudie le *Ch. d'A.* sur les ivoires, les manuscrits enluminés et les tapisseries. On rapprochera surtout du *Ch. d'A.*, du psautier de Peterborough, ceux qui illustrent le célèbre *psautier Louterel* du *British Museum* (Add. Ms. 42130, fol. 75 b, publ. par E.-G. Millar, *The Luttrell Psalter*, Londres, 1932, p. 24) et le *De officiis regum* de *Christ Church College* (R. S. Loomis, *op. cit.*, p. 262).

Notons enfin qu'un bref article anonyme : *Le siège du Château d'Amour* paru dans les *Mémoires... publiés par la Société des Antiquaires de France*, t. I, 1817, pp. 184-187, décrit les fêtes populaires alors en usage le premier dimanche de mai dans les cantons de Vaud et de Fribourg : il en résulte que le *Château d'Amour* était une manifestation folklorique du *Mai* traditionnel.

1. Hermann Suchier, *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, t. II (1885), pp. 3-193 (Société des anciens textes français).

2. *Ms. fr. 1588*, fol. 75 v°. — L'écriture et la décoration dénotent le début du XIV^e siècle.

3. H. Suchier, *op. cit.*, t. II, pp. 93-94.

Dans ce manuscrit le fond de la peinture est d'or, au lieu d'être fleurdelisé [1], et trois [2] arbres stylisés forment le paysage, mais la disposition générale des personnages et du cheval piaffant, gardé par le fidèle *Robin*, est tout à fait comparable ; simple variante : dans le manuscrit de Paris, les amoureux, debout tout près l'un de l'autre, sont embrassés, tandis que dans le psautier de Peterborough, l'*épervier* que le jeune homme porte sur le poing l'oblige à écarter le bras droit et à se tenir un peu éloigné de la jeune fille qui doit se pencher pour recevoir le baiser [3]. La présence de cet épervier (dont il est plusieurs fois question dans le récit : v. 2825, 3307, 3158) montre que le dessin du manuscrit de Peterborough illustrait plus fidèlement que celui du ms. français 1588 le texte de Beaumanoir.

Quant à la scène de l'entretien galant dans le verger (qui, à la différence de la précédente, ne se trouve pas parmi les miniatures du manuscrit de Paris), il est aisé de voir qu'elle est bien une illustration de *Jehan et Blonde*.

Elle correspond exactement aux vers 1813-1814 du roman [4] :

> Sous le plus bel perier du monde
> Sont arresté Jehans et Blonde
> Assis...

---

1. Ce fond fleurdelisé aurait été ajouté, suivant Van den Gheyn : cf. *supra*, p. 89, n. 2.

2. Et non pas quatre ainsi que le dit H. Bordier, *Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, 2e partie (Paris, 1873), p. 358.

3. Les ivoiriers ont plusieurs fois reproduit la même scène, notamment sur des valves de miroirs. R. Koechlin, *op. cit.*, pp. 378-379, n° 993, en a signalé cinq exemplaires conservés l'un au Musée National de Florence, trois au Victoria and Albert Museum, et le cinquième à Berlin. Voici comment il décrit cette scène qu'il appelle « le rendez-vous » : « Le jeune homme, descendu de son cheval, qu'un valet tient derrière lui en le fouaillant, est debout devant la dame dans un jardin ; il lui prend le menton d'une main et lui pose l'autre sur l'épaule. Tous deux sont vêtus du long surcot, ils ont la tête ceinte d'un cercle où de petits trous semblent simuler des pierreries... » La planche CLXXVI, où il donne la reproduction du miroir de Florence, montre que la disposition de la scène est bien la même que sur les miniatures de Paris et de Peterborough : le cheval et le valet sont à gauche, les amoureux à droite.

4. H. Suchier, *op. cit.*, t. II, p. 58. — Le *fr. 1588* ne porte aucune enluminure en face de ces vers au fol. 68 v°.

Le dessin est une très heureuse interprétation ; le coloris présente avec le texte deux légères variantes : le cheval est gris (ou *ferrant*) au lieu d'être noir, ainsi que l'était certainement *Morel* [1] le « poignant destrier » pris par Jehan au comte de « Clocestre », — et les fleurs du poirier sont roses, et non pas blanches ainsi qu'elles devraient l'être. Mais on aurait tort d'attacher de l'importance à ces variantes de couleur : l'enlumineur de Peterborough, en reproduisant ce petit tableau pour en orner une bordure de son psautier, n'était pas lié par le contexte du roman (et pour cause !), il a donc pu apporter au coloris telle ou telle modification, suivant son goût personnel ou sa fantaisie [2].

Comment, au contraire, ne pas voir dans la couleur étonnamment blonde des cheveux de la jeune fille, une évocation du nom de l'héroïne ?

Et n'est-il pas remarquable que la bannière du chevalier soit précisément aux armes de l'auteur du roman, Philippe de Beaumanoir, dont le sceau armorié portait, comme ceux de son père Philippe et de son grand-père, Pierre de Remy, un écu à trois quintefeuilles [3].

Nous croyons donc que l'artiste qui décora le psautier de Peterborough eut sous les yeux un manuscrit enluminé de *Jehan et Blonde*, dont il copia fidèlement deux peintures.

Il est probable que ce manuscrit enluminé qui lui servait de modèle ne contenait pas seulement le roman de *Jehan et Blonde*, mais encore d'autres poésies de Beaumanoir, telle par exemple cette *chanson* adressée à une jeune Anglaise « de grant parage », qui n'avait pas « xv anz en son aage » et avait pris son cœur, car, dit-il :

> Car je la vois si plesant et si sage,
> Et de biauté est toute enluminee.

---

1. Vers 4131, 4182, 4281.

2. On peut se demander pourquoi Beaumanoir a situé le rendez-vous des deux amoureux auprès d'un poirier. Ce choix ne paraît pas fortuit : il est question au moins cinq fois (v. 1808, 1813, 2876, 2887, 2966) de ce « plus bel perier du monde ». Peut-être l'auteur a-t-il rappelé là quelque souvenir personnel.

3. H. Bordier, *op. cit.*, 1re partie (Paris, 1869), p. 45 et pl. de sceaux.

Quant je la vi, mout tost li oi donnee
M'amour ; *priz sui comme li oisiaux en cage*

Le texte de cette chanson, retrouvé par M. A. Jeanroy [1], pouvait bien être illustré d'une miniature toute semblable à celle qui orne la marge du feuillet 66 du psautier, et qui représente un personnage tenant de la main droite une *cage*, prison de deux petits oiseaux se faisant vis-à-vis et, dans la main gauche, une sorte de rinceau décoratif orné de deux *quinte-feuilles*.

*
* *

Ce psautier ayant été écrit et enluminé à Peterborough même, il s'ensuit qu'un manuscrit des œuvres poétiques de Beaumanoir se trouvait alors en Angleterre, dans cette importante ville abbatiale du comté de Northampton, diocèse de Lincoln. On ne saurait en être surpris, surtout depuis que Henri Bordier et Hermann Suchier ont émis l'hypothèse — reconnue « très plausible » par M. Jeanroy, et admise par Salmon comme une « certitude » — d'un séjour de Beaumanoir en Angleterre, au temps de sa jeunesse [2].

Il serait intéressant de retrouver la trace de ce manuscrit, sinon de le retrouver lui-même sur les rayons de quelque bibliothèque d'outre-Manche [3] ; d'abord parce que nous ne

1. A. Jeanroy, *Les chansons de Philippe de Beaumanoir*, dans *Romania*, XXVI (1897), p. 533.

2. H. Bordier, *op. cit.*, p. 31, place ce séjour « dans l'intervalle des années 1261 à 1265 », ce qui nous paraît un peu trop tôt. — H. Suchier, *op. cit.*, t. I, p. 10. — A. Jeanroy, *op. cit.*, p. 522. — Salmon, *Coutumes de Beauvaisis*, t. I, Paris, 1899, p. IV : « C'est devenu aujourd'hui une certitude au moins quant au voyage, sinon quant à l'époque. »

3. Le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Peterborough a été publié par Symon Gunton, *History of the church of Peterborough*, London, 1686, in-fol., pp. 173-224 ; de nouveau en 1851-1852, dans *Serapeum*, t. XII et XIII ; et en dernier lieu par M. R. James, *List of mss. formerly in Peterborough Abbey library with preface and identifications* (Supplement to the bibliographical Society's transactions, n° 5), Oxford, 1926. Sauf erreur, nous n'y avons pas relevé moins de soixante-cinq ouvrages en français, *gallice* (contre deux en anglais, *anglice*) parmi lesquels *Amys et Amilion* (T. IX, James, n° 201), *De bello Valle Runcie cum aliis gallice* (K. XIV, n° 307), *Trac-*

possédons qu'un seul manuscrit des romans courtois de Beaumanoir, le franç. 1588 ; ensuite parce que, si l'on en juge par la décoration dont le psautier de Peterborough nous a conservé quelques vestiges, ce manuscrit « anglais » des œuvres poétiques de Beaumanoir devait se rapprocher beaucoup de l'exemplaire même de l'auteur. Rappelons que dans la petite peinture de l'entretien galant dans le verger, les emblèmes de Beaumanoir sont doublement représentés : de façon héraldique sur la bannière du chevalier : *de gueules à trois quintefeuilles d'or* ; « au naturel » sur le poirier dont les fleurs sont traitées comme trois quintefeuilles. On retrouve encore les quintefeuilles héraldiques dans la scène du Château d'Amour, et « au naturel » dans la décoration du rinceau qui accompagne la figurine des oiseaux en cage. Or, nous avons remarqué par ailleurs que plusieurs manuscrits des œuvres juridiques de Beaumanoir avaient de nombreuses lettrines ornées, elles aussi, de ces *quintefeuilles*, emblèmes de sa maison.

Une autre hypothèse vient à l'esprit : le même artiste qui décora le psautier de Peterborough n'aurait-il pas été chargé par Beaumanoir d'illustrer un exemplaire de *Jehan et Blonde* et des *Chansons* qu'il venait de composer précisément pendant son séjour en Angleterre ? La présence de ces scènes profanes dans le psautier de Peterborough s'expliquerait ainsi : l'artiste qui, sensiblement au même moment, décorait les deux manuscrits, avait encore au bout des doigts, si l'on peut dire, les scènes « courtoises » qu'il venait de peindre pour *Jehan et Blonde* : il les aurait reproduites, pour se délasser, dans les marges ou les blancs de ce psautier dont la décoration religieuse, qui lui était imposée, interminable à exécuter, était pour lui moins attrayante que celle du roman à la mode écrit par Beaumanoir.

Quoi qu'il en soit, si, comme nous le croyons, le « maître » du psautier de Peterborough a eu sous les yeux un exemplaire enluminé de *Jehan et Blonde*, cette constatation fournit un

---

*tatus de vero amore gallice* (N XV, n° 333), *Guy de Burgoyne* (Q XV, n° 336), *Amours ou estis venus. Lumer de lais* (B XVI, n° 345), *Housbondrie* (C XVI, n° 346), mais aucun ne paraît se rapporter aux œuvres poétiques de Beaumanoir.

*terminus a quo* pour dater le psautier. En effet, le roman courtois de *Jehan et Blonde* fut écrit par Beaumanoir dans sa jeunesse, — il portait encore le nom de Philippe de *Remi*, — alors que, selon toute vraisemblance, il remplissait en Angleterre les fonctions de jeune page ou d'écuyer servant auprès de quelque grand seigneur, et il est possible de serrer d'assez près la date de composition de cet ouvrage.

Le roi de France cité dans *Jehan et Blonde* s'appelle Loeys. Le roi *Loeys* a comblé Jehan en lui donnant Dammartin avec le titre de comte, il l'a réconcilié avec le « comte d'Osenfort » (Oxford), il vient de l'armer chevalier ainsi que ses trois frères, et il quitte maintenant Dammartin, où il a séjourné quatre jours entiers, pour se rendre à Corbeil. Après l'avoir escorté trois bonnes lieues :

6087 Li dui conte, et avoec aus Blonde,
*Au milleur roi ki fust au monde*
Prendent congié [1].

Ce roi *Loeys* est ici, sans nul doute un personnage de roman [2], mais dans l'esprit des auditeurs de *Jehan et Blonde*, ce roi devait singulièrement ressembler à Louis IX ; et l'auteur même paraît s'y être trompé en parlant de lui *au passé* [3].

Nous croyons donc que Beaumanoir écrivit *Jehan et Blonde* peu après la mort de saint Louis, donc postérieurement à 1270, — et certainement avant 1279. **Après 1270** : il avait alors un peu plus de vingt ans (étant né vers 1247-1250) [4], et c'est bien vers cet âge qu'il dut écrire ses deux romans d'aven-

1. H. Suchier, t. II, p. 188.

2. C'est ainsi qu'il n'y a jamais eu d'érection du comté de Dammartin par un roi Louis en faveur d'un seigneur nommé Jean. — Un comte du nom de Jean succéda à son père Mathieu de Trie, dans le comté de Dammartin, entre octobre 1272 et mars 1274 (Léopold Delisle, *Recherches sur les comtes de Dammartin au XIII^e siècle*, dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXXI (1869), tir. à part, p. 44).

3. Cf. aussi les v. 5977-5978 (H. Suchier, t. II, p. 185) :

Ciaus a fait chevalier *li rois*
*Qui moult fut sages et courtois*.

4. H. Bordier, *op. cit.*, 1re partie, p. 25.

ture et de courtoisie (*La Manekine* et *Jehan et Blonde*). **Avant 1279** : dès l'Ascension de cette année, Beaumanoir [1] remplissait les fonctions administratives de « garde de la baillie de Clermont-en-Beauvaisis [2] » ; il est évident qu'il avait alors quitté l'Angleterre depuis un certain temps déjà.

C'est donc vers 1275, à deux ou trois ans près, et plutôt après cette date, vers 1277 [3], car il écrivit d'abord *La Manekine* (8.590 vers), que Beaumanoir ayant terminé *Jehan et Blonde* (6.262 vers), put en confier l'illustration à quelque enlumineur.

En tout cas le maître du psautier de Peterborough, en reproduisant deux petites scènes galantes de *Jehan et Blonde*, atteste que son œuvre ne peut avoir été achevée avant 1275, et ne doit pas être de beaucoup postérieure.

En effet, si Léopold Delisle (suivi par Van den Gheyn) datait le psautier de Peterborough un peu trop tôt « approximativement au milieu du XIII^e^ siècle », Willemin le datait trop tardivement en l'attribuant au XIV^e^ siècle, et d'ailleurs, revenant lui-même sur son opinion première, il a justement

1. Il avait alors une trentaine d'années.

2. Au compte qu'il rend à l'Ascension 1280, Beaumanoir note parmi les dépenses, ses gages de bailli pour une année, « gagia *unius anni* debentur baillivo... pro garda baillivie Clarimontis *unius anni* » (H. Bordier, *op. cit.*, 1^re^ partie, p. 118).

3. Nous étions arrivé à cette précision chronologique, quand nous avons eu connaissance des conclusions concordantes auxquelles était parvenu Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge... d'après les romans mondains du temps*, t. I, Paris, 1924, p. 180 : « On peut dire sans témérité qu'il (Beaumanoir) a écrit très probablement ses romans entre 1270 et 1280 environ, et *Jehan et Blonde*, son chef-d'œuvre, qui accuse un progrès sensible sur ses premières productions, plutôt dans la seconde moitié de cette décade ». — Nous pensons aussi, comme Ch.-V. Langlois, que Beaumanoir séjourna outre-Manche « probablement pendant longtemps, car la connaissance qu'il acquit du pays n'est pas superficielle », et nous admettons volontiers avec lui que « le séjour de l'auteur de *Jehan et Blonde* en Grande-Bretagne ait [pu] être coupé, comme celui de son héros, par une ou plusieurs visites en Picardie » (pp. 179-180). Mais nous ne voyons pas sur quoi s'appuie cette affirmation catégorique de Ch.-V. Langlois : « C'est sûrement après qu'il (Beaumanoir) se fut définitivement réinstallé en France qu'il écrivit ses deux romans. »

remarqué : « Le style des ornements et les détails des costumes... indiquent beaucoup plus une exécution de la fin du XIII[e] siècle que du courant du XIV[e] [1]. » Tel est aussi l'avis de E.-G. Millar, qui écrit : « probablement de la fin du XIII[e] siècle [2] », formule prudente, et raisonnable, — puisque la composition du psautier de Peterborough se place entre 1275 au plus tôt et 1317 au plus tard [3], — et qui n'interdit pas les rapprochements avec deux manuscrits anglais également très remarquables par leur décoration : le psautier d'Alphonse, fils d'Édouard I[er], daté de 1284 [4], et les Heures à l'usage de Salisbury (*Salvin Horae*) composées « vers 1280 » [5].

Louis CAROLUS-BARRÉ.

---

1. *Op. cit.*, t. I, p. 77.

2. *Op. cit.*, p. 77 ; cf. *supra*, p. 85, n. 1.

3. Date à laquelle le psautier fut donné au cardinal Gaucelm.

4. British Museum, *Add. Ms.* 24.686. Le premier cahier de ce psautier fut magnifiquement décoré pour Alphonse qui devait épouser Marguerite de Hollande ; le prince étant mort en 1284, la décoration fut « continuée dans un style plus fruste » (Millar, *op. cit.*, pl. XCVI).

5. Millar, *op. cit.*, pl. XCVII et p. 114 : ces *Heures* « se rattachent étroitement à un psautier du British Museum, *Add. Ms.* 38.116, exécuté dans le diocèse de *Lincoln* ».

# MÉLANGES

## A PROPOS DU *TU AUTEM* DANS UN POÈME LATIN D'HUGUES LE PRIMAT.

Dans les *Notes de Lexicographie* qu'a publiées la *Romania* dans son fasc. 279, p. 352-353, M. Félix Lecoy a reproduit, d'après Wilhelm Meyer, le texte entier d'un petit poème latin du poète orléanais Hugues le Primat. Souhaitant à son ami Imarus, qui va prendre la mer, une bonne traversée, le Primat exprime son aversion pour la navigation et sa crainte du naufrage : « Si le bateau heurtait un rocher, il ferait *tu autem* et, le bateau une fois brisé, c'en est fait de moi. »

Si ruat in cautem, ratis est factura *tu autem*
Et rate confracta de me sunt omnia facta.

On trouve généralement *dicere, cantare, clamare, mandare tu autem* dans la poésie latine du moyen âge, ainsi qu'il ressort des exemples cités par M. Lecoy. La locution *facere tu autem* paraît à première vue singulière. Mais M. Lecoy a raison de rejeter la « variante sans autorité » *dictura*, que donne le ms. Digby 53 d'Oxford, f° 10 v, et de s'en tenir à la *lectio difficilior* du ms. Rawlinson G 109 : « *factura* ».

En effet le clerc qui lisait ou chantait une leçon au cours de l'office divin, et spécialement à la fin de chaque nocturne des Matines, ne se contentait pas d'enchaîner à la fin du texte la formule : *tu autem, Domine, miserere nobis* ; il faisait en même temps l'inclination profonde, tourné vers le crucifix du grand autel, c'est-à-dire qu'il penchait la tête et le buste vers le sol de façon à placer les paumes des mains sur les genoux et gardait cette attitude jusqu'au dernier mot de la formule conclusive.

Ce rite très ancien s'observe encore aujourd'hui, en particulier dans les monastères bénédictins.

« Faire *tu autem* » a donc pu, dans le latin clérical, prendre le sens plaisant de « piquer de l'avant », « faire un plongeon ». Pour les clercs, les mots *tu autem* n'évoquaient pas seulement la formule conclusive des leçons liturgiques, mais le geste qui l'accompagnait. Comparez la locution populaire ou enfantine : « faire *au nom du Père* » pour « faire le signe de la croix ».

L'image convenait spécialement bien à un vaisseau qui heurte un rocher et coule à pic, verticalement. La locution *tu autem* me paraît signifier ici à la fois le point final mis à la navigation du navire et la plongée soudaine dans les flots.

Il y a un autre vers digne de remarque dans ce poème de Primat, c'est le septième :

Sic ferat Imarum quod ei mare non sit amarum.

Le jeu de mots qui consiste à rapprocher *Imarum*, *mare* et *amarum* rappelle celui que fait Thomas dans son *Tristan* sur l'*amer* (amare), l'*amer* (amarum) et la *mer* (mare), et que Chrétien de Troyes semble lui avoir repris aux vv. 545-563 de *Cligès*. Si le poème de Primat est vraiment antérieur à 1142, comme le pense W. Meyer [1], il faut en conclure que ni Thomas ni Chrétien n'ont inventé ce jeu, à la fois facile et frappant, autour de *amer*.

René Louis.

## PROVERBES FRANÇAIS DANS UN MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE MORES

Le *Catalogue* des manuscrits de la bibliothèque de Troyes par Harmand [2], décrit sous le numéro 645, sans s'attarder, un exemplaire des *Quaestiones in Vetus Testamentum* d'Isidore de Séville [3] dont il indique ainsi la date et la provenance : « fin

1. *Die Oxforder Gedichte des Primas*, nº IV, dans *Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Gottingen, Philologisch-historische Klasse*, Berlin, 1907, p. 123-126.

2. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, II (Paris, 1855 ; in-4º), 271.

3. *P. L.*, LXXXIII, 207-424.

du XII^e siècle. Clairvaux, sans numéro. » Le volume date en effet de la seconde moitié du XII^e siècle et provient assurément du *scriptorium* de Clairvaux. Toutefois, il ne figure pas dans le catalogue de la bibliothèque dressé par Pierre de Virey en 1472, alors qu'il porte l'ex-libris suivant (fol. 97) : « Liber sancte Marie de [Moris]. » Ce dernier mot, qui se déchiffre sous un grattage récent, apparente le volume à un groupe de manuscrits provenant de l'abbaye de Mores, fondée vers 1153 par Clairvaux dans une localité, aujourd'hui disparue, des environs de Troyes [1]. Selon l'usage, Clairvaux pourvut sa filiale d'un fonds de livres liturgiques et patristiques, à preuve les mentions marginales portées sur le fragment du catalogue de la bibliothèque de Clairvaux au XII^e siècle retrouvé par dom A. Wilmart [2]. On connaît mieux les circonstances dans lesquelles rentrèrent à Clairvaux les manuscrits de Mores. Dom Guyton, visiteur des maisons de la filiation de Clairvaux, se rendit en 1744 et en 1746 à l'abbaye de Mores [3]. « De l'ancienne sacristie, dit-il, qui est belle et bonne, on a fait un des beaux fruictiers qui se voye, qui n'a pas d'autre entrée que par l'ancienne porte au dedans de l'église, car j'en ai vu tirer et porter par l'église des fruits et des bouteilles de vin qu'on y met dans le sable (...). L'armoire où anciennement les religieux conservaient leurs livres pour leur lecture qui se faisait en commun dans le cloître, est un endroit voûté dont on a fait une dépense... » Constatant que si les religieux conservaient avec soin les six cents pièces de vin qu'abritaient les « différentes caves de M. le commendataire, toutes belles et bien

1. Comm. Celles-sur-Ource, cant. Mussy-sur-Seine, arr. Troyes (Aube). Cf. J. Laurent et F. Claudon, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, XII, 3 (Paris, 1941), 365-69 ; A. Roserot, *Dict. historique de la Champagne méridionale*, II (Troyes, 1944), 970-73.

2. A. Wilmart, *L'ancienne bibliothèque de Clairvaux* (Troyes, 1917 ; tir. à part des *Mémoires de la Soc. académique de l'Aube*, LXXXI), 14. En marge du n° 19 (*S. Augustini de trinitate*), article souligné de rouge, on lit : *Require apud Mores* ; en marge du n° 44 (*S. Augustini de vera religione et alii libri*), article également souligné de rouge, il ne subsiste que le début d'une mention analogue : *Re[quire...]*. Sur les manuscrits de Mores, cf. *Revue d'hist. de l'Église de France*, XXXIV (1948), p. 93, n. 215.

3. Ch. Lalore, *Chartes de l'abbaye de Mores*, Mémoires de la Soc. académique de l'Aube, XXVII (1873), 20, 23, 25-31.

voûtées », ils négligeaient leur bibliothèque au point « de laisser perdre [leurs] livres par la poussière et la pourriture », dom Guyton leur conseilla de confier à Clairvaux des manuscrits qu'ils gardaient « plutôt à leur déshonneur qu'à aucune utilité ». Ils eurent la bonne grâce d'en convenir et cédèrent en 1746 une trentaine de volumes dont la liste fut dressée par dom Guyton. Le numéro 18 correspond à l'actuel manuscrit 645 de Troyes : « Autre ms. sur vélin, entier, bien écrit, relié, couvert : « Incipit Prologus Ysidori, Hispalensis Episcopi, « in quinque libris Moysi et ceteris Veteris Testamenti breviter « explanatis. » Ce volume finit par une courte homélie sur les Béatitudes. » Dom Guyton a très exactement reproduit la rubrique des *Quaestiones* et il a bien vu que le texte d'Isidore de Séville était suivi d'un bref sermon anonyme [1]. Restait encore un feuillet (fol. 98) qui n'avait été utilisé, par diverses mains, qu'au début du XIII[e] siècle. Au recto, le fol. 98 contient d'abord les premières lignes, inachevées, de la lettre encyclique de l'empereur de Constantinople Baudouin I[er] (1204) [2], puis le poème d'Hildebert sur la Trinité [3]. Au verso, se lisent des proverbes en français accompagnés d'équivalents latins et deux poésies latines, l'une sur le Décalogue [4], l'autre sur les dix plaies d'Égypte [5].

1. Fol. 97 : « Explicit liber sancti Hysidori episcopi. » Fol. 97 v°, sermon : *In illo tempore videns turbas Jhesus ascendit in montem...* Miserator et misericors Dominus, fr. carissimi, videns afflictionem populi sui qui erat in Egypto... — ...data est mihi omnis potestas in celo et in terra, puis une main postérieure (XV[e] siècle), celle-là même qui avait inscrit l'ex-libris de Mores, a transcrit à la suite l'explicit qui a trompé Harmand : « Isidori Hispalensis episcopi in Pentateuchum commentariorum finis. »

2. « B[alduinus] Dei gratia fidelissimus imperator Constantinopol(itanus), Romanorum moderator et semper augustus, Flandorum et Haynorum comes, universis Christi fidelibus, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, prepositis, decanis, ce[terisque...] » Cf. *Recueil des hist. de la France*, XVIII (1822), 520; J. Longnon, *L'empire latin de Constantinople* (Paris, 1949), 53, et *Mélanges Félix Grat*, II (Paris, 1949), 3 ss.

3. *P. L.*, CLXXI, 1411-14 ; Dreves, *Analecta hymnica*, L (1907), 409-11, n° 318.

4. *Inc.* Cunctipotens unus non est alius Deus ullus... (8 vers). Cf. Troyes 215, fol. 119 v° : « De decem preceptis. »

5. *P. L.*, CLXXI, 1436 ; B. Hauréau, *Les Mélanges poétiques d'Hildebert de*

Comme le reste du volume, le feuillet 98 est écrit sur deux colonnes. Les proverbes français, au nombre de trente-huit, font face à soixante-trois proverbes latins correspondants. Au bas de la première colonne, deux articles (24 et 25) ont été ajoutés, par une main contemporaine de la première, à la collection primitive, qui était celle de Serlon. On retrouve ici la plupart des proverbes français signalés jadis par P. Meyer dans le manuscrit Digby 53 de la Bodléienne [1]. Quelques-uns pourtant présentent des variantes notables (10, 11, 26 et 38), d'autres manquent au manuscrit d'Oxford : numéros 9, 16, 17, 20, 24, 25, 30, 33, 36 et 37. Si l'on étend la comparaison au recueil publié par F. Morawski [2], on constate que l'éditeur n'a pas fait place aux articles 9, 16, 17, 20, 23 et 24 et que les numéros 10, 25, 26 et 37 sont représentés par des proverbes comparables mais non identiques ; on s'aperçoit également que plusieurs proverbes n'avaient jusqu'ici d'autres répondants que des témoins anglo-normands, tels les numéros 1, 4, 5, 6, 10, 11, 15, 22, 30, 32, 34 et 38. Quant aux textes latins, ils figurent dans le répertoire de J. Werner [3], sauf les numéros 6, 7, 24, 25 et 36. Les vers 3 du n° 26 et 2 du n° 35 présentent des leçons nouvelles.

A ces titres divers, la petite collection champenoise transcrite à Mores au début du XIII^e siècle et sauvée au XVIII^e siècle par des moines débonnaires, sensibles à « la bonne et équitable

---

*Lavardin* (Paris, 1882), 121-22 ; J. Werner, *Beiträge zur Kunde der lat. Liter. des Mittelalters*, 2^e éd. (Aarau, 1905), 36 ; etc.

1. P. Meyer, *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne* (Paris, 1871 ; tir. à part des *Archives des missions scient. et littéraires*, 2^e s. III-V), 170-79 ; E. Stengel, *Die beiden Sammlungen altfranzösischer Sprichwörter in der Oxforder Handschrift, Rawlinson C 641*, Zeitschrift für französ. Sprache und Litteratur, XXI (1899), 1-21.

2. *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, édités par Joseph Morawski. Paris, 1925. In-8°, XXIV-148 p. (*Classiques fr. du moyen âge*, 47). Ci-après : M suivi du numéro d'ordre.

3. *Lateinische Sprichwörter und Sinnsprüche des Mittelalters* aus Handschriften gesammelt von Jakob Werner. Heidelberg, 1912. In-8°, VIII-112 p. (*Sammlung mittellateinischer Texte*, 3). Cité : W suivi de la lettre de série et du numéro d'ordre.

raison », selon l'expression même du plus éclairé d'entre eux, mérite, semble-t-il, d'être tirée de l'oubli.

1

Que euz ne voit, cuers ne desirre.
Cor non affectat quod non oculi nota spectat.
Non oculo nota res est a corde remota.
Cordi raro datur, oculo quod raro notatur.

2

Que euz ne voit, cuers ne duet.
Cor non tristatur pro re, cum non videatur.

3

Qui bien aimme, tart oblie.
Cujus amor verus, sopor est in pectore serus.
Verus amor, vera sumens : oblivio sera.
Non absentatur cordi, vere quod amatur.

4

Ensin fiert qui ne voit.
Sic illi feriunt, qui cassi lumine fiunt.

5

Miez vaut paille en dent que nient.
Da paleam denti, plus quam nil hec fit edenti.
Sit denti palea, plus nichilo fit ea.

6

Qui fait et ne parfait, nient ne desert.
Ni res completur que fit, non dona meretur.

7

Qui miauz ne puet o sa vielle se dort.
Par fit anus thori cum posse caret meliori.
Cum non posse datur melius, vetule societur.

---

1 M 1767. — W c 99 ; n 207 ; c 105 ‖ 2 M 1766. — W c 102 ‖ 3 M 1835. — W c 156 ; v 24 (si mens) ; n 101 ‖ 4 M 2259. — W s 130 ‖ 5 M 1275. — W d 1 ; s 147 ‖ 6 M 1938. — Stengel 1, 10 (p. 3 et 14) ‖ 7 M 1995.

8

Au<soir>vespre lo[e] um le bel jor.

Que debetur ei, laus vespere danda diei.
Vespere detur ei, si laus est danda diei.

9

Por bien, bien ; por mal, mal.

Pro bonitate bona, pro tristi tristia dona.
Pro blandis blanda, pro duris aspera danda.

10

Que ne done uns anz, done uns jorz.

Quod donare mora nequid annua, dat dies una.

11

Qui tot me premet, rien ne me done.

Que nichil excepit promissio, fallere cepit.
Qui mihi cuncta dabit promissor, cuncta negabit.

12

A tel marchié tel vente.

Res sic venalis, cum venditio sibi talis.

13

Qui en joi entre, joi consente.

Ni legem sequeris ludi, qui ludere queris ?
Ludus ut intratur, ludi favor exibeatur !

14

D'autrui coir, large corroe.

Corrigias corio largas damus ex alieno.
De cute non propria maxima corrigia.

15

Ou n'a feu, ne fumee.

Cum locus igne caret, jam fumus non ibi paret.
Cum procul ignis abest, non prope fumus adest.

---

8 M 215. — W q 6 ; v 25 || 9 W p 109 || 10 cf. M 2452. — W q1 94 || 11 M 2168. — W q 8 ; 84 || 12 M 160. —W r 67 || 13 M 1914. — W n 55 ; l 73 (ludo favor) || 14M 453. — W c 112 ; d 26 || 15 M 1566. — W c 173 ; 183.

16

Li mains torne a dolor *et* li oil a l'amor.
Proxima languori manus est et ocellus amori.

17

Naige le chien, quant vendra a la rive si rabaira.
Cimba cani detur : latrabit ut egredietur.
Anne canem mina ; grates aget ira canina.

18

Chascuns prestes loe ses reliques.
Presbiter omnis amat sua sacra verendaque clamat.
Presbiter, ut didicit, sua sacra sacerrima dicit.

19

Mal atant qui pant.
Propositum differt misere, suspendia qui fert.

20

Trecheor ne doit l'u*m* croire.
Cui sunt cura doli, cui fraus : huic credere noli.
Cui nichili jura, non illi credere cura.

21

Qui bien atant, ne soratant.
Res bene dilate non sunt nimium remorate.
Non nimis expectat, quisquis sua commoda spectat.

22

Qui crapot ai*m*me, lune li sanble.
Sit bufo, quod amas ; id lunam vincere clamas.
Bufo curetur ; jam bufo luna videtur.

23

Force paist le pré.
Vis pascit pratum, vis prati fert dominatum.

---

16 W p 132 ‖ 17 W c 40 ; a 73 (amne) ‖ 18 M 360. — W p 99 ; 100 ‖ 19 M 1158. — W p 124 ‖ 20 W c 154 ; 146 ‖ 21 M 1838. — W r 47 ; n 201 ‖ 22 M 1874. — W s 146 ; b 28 ‖ 23 cf. P. Meyer, *Doc. mss.*, p.173, n. 7 et Stengel, I, 27 (p. 4 et 15). — W v 61.

24

Male terre doit l'un fuir, non mau seignorage.

Si terre dominive dolo nascatur egestas,
Terra relinquatur sterilis, non dira potestas.

25

Anguile morte vuet vin, vive riviere.

Mors est anguilla sine vino cui datur illa.
Semper viva lacum deposcit, mortua Baccum.

26

Tote sentence pert, qui mauvaiz home sert.

Hoc amisisti, quod iniquis exibuisti.
Nil homo profecit, qui nequicie benefecit.
Pravis inpensum perdimus obsequium.

27

Miez vaut un « tien » que dex « tu l'auras ».

Non me letificant promissa, « tene » nisi dicant.
Spes melior plebis semel « accipe » quam bis « habebis ».

28

Covenanz loy veint.

Lex pacto cedit, pacto lex omnis obedit.
In quovis pacto lex est obnoxia facto.

29

Por bienfait col frait.

Nonnunquam fractum collum datur ob benefactum.

30

Miez vaut honoree que ventree.

Prestat honorari potius quam ventre gravari.

31

Miez vat bone atante que malvase haste.

Res bene dilata melior male re properata.
Dat mora consulta plus quam properatio stulta.

---

25 cf. M 92 || 26 cf. M 2271, 2272, Stengel, I, 25 (p. 4 et 15). — W h 23 ; n 61 ; cf. p. 97 || 27 M 1300. — W n 195 ; s 155 || 28 M 431. — W l 36 ; i 62 || 29 M 463. — W n 204 || 30 M 1265. — W p 91 || 31 M 1244. — W r 46 ; d 19.

32

Male boche doit l'en oindre.
Os nequam mulce, ne quid sapiat nisi dulce.

33

Miez vat pres junchere que loin pre<re>ere.
Junci, qui prope sunt, pratis qui non prope presunt.

34

Comant qu'il puet se preigne.
Ut valet, eveniat ; utcumque potest, ita fiat

35

Qui est garniz, n'est huniz.
Qui premunivit bene se, non dampna subivit.
Qui sibi precavit, non casus eum superavit.

36

Des cotes rit qui sun domage voit.
De cubitis ridet qui sua dampna videt.

37

Ensi fait qui miez ne puet.
Cui sic posse datur operandi, sic operatur.

38

Grief chose a en « fere l'estuet ».
Est grave non esse, fieri quodcumque necesse.

A. Vernet.

## *LA FILLE DU COMTE DE PONTIEU* ET HERCHANBAUT DE PONTIF, PERSONNAGE DE *RAOUL DE CAMBRAI*

Je me propose d'attirer l'attention sur les rapports entre le début du conte en prose de *la Fille du Comte de Pontieu* et un

---

32 M 1162. — W o 82 ‖ 33 M 1281. — W i 145 (pratis que) ‖ 34 M 412. — W v 121 ‖ 35 M 1923. — W q 111 ; cf. q 125 ‖ 36 M 400 ‖ 37 cf. M 2258. — W c 153 ‖ 38 M 761, 814. — W e 46.

épisode de la chanson de *Raoul de Cambrai*, celui qui traite de Herchanbaut et de sa femme Béatrix, fille de Guerri le Sor[1].

Dans le premier texte, Thibaut est le mari de la fille du comte de Pontieu. Attristés d'avoir attendu en vain la naissance d'un enfant, Thibaut et sa femme vont en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. A l'entrée d'un bois, sur la route vers le sanctuaire, des larrons se précipitent sur Thibaut, le ligotent et le jettent dans un buisson de ronces, et, en la présence du mari, abusent de la dame. Ils s'éloignent. Thibaut demande à sa femme de le délivrer. Loin d'obéir, celle-ci saisit une épée, en frappe Thibaut sans réussir à autre chose qu'à couper ses liens. Ils reprennent le voyage.

On a fait plusieurs tentatives pour comprendre les raisons d'agir de la femme[2]. A la suite de Gaston Paris[3], A. H. Krappe s'est reporté, pour le conte français, à quelques versions orientales du conte populaire de l'épouse infidèle[4]. De ces rapprochements, il apparaît que l'auteur français a combiné les éléments communs à ces sources orientales; il s'est servi de tous, sauf un : l'infidélité de l'épouse. Pour montrer la dame sous un jour plus favorable, il aurait substitué au larron (l'amant de la femme coupable, dans les sources) une bande de larrons faisant outrage à une femme innocente. Cette correction une fois introduite dans la trame du récit français, on ne comprend plus pourquoi la femme veut tuer son mari. Coupable, elle aurait eu de solides raisons pour agir comme elle l'a fait.

Malgré cette très sérieuse difficulté, les rapprochements suggérés par Gaston Paris et par Krappe sont solidement établis pour bien des détails[5]. Il est toutefois permis de se demander

---

1. *La Fille du Comte de Pontieu*, éd. C. Brunel, Paris, 1923, p. 1-14. *Raoul de Cambrai*, éd. P. Meyer et A. Longnon, Paris, 1882, vers 6848-6875, 7264-7550.

2. Voir C. Brunel, *op. cit.*, p. XXI sq. ; E. Winkler, *ZRPh*, XLIV, p. 340-49.

3. *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, XIII (1903), p. 1-24, 129-50.

4. *ZRPh*, XLIX, p. 544-49.

5. Parfois, le parallélisme est frappant. Voir l'édition de Brunel, p. 12, et les *Gesta Romanorum*, éd. G. J. Th. Grasse. Leipzig, 1905, t. II, p. 186 sq. Dans les deux cas, la femme frappe son mari sans réussir à autre chose qu'à couper ses liens.

s'il y a, dans la littérature française du moyen âge, une version du conte voisine de la nôtre, mais qui expliquerait avec plus de logique la manière d'agir de la femme. Y a-t-il une version française du conte où la femme soit montrée sous un jour favorable tout en manifestant une certaine sympathie à l'agresseur ? Et, en ce cas, qu'en est-il de son intention de tuer son mari ? Je crois que des réponses satisfaisantes à ces questions se trouvent dans la seconde partie de *Raoul de Cambrai*.

Écartant pour le moment les fils nombreux qui rattachent l'épisode de Herchanbaut à la narration principale, on peut isoler les données suivantes. Herchanbaut, mari de Béatrix, se rend compte qu'il n'aura pas d'héritier de sa femme. Un faux médecin (Bernier) lui assure qu'il n'a qu'à se baigner avec sa femme dans une source voisine, sorte de fontaine de jouvence. Son pouvoir miraculeux fait de la source, comme le sanctuaire de Saint-Jacques dans le conte en prose, un but de pèlerinage. Elle est de plus située près d'une abbaye (7414 sq.). Le mari et la femme se rendent à la source. Herchanbaut y fait ses ablutions (7534). « Il se despoille ; que dras n'i vaut laissier » (7533). Comparable à Thibaut, ligoté et jeté dans un buisson, Herchanbaut est donc incapable d'agir au moment nécessaire. La femme appelle Bernier : « Prenés, biax sire, ceste espée d'acier ; Tout maintenant la teste li tranchiés » (7537-39). Mais Bernier se contente d'emporter Béatrix à cheval, laissant le mari dans son bain.

La suite des faits, racontés un peu pour rire dans la chanson, correspond à l'ordre observé dans le sombre conte en prose. Quant aux raisons qu'a pu avoir la dame d'inciter Bernier à tuer Herchanbaut, on les trouve indiquées par-ci par-là dans la seconde partie de la chanson. Au moment où il lit l'épisode dont nous venons de parler, le lecteur a déjà appris que Bernier est le véritable époux de Béatrix. Mariée avec lui, elle s'était opposée violemment à un mariage illégal avec Herchanbaut, à qui elle avait été donnée par le roi, avec la connivence de son père, Guerri le Sor (6163 sq., 6182 sq., 6740-74). Pour empêcher Herchanbaut de consommer le mariage, elle s'était servie d'une « racine » magique (6861-62, 6870-75, 6879-80)[1].

1. C'est un des procédés décrits comme « wedding-night resistence » par

Esquissées et un peu éparses, les données du sujet sont traitées dans la chanson sans les prétentions artistiques du conte, mais, peut-être, avec plus de respect de la vraisemblance. Si Béatrix est « infidèle », son attitude est très bien justifiée : le chevalier par lequel elle se laisse enlever est son mari légitime.

Si elle incite Bernier à tuer Herchanbaut, on comprend son ressentiment pour celui qui avait commis le crime de la prendre en mariage.

La comparaison se recommande donc par la correspondance des éléments narratifs ; elle se recommande aussi par le voisinage du lieu et de la date de composition. Le conte, aussi bien que la seconde partie de la chanson telle que nous la possédons, semblent avoir été composés vers 1200 [1]. Les localités françaises connues par les auteurs du conte et de la chanson sont situées dans la même région du nord et du nord-est de la France [2]. De plus, Thibaut est beau-fils du comte de Pontieu ; Herchanbaut de Pontif ou le Pohier (6361) est originaire du petit territoire dont Poix (Somme, arr. d'Amiens) était le chef-lieu. On paraît avoir considéré Pohier (Poier) comme l'appellation des habitants du Ponthieu, comté presque contigu à la terre de Poix [3]. « C'est pourquoi, sans doute, Herchanbaut de Ponthieu est appelé le Pohier aux vers 6351, 6889, 7397, et 7481 » [4].

Par ses rapports avec le conte, l'épisode de Herchanbaut permet d'atteindre à une appréciation plus juste de *Raoul de Cambrai*. Dans le conte, la vengeance cruelle du père éclate sur sa fille, non pas sur les offenseurs ; mais, par la logique du récit, on est forcé de considérer comme adversaires le père et les larrons. Dans la chanson, l'offenseur est Bernier. Ce personnage, nous le savons, est l'ennemi du père de Béatrix. A la fin, ressaisi de son profond ressentiment envers Bernier, Guerri fend le

---

J. R. Reinhard, *The old french romance of Amadas et ydoine*, Durham, N. C., p. 75-80.

1. Pour la date du conte, cf. Brunel, p. XXV ; pour la date de la chanson, cf. K. Voretzsch, *Introduction* (trad. anglaise), New York, 1931, p. 211, et A. T. Holmes, *A history of old french literature*, New York, 1938, p. 97.

2. Cf. Meyer et Longnon, p. LXXVI, et Brunel, p. XXIV.

3. Cf. Meyer et Longnon, *Table des noms*, p. 373.

4. *Ibid.* (références à l'article *Pohier* du *Glossaire* de Du Cange).

crâne du meurtrier de Raoul de Cambrai (8412-16). En vue du dénouement tragique, l'amitié entre Guerri et Bernier ne sert que de facteur de retardement dans l'unité esthétique du poème. C'est le calme avant la tempête. Transitoire, cette amitié n'est jamais très solide. Béatrix s'en rend compte. Quoique accordée par son père à Bernier, elle craint que Guerri ne la force à se marier suivant sa volonté, si Bernier ne se hâte d'arriver à temps (5994-6001). Apprécié dans l'ensemble de la narration, l'épisode de Herchanbaut semble nous rappeler une fois de plus, le caractère éphémère de cette réconciliation. Du point de vue de Guerri, qui consent au mariage de Herchanbaut avec sa fille, Bernier, au moment de son escapade avec Béatrix, n'est pas le mari légitime, c'est l'offenseur. Illusoire, la réconciliation l'est donc d'autant plus que, même pendant la brève durée de leur amitié, et sur un plan moins sérieux, la situation de Bernier à l'égard de Guerri est comparable à celle des larrons du conte en prose à l'égard du vieux comte de Pontieu.

Alfred Adler.

# COMPTES RENDUS

Ernst Robert Curtius, **Europäische Literatur und Lateinisches Mittelalter**; Bern, A. Francke Ag. Verlag, 1948; gr. in-8, 601 pages.

Ce livre, fruit des réflexions d'un homme de goût et de science sur ses nombreuses lectures, n'est pas de ceux qu'on puisse analyser en quelques lignes, à plus forte raison les juger. C'est un ouvrage qui, n'entrant dans aucune catégorie traditionnelle, se laisse difficilement situer. Il ne relève spécialement, ni de l'histoire, ni de la philologie, ni de la philosophie, ni de la critique ; et pourtant il intéresse chacune de ces disciplines. S'il fallait risquer une définition, peut-être pourrait-on dire qu'il représente un essai pour promouvoir la notion de littérature européenne à la faveur de l'exemple privilégié que fournit la littérature latine du moyen âge.

L'idée d'étudier la littérature européenne comme un système ayant son unité propre n'est pas nouvelle. Elle était dans la ligne des conceptions grandioses de l'âge romantique. Le goût des larges vues éclate dans le *Handbuch* et dans le *Lehrbuch* de Th. Gräsee, ouvrages démesurément ambitieux et qui ont pour champ les littératures de tous les temps et de tous les peuples du monde. Plus tard, l'*Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident* d'Adolf Ebert a procédé du sentiment que littérature latine et littératures en langues nationales ont formé, pour la période considérée, un tout à considérer comme tel. Les histoires de la littérature latine au moyen âge de Gustave Gröber et de Max Manitius ont, par la force des choses et à cause de l'extension géographique de cette littérature, nécessairement éveillé la notion d'une Europe constituée littérairement et spirituellement en une forte entité.

Mais, en aucun de ces ouvrages, les caractères de cette Europe ne se dégagent en leur généralité et en leur profondeur essentielle : ni dans les livres de Gräsee, qui n'ont guère plus de portée qu'une nomenclature ; — ni dans l'Histoire d'Ebert, composée d'une série de notices particulières, et qui a le défaut de s'arrêter au siècle des Othons, c'est-à-dire avant le moment où la prolifération des œuvres en langues nationales, s'ajoutant aux œuvres en

latin, aurait posé, pour l'organisation de la matière, les problèmes les plus délicats; — ni dans les manuels de Gröber et de Manitius, où les exposés liminaires, placés en tête des grandes divisions, n'ont pas beaucoup plus de portée qu'un sommaire.

L'attitude de M. Curtius tranche sur celle de ses devanciers. Elle consiste à faire entrer la masse des faits particuliers sous le commandement de principes généraux.

Il est bien certain que tout l'effort des spécialistes pour établir les faits particuliers avec certitude, que toute l'ingéniosité qu'ils déploient dans le cadre de ce qu'on est convenu d'appeler les sciences auxiliaires de l'histoire, ne seraient que sport et curiosité si l'on ne devait un jour, grâce à tant de travaux méritoires, s'élever à des vues d'ensemble.

La difficulté, quand on vise à organiser les résultats de l'analyse en un exposé qui corresponde à l'organisation des faits eux-mêmes dans la réalité, est d'abord d'opérer des dénombrements complets. Plus d'un principe, largement explicatif, pourrait s'ajouter à ceux que M. Curtius a dégagés et devrait prendre place dans la hiérarchie des idées dominatrices qui ont composé la pensée médiévale. D'autre part, la détermination des relations existant entre ces principes est une opération très délicate. Il n'est pas très sûr que M. Curtius, en marquant certaines corrélations ou correspondances entre notions, n'ait pas cédé un peu artificiellement au désir d'atteindre à la cohérence. Sans doute a-t-il été le premier à le sentir; et, s'il a réussi à composer, en 405 pages, ce qu'on appelle un « livre », il a renoncé à y faire entrer une abondante matière, au reste fort intéressante, qu'il a rejetée en 159 pages d'*excursus* en caractères serrés.

On ne le lui reprochera certainement pas. On voit bien que, défiant à l'égard de la systématisation hâtive, il a attaqué son sujet par des biais divers, suivant ainsi la méthode prudente qui veut que l'induction précède la déduction. Mais les difficultés de l'entreprise imposent au succès de trop évidentes limites.

Il n'est pas question de discuter ici les conclusions diverses auxquelles M. Curtius a abouti. Il faut seulement noter que son effort pour atteindre au fond des choses, pour atteindre aux dispositions intimes de l'esprit dont le fait littéraire est l'expression formelle, l'a conduit à noter volontiers, d'une plume fort intelligente, des ressemblances et des analogies qui ne relèvent pas de l'histoire proprement dite, et qui serviraient plutôt à une analyse des démarches de l'esprit humain, sans qu'il soit plus question, pour expliquer la relation, de ce qui est filiation ou, au sens propre du terme, parenté. Cet ordre d'études est parfaitement légitime : il faut seulement en marquer le caractère particulier.

On se méprendrait si l'on croyait que M. Curtius ait conçu l'idée de son ouvrage en homme qui aurait ignoré les procédés de l'histoire traditionnelle. Plus d'une page de son livre est, sur certaines questions appartenant au

domaine propre de cette science, un modèle de mise au point : les érudits le plus étroitement attachés aux faits les plus assurés y trouveront de quoi s'instruire. Mais, à considérer les choses d'ensemble, il est peut-être bon de prévenir que tout le monde ne saurait se permettre ce que M. Curtius s'est permis. Les essais du genre de celui qu'il a tenté sont à la fois passionnants et fort périlleux. On l'a bien vu en ce dernier quart de siècle où, courant l'aventure, tant de gens, dans leur amour des interprétations générales, ont perdu pied. Le goût de la nouveauté, le dédain du travail patient de l'érudit, les conseils de la facilité, qui n'aime pas les lentes préparations, ont beaucoup nui aux études romanes, où les vétérans ont peine à maintenir les traditions de rigueur qui s'y étaient établies depuis 1860. Les larges vues exigent, comme conditions préalables, un vaste savoir et aussi cette qualité si rare qu'est la justesse d'esprit. Ces conditions, M. Curtius les remplit pleinement. Mais qu'on sache bien qu'il y a des privilèges de prince, auxquels le roturier ne saurait prétendre.

Edmond FARAL.

Marti de RIQUER, **La lírica de los Trovadores**, *antología comentada. Tomo I, Poetas del siglo XII* ; Barcelone, *Escuela de Filología*, 1948 ; LXII-482 pages.

Cette anthologie rendra de grands services aux romanistes comme mémento ou manuel du lyrisme des troubadours, grâce à l'ampleur du choix des textes et au goût de l'auteur dans leur présentation et leur commentaire. Ce premier volume, qui sera bientôt suivi d'un autre, concerne 22 troubadours, classés par ordre chronologique, de Guilhem IX de Poitiers (1071) à Arnaut de Mareuil (1190). Je remarque que le rapprochement des dates de leurs « carrières poétiques » permet de constater que si la primauté des Limousins reste assurée — le comte de Poitiers, qui parlait un dialecte d'oïl, apprit à écrire en langue limousine selon une poétique déjà existante, — il y a à peine l'intervalle d'une génération entre le fondateur de l'« école idéaliste » limousine, Ebles le Chanteur (1096-1147) — dont il ne reste rien, mais dont le rôle est bien précisé (p. XLI) — et d'une part les Gascons Marcabru (1129) et Cercamon (1135), le Catalan Bernart Marti (1150), l'Auvergnat Peire d'Alvernha (1150) et d'autre part le Provençal Raimbaut d'Orange (1150). Le rayonnement limousin fut immédiatement très étendu et en lui-même et par la réaction qu'il provoqua (Marcabru et ses disciples).

Dans une importante introduction sont analysés les éléments de la poétique nouvelle. En sa forme et ses procédés de style, elle semble bien remonter directement à la poésie et à la rhétorique latines. Il n'y a pas eu interruption dans la culture ; il est dit par ex. du comte de Poitiers : « a parvis doctus litteris et satis notitiam habuit et librorum copiam in palatio suo servavit » (p. XVII). Le vêtement musical de la nouvelle poésie est un reflet

du chant liturgique. L'abbaye de Saint-Martial de Limoges a joué un rôle prépondérant dans la création des « tropes », qui ont influencé directement la métrique et les combinaisons strophiques des troubadours (p. XXIV). Quant à l'amour courtois (p. XXVIII), qui fait le fond principal de cette poésie, il est lié à la vie de la société féodale, où s'est affirmée la primauté spirituelle de la femme, châtelaine, « seigneur », abbesse ; certains détails du culte poétique qu'on lui rend s'inspirent du souvenir des auteurs anciens et surtout d'Ovide. Bientôt le clerc et le chevalier, ces deux figures typiques du « débat médiéval » tendent à se fondre en un type nouveau, le « gentilhomme cultivé » et galant, qui sera le héros du roman courtois (p. XL).

Les notices en tête des morceaux choisis de chaque poète sont, quand il y a lieu, très développées : 7 pages sur Bernart de Ventadour (où je note une comparaison aussi originale que juste concernant l'agencement de ses strophes et de ses rimes : « Il y a là une élégance romane solide et équilibrée qui fait penser à l'harmonieuse disposition architecturale de l'église Saint-Front de Périgueux » (p. 234) ; 6 pages sur Giraut de Bornelh ; 7 sur Bertran de Born. Le choix de poèmes est beaucoup plus ample (112 pièces) que dans les recueils précédents (lesquels pourtant embrassent l'ensemble de la période des troubadours). Les divers aspects du talent des troubadours sont ainsi mieux éclairés. Neuf poètes ne figurent pas dans les anthologies antérieures, (j'exclus les « chrestomathies » dépourvues de traduction) ; ce sont Bernart Marti, Peire de Valeria, Berenguier de Palazol, Sail d'Escola, Alfonse II d'Aragon, Raimon Jordan, Guilhem de Saint-Leidier (Didier), Azalaïs de Porcairagues (une pièce qu'a donnée aussi, avec une intéressante notice, Jules Véran dans *Les Troubadouresses provençales*, Paris, 1948).

M. de R. emprunte les textes aux meilleures éditions antérieures mais il ne reproduit pas leurs « appareils critiques ». Ainsi allégé des variantes son ouvrage a une allure plus libre et plus plaisante. Mais entre le trop et le trop peu, n'y avait-il pas une mesure ? J'eusse aimé voir conservées quelques variantes vraiment significatives. Deux ex. suffiront : dans la 2e pièce de Guilhem de Poitiers, *Compaigno, non puosc mudar*, le texte est celui de M. Jeanroy qui lit ainsi le v. 9, après correction : *E meno trop* major nauza *que la mainada del rei*. M. de R. ne reproduit pas la leçon du ms. « maica nauta » : cependant elle met sur la voie d'une autre correction, plus simple : « mais sa nausa »... (ils mènent plus fort leur tapage que...). Au v. 18 la graphie du ms. *cumpra* (il achète), au lieu de *compra* (Jeanroy, de Riquer), valait d'être gardée ; elle prouve que l'*o* fermé se prononçait alors *ou* (comme l'*ou* français). — Je dois dire toutefois que M. de R. discute assez souvent non seulement les interprétations, mais aussi les leçons des éditeurs précédents et son commentaire est tout à fait « à jour ». Enfin il nous donne une traduction à la fois fidèle et élégante de ces beaux textes souvent difficiles.

René LAVAUD.

GRACE FRANK, **The distant love of Jaufré Rudel** (*Modern Language Notes*, LVII, November 1942); p. 528-534.

LEO SPITZER, **L'amour lointain de Jaufré Rudel et le sens de la poésie des troubadours** ; University of North Carolina, *Studies in the romance languages and literatures*, Chapell Hill, V, 1944; in-8, 74 pages.

GRACE FRANK, **Jaufré Rudel, Casella and Spitzer** (*Modern Language Notes*, LIX, December 1944); p. 526-531.

La polémique se poursuit autour du sens de la poésie des troubadours : faut-il interpréter les textes à la lettre, retrouver sous les mots la trame d'une aventure extérieure et traduire la poésie en termes positifs, ou au contraire respecter le mystère du « paradoxe amoureux » et les « brumes du rêve » qui « entourent les poètes provençaux » ?

Les deux attitudes, représentées respectivement par Mme Grace Frank et M. Leo Spitzer, s'affrontent au sujet de l' « amour lointain » de Jaufré Rudel. Mme Frank propose une interprétation nouvelle de l'expression « amors de terra londhana » dans *Quan lo rius de la fontana* : la « terre lointaine » serait la Terre Sainte et le poète exprimerait la tristesse d'avoir été détourné par une passion humaine, *ab atraich d'amor doussana*, du véritable amour qui doit sauver son âme ; cette interprétation expliquerait l'envoi du poème à Hugues de Lusignan, qui prit la croix en 1146, et le fait que les provinces citées sont celles où l'appel à la croisade avait été particulièrement pressant et écouté. Pour M. Spitzer, la seule chanson de croisade de Jaufré Rudel est *Quan lo rosinhols el folhos* ; *Quan lo rius de la fontana* est une chanson d'amour ; dans l'expression *ab atraich d'amor doussana*, *ab* ne veut pas dire « sous l'influence de » mais « avec », *doussana* ne peut avoir une valeur dépréciative ; il faut donc comprendre : « votre appel avec (pourvu de) l'attrait... ». Le sentiment exprimé est la nostalgie du lointain purifiant, non le regret précis de la croisade, et les provinces citées dans l'envoi sont une simple indication de la sphère d'influence d'Hugues de Lusignan.

En fait, ce que M. Spitzer combat, au delà de l'interprétation de Mme Frank, c'est une attitude d'esprit qui lui semble dangereuse : il a pris parti dans la querelle ; sans adopter toutes les conclusions de M. Mario Casella dans son article *Poesia e storia* (*Arch. stor. ital.*, II, 1928), il penche du côté de la « philologie du dedans » plutôt que vers le « réalisme frais et joyeux qui, refusant de voir la substance de cette poésie, compromet l'intelligence du texte même ». Il défend avec fougue Jaufré Rudel qui est, dit-il, « moins qu'une coquille vide si *l'amour de lonh* n'est pas son thème profond, s'il n'a pas, abîmé dans son âme aimante, découvert cette réalité de songe qu'a désormais pour nous... l'événement intérieur », mais ce qu'il défend surtout contre Mme Frank. Appel, et tous ceux qui pratiquent le « biographisme », c'est la réalité spirituelle, « l'hypostase d'un Geist ». Il importe aux études provençales que ceux

qui les pratiquent ne soient pas des « historicistes », qu'ils sachent « lire vraiment » et mettent au service de l'intelligence des textes toutes les ressources de leur culture, de leur expérience et de leur sensibilité.

La question est capitale. Ce que dit M. Spitzer des études provençales peut s'appliquer à toute étude du moyen âge, voire à tout travail d'histoire littéraire ; mais si l'excès qu'il combat est réel, il reconnaît lui-même que la méfiance de ses adversaires vient parfois d'un souci de probité intellectuelle, et le danger que signale à son tour Mme Frank en défendant le point de vue historique n'est pas à négliger : c'est celui de substituer une construction de l'esprit, un système philosophique, à l'examen méticuleux des faits. Qu'importerait de sauver « un pur joyau » de notre poésie, si nous avons nous-même forgé ce joyau ?

Cette querelle, dont on regrette parfois qu'elle s'exprime en termes un peu vifs, est pour nous pleine d'enseignements : elle nous appelle à la fois à la recherche des richesses humaines et vivantes des textes et à la prudence dans cette recherche, où il ne faut pécher ni par scrupule et courte vue ni par excès d'enthousiasme.

Jeanne Lods.

Urban T. Holmes, Jr, **A new interpretation of Chretien's Conte del Graal** ; University of North Carolina, *Studies in the romance languages and literatures*, Chapel Hill, VIII, 1948 ; in-8, 36 pages.

M. Holmes apporte une interprétation toute nouvelle du conte du Graal de Chrétien de Troyes. Écartant les théories admises jusqu'à ce jour, qui ont, à ses yeux, le défaut ou d'être incohérentes et vagues, ou de s'appuyer sur les textes des continuateurs de Chrétien sans rapport avec les sources du conte, et par conséquent sans valeur pour la recherche du sens original, M. Holmes interprète les données du *Perceval* de Chrétien sans tenir compte de ce qu'elles sont devenues par la suite. Cette méthode l'amène à découvrir que la principale source est saint Paul (*Épître aux Hébreux*, IX). Le château du Graal serait le temple de Salomon à Jérusalem ; ainsi seraient expliqués les « loges » de l'entrée, les piliers d'airain ou de cuivre, la forme carrée de la salle. Le Graal est le vaisseau contenant la manne ; la lance, la verge d'Aaron, symbole du pouvoir, qui prend des formes diverses dans la Bible, et qui peut fort bien, au moyen âge, devenir une lance ; le sang qu'elle distille, serait alors le sang du sacrifice annuel célébré par le Grand Prêtre. M. Holmes remarque en effet qu'il serait irrespectueux, si ce sang était celui de Jésus-Christ, qu'on le laissât couler sur la main du valet qui porte la lance. Le bien-fondé de cette observation se vérifie par la suite, quand le symbolisme chrétien est définitivement adopté : dans la *Queste del Saint Graal*, le sang qui s'écoule de la lance est recueilli dans une « boîste », puis dans le Graal lui-même.

Ainsi le château du Graal et ses merveilles seraient une figure de l'ancienne loi et du culte hébraïque. Mais l'auteur va plus loin : se souvenant des circonstances de l'Épître aux Hébreux, il en arrive à considérer toute l'histoire du Graal comme une sorte de mise en scène dramatique de la conversion des Juifs et il conclut que Chrétien pourrait bien être lui-même un Juif converti qui se serait vu confier, à ce titre, la tâche de représenter « a problem and a solution which was a burning one to his contemporaries ».

Il est difficile de suivre M. Holmes dans toutes ses affirmations : il nous semble aller trop loin dans l'interprétation des détails ; que le roi Mehaigné représente Jacob, blessé dans le combat avec l'ange, soit, mais il ne paraît pas nécessaire, par exemple, pour expliquer que l'on serve de la venaison de rappeler que les animaux du désert ayant mangé de la manne, leur chair s'en trouva parfumée ; l'assimilation des « gaspels » sur lesquels on place les aliments aux tranches de pain sans levain qui servaient au même usage n'est pas sûre : on avait coutume au moyen âge de placer les viandes sur des « tranchouers » de pain, qui tenaient lieu d'assiettes.

Suivre l'auteur dans le détail de son exégèse, serait adopter l'hypothèse que Chrétien était, non seulement un Juif converti, mais un hébraïsant, ayant fréquenté les écoles rabbiniques de Troyes, ce dont nous n'avons nul indice, et en outre un écrivain abstrait, sans cesse préoccupé de la valeur allégorique de son récit : or nous le connaissons sous un autre aspect ; c'est un conteur, et certains traits sont choisis pour l'agrément du conte, c'est un esprit curieux de comportements psychologiques, et il est évident, quelle que soit l'importance du symbole, que le romancier s'est plu à peindre les épreuves et les progrès de son héros ; telle parole de Perceval, qui, selon M. Holmes, exprime l'attachement des Hébreux à l'ancienne loi, pourrait bien exprimer seulement la naïveté du valet gallois.

Le fait que l'œuvre soit inachevée d'une part, d'autre part l'entrelacement des thèmes du conte mystique et du roman doivent nous rendre circonspects.

Jeanne LODS.

RUTEBEUF, **La Vie de sainte Marie l'Égyptienne**, ed. by Bernardine A. BUJILA (*The University of Michigan Contributions in Modern Philology*, n° 12, juin 1949) ; in-8, VIII-92 pages.

*La Vie de sainte Marie l'Égyptienne*, par Rutebeuf, n'est peut-être pas un chef-d'œuvre. C'est un poème où la narration est moins claire, moins liée et moins émouvante que tel récit antérieur sur le même sujet, par exemple celui de Paul Diacre, traduisant en prose latine du IX^e^ siècle le texte grec de Sophronios. On y trouve beaucoup de rhétorique, de poncifs et de chevilles. Il n'était pourtant pas inutile d'en donner une édition nouvelle et de l'étudier d'un peu près. C'est ce qu'a fait M^lle^ Bujila.

*Le texte.* — Des deux manuscrits où l'œuvre a été conservée, le ms. *A*

(Bibl. nat., fr. 837) et le ms. *C* (Bibl. nat., fr. 1635), Mlle Bujila a pris le premier pour base : elle a sans doute eu raison. Elle n'en a corrigé le texte, en se servant du ms. *C*, qu'en un petit nombre de passages, pour lesquels sa décision est très acceptable, sauf au vers 705, où le ms. *A* donne *Por ce i mena Diex son preudomme*. Mlle Bujila a cru ce vers faux (9 syllabes). Elle a donc imprimé, en corrigeant d'après le ms. *C* : *Por ce i mit Diex sé preudomme*, en entendant *sé* comme *ses* (voir sa note au passage). Or la leçon du ms. *A* est parfaitement admissible si l'on considère que, selon l'usage de Rutebeuf et d'autres poètes, *ce* peut s'élider devant *i*. En tout cas, la leçon du ms. *C* est mauvaise. Il s'agit de Zozimas, que Dieu a conduit au monastère de Saint-Jean : par conséquent *mena* est meilleur que *mit*, qui ne convient pas ; et *sé*, adjectif pluriel, ne peut aller avec le singulier *preudomme*.

Outre les corrections proprement dites, Mlle Bujila a admis dans son texte un certain nombre de distiques qui ne sont pas dans le ms. *A*, mais qui se trouvent dans le ms. *C*. Je crois que, là encore, elle a bien fait. Mais, par un scrupule inopportun, elle a alors conservé les graphies du ms. *C*, lesquelles sont très particulières et détonent dans le système du ms. *A*. La religion de la lettre aboutit ainsi à un effet barbare.

Toujours par le même scrupule, Mlle Bujila a coupé son texte en laissant une ligne de blanc partout où son manuscrit de base portait, en tête du vers, une lettre majuscule. Les divisions ainsi marquées sont parfois tellement illogiques et correspondent si peu aux véritables parties du récit, qu'on en est choqué. Respecter aussi docilement le point de vue d'un scribe (qui, en mettant des majuscules, voulait plaire à l'œil autant et plus que satisfaire la raison), c'est, à mon avis, trahir l'auteur et desservir le lecteur. Le devoir de l'éditeur est de considérer, avant toutes choses, les exigences de la pensée.

Quelques remarques dispersées. V. 48. Pourquoi imprimer *bonne*, quand le premier *n* est exponctué dans le manuscrit et que *bone* est, en effet, la forme normale ? — V. 130. *s'en paignent*, et v. 426 *s'en dormi*. On n'a pas tort de penser que, pour les gens du XIIIe siècle, le préverbe faisait partie intégrante du verbe composé (comme déjà en latin), et donc d'imprimer *empaindre* et *endormir*. — V. 182. *l'aporte*. Il faut écrire *la porte* (cf. v. 608, *la porte*). — V. 298 :

> Por toi est estoile et lumiere
> A cels qui sont en toz perilz ;
> Deigna li tiens gloriex Filz
> A nous fere ceste bonté...

Ces quatre vers continuent une énumération commencée au vers 290 (« Pour toi, Dieu a fait et ceci et cela... »). La leçon *est* rompt ce mouvement ; de plus, elle fait contresens, car l'étoile, c'est la Vierge elle-même ; enfin l'inversion du vers 300 serait injustifiée ; la leçon est donc fausse. Il

faut : 1° corriger d'après le ms. *C* en supprimant *est* et en admettant un hiatus après *estoile* (comme pour *rose* au v. 277) ; 2° mettre une virgule après *Por toi* ; 3° après *perilz*, remplacer le point-virgule par une simple virgule. — V. 665. *quil*. Lire *qu'il*. — V. 709. *partirent*. La leçon *partoient* de *C* est évidemment la bonne. — V. 731. *s'i*. Lire *si*. — V. 834-835 :

Que mout ont ferme pais ensamble
Li prelat et li apostoles.

Ces deux vers n'offrent pas de sens satisfaisant : car peu importe que les prélats et le pape soient en paix entre eux. Malgré l'accord des mss on se demande s'il ne faudrait pas lire *Qu'el mont ont fermé pais ensamble...* — V. 1141 :

Ala Marie avoec Marie.
Li mariz qui la se marie
N'est pas mariz a Marion,
Bien est sauvez par Marie hom
Qu'a Marie s'est marïez,
Qu'il n'est pas aus mariz ïez.

Mlle Bujila a vainement tenté, en note, de justifier et d'expliquer la leçon *ïez*, qui ne correspond à aucun mot connu. Le dommage est que le ms. *C* ne donne pas les vers 1145-1146. Toutefois, on peut se reporter, pour le groupe des vers 1141-1146, à un miracle de Gautier de Coinci (A. Långfors, *Miracles de G. de C., extraits du ms. de l'Ermitage*, p. 26-27), où on lit ceci :

A Marie se maria.
Moines et clers qui se marie
A ma dame sainte Marie
Mout hautement est marïez.
Mais cil est trop mesmarïez
Et tuit cil trop se mesmarient
Qui as Marions se marient.
Par Marions, par marïees
Sunt mout d'ames mesmarïees.
Por Dieu, ne nous mesmarions !
Laissons Maros et Marions,
Si nous marions a Marie
Qui ses maris el ciel marie.

La comparaison des deux passages, évidemment de la même veine, suggère pour le vers 1146 de Rutebeuf la correction :

Qu'il n'est pas uns mesmarïez.

*Marion* n'est pas un terme aussi péjoratif que l'indique la note au vers 1143.

Il désigne seulement, dans l'esprit de nos auteurs, la femme qu'on aime d'amour charnel.

La façon dont Mlle Bujila a ponctué son texte laisse beaucoup à désirer, bien qu'elle s'y soit appliquée (voir notes aux vers 306, 1028, 1082, 1134). Les rapports des phrases entre elles, et ceux des membres de phrase entre eux, ne sont pas marqués comme le voudrait la clarté, ni même toujours le sens. Exemple aux vers 207-210 :

La dame voit bien et entent
Que c'est noient a qu'elle tent,
Com plus d'entrer leenz s'engresse
Et plus la recule la presse.

Une telle ponctuation ferait soupçonner une erreur sur le sens, comme s'il s'agissait d'une seule et même phrase. Il fallait deux points ou un point-virgule après *tent* ; puis une virgule après *s'engresse* (pour marquer qu'on a affaire au tour corrélatif qui correspond au moderne « plus..., plus... »). Etc.

*Notes.* — Le texte est suivi de quelques pages de notes qui appellent souvent des réserves. En voici quelques-unes concernant la langue. V. 22. *Marie la Magdelaine.* Il n'y a pas ici emploi de l'article devant un nom propre, mais devant un adjectif (*Magdelaine* = « de Magdala »). — V. 73. Le collectif *torbe* entraîne ici le pluriel du verbe pour cette raison supplémentaire qu'il est déterminé par plusieurs noms au pluriel. — V. 153 (cf. notes aux vv. 758 et 1082-4). Ce qui est dit de l'emploi de *quant* n'est pas pertinent. — V. 565-6. L'emploi du subjonctif *puist* en pareil cas est encore normal aujourd'hui. Au v. 1178, s'il y avait une remarque à faire, c'était plutôt sur l'emploi du mode personnel au lieu de l'infinitif, lequel est aujourd'hui de règle. En tout cas, après *savoir*, il ne saurait s'agir de proposition subordonnée interrogative. — V. 592. L'emploi de *tu* n'est pas pléonastique : il sert à marquer une symétrie : « Abraham a fait... : fais, toi aussi (*et tu*)... » — V. 917. *Je le tes dirai* (mais au ms. *C* : *je les te dirai*). Mlle Bujila donne quelques autres exemples de ce transfert curieux de l'*s* de *le* à *te*, déjà signalé par plusieurs philologues. Le rapprochement qu'elle n'a pas fait avec le vers 914 (*comment les te descuevre*) invite à certaines réflexions sur la vraie nature du phénomène, mais il serait long d'en traiter ici. — V. 1016. Le *qui* en question s'explique par le fait que l'antécédent, *merveille*, désignant Marie, n'est pas entendu comme un nom de chose. — V. 1106. Puisque Mlle Bujila relève cet emploi de l'impératif dans une subordonnée d'interdiction, il eût été naturel qu'elle le relevât aux vers 777-778 dans une subordonnée affirmative (*escoute* et *entens*) : il est vrai que sa ponctuation implique qu'elle a pris *entens* comme appartenant à une indépendante, à tort certainement. — V. 1168. *a dire* n'étant pas un complément d'objet de *set*, l'emploi de la proposition *a* n'a rien d'anormal. — V. 1220-21. Tour bien connu,

et qui ne méritait pas une note. Mlle Bujila a peut-être fait trop d'honneur à Schumacher en le citant à plusieurs reprises, après avoir elle-même émis le juste avis que son travail était médiocre.

Quelques remarques encore, d'un autre genre. Mlle Bujila a rapproché les vers 1-14 des vers 1005-1022 de la *Vie de Sainte Elisabel* (ed. Kressner, vv. 1012-1030) : malgré l'identité d'un même vers (*Marie* v. 2, *Isab.* v. 1018), l'idée des deux passages est totalement différente. — V. 433. On ne voit pas le but de cette note. — V. 438. Même observation. Je suppose, malgré sa traduction « Mais elle ne s'arrête que la nuit », que Mlle Bujila a bien reconnu ici la locution *mes que*, « excepté ». — V. 448. *boules*. Renvoi à une note discutable de Förster. — V. 452. Le mot *pel* (« peau ») est bien dans Godefroy, au supplément. — V. 507-508. La construction de ces deux vers méritait une remarque.

*Glossaire.* — On pourra regretter le parti pris par Mlle Bujila de réduire le glossaire de son édition à moins d'une cinquantaine de mots, choisis en raison du caractère particulier de leur forme ou de leur sens, ou à cause de leur ancienneté. A ce compte, quelques-uns auraient pu disparaître sans inconvénient. En revanche, il est dommage qu'un éditeur, qui a dû lire son texte avec une particulière attention, ne fasse pas profiter le lecteur de tout ce qu'il a pu relever soit comme traits caractéristiques du vocabulaire de l'auteur, soit comme sens connus, mais à déterminer pour le passage (*venir* 51, *espoir*, 328, etc.), soit comme sens déjà relevés dans les lexiques mais pour lesquels de nouveaux exemples ne sont pas inutiles (*autrui*, 54 et 56, etc.), soit comme expressions à sens évolué (*a pou de paroles*, 38, = « vite » ; *sans deviner* 92, = « clairement » ; etc.).

*Étude de la langue.* — Dans son introduction, Mlle Bujila a procédé (p. 28-33) à une étude des graphies des mss *A* et *C* ; puis (p. 39-43), à une étude de la langue de l'auteur. Elle a tenu à marquer (p. 39-40) que les particularités de cette langue ne lui semblaient guère significatives et que l'interprétation, quant au véritable langage parlé par l'auteur, en était assez délicate. Peut-être a-t-elle été induite à cette attitude sceptique par la considération que les origines de Rutebeuf étaient mal connues et qu'on le voyait se mouvoir principalement dans le milieu parisien. On a pourtant la preuve qu'un de ses premiers poèmes a été composé à Troyes et suppose une certaine familiarité avec les affaires de cette ville. On trouve aussi, en plusieurs de ses œuvres, le signe qu'il connaissait bien la Champagne. Plusieurs traits linguistiques de ces mêmes œuvres le désignent comme un enfant de cette terre. Mlle Bujila aurait dû être invitée par ces faits à rechercher l'aire géographique de plusieurs des traits phonétiques qu'elle a relevés dans son texte : par exemple, à propos des rimes *soviegne* : *besoigne*, ou *muire* : *droiture*. La rime *siaume* : *quaresme*, qu'elle qualifie d'irrégulière, devait amener la remarque que des formes *quaraume*, *karaume*, *karöime*, etc., se trouvent

dans des documents de la Champagne et de l'Est. — Quant au secteur parisien, il eût été bon, pour une raison que je dirai plus loin, de relever la rime : *Egypte* : *dite* (vv. 85-86).

Mlle Bujila a limité son étude de la langue à la phonétique et à la morphologie : elle a omis la syntaxe. Elle n'a pas non plus parlé du style, dont l'étude eût été ici particulièrement désirable : puisqu'elle a pris en considération l'idée de M. Ham que le nom de Rutebeuf pourrait cacher plusieurs personnalités différentes, l'occasion était bonne de mettre cette opinion à l'épreuve en relevant dans la *Vie de sainte Marie l'Égyptienne* les tours, les formules, les constructions, les acceptions et les jeux de mots qui se retrouvent dans les autres œuvres attribuées à l'auteur. Mlle Bujila estime (p. 45) qu'il serait amusant, quoique sans profit, de dénombrer les rimes qui, employées ailleurs par Rutebeuf, réapparaissent dans le poème en question : le profit existerait bel et bien.

*La date.* — Il est naturellement très difficile de dater une pièce comme celle-ci. Dans le *Testament de l'âne*, l'évêque jure par Marie l'Égyptienne (v. 102) : il n'y a rien à en conclure. Dans la *Mort Rutebeuf*, le poète rappelle (vv. 56-58) comment la Vierge arracha au péché la « benoîte Égyptienne » : il se souvenait peut-être de l'histoire qu'il avait lui-même contée. Mais la *Mort Rutebeuf* semble être l'un des derniers poèmes de l'auteur : il n'y a donc rien à en tirer pour situer la *Vie* dans la série de ses œuvres.

*Les sources.* — Exploitant, complétant et précisant les vues de ses devanciers (Mussafia, Knust, Baker), Mlle Bujila a conclu (p. 19 et 24) que Rutebeuf ayant largement utilisé le poème français du XIIe siècle ou du début du XIIIe publié par A. T. Baker (= *T*), avait aussi emprunté certains éléments aux traductions latines connues de la Vie de l'Égyptienne écrite d'abord en grec par Sophronios.

Mlle Bujila, tout en reconnaissant que la dette de Rutebeuf est essentiellement, pour le latin, à celle des trois traductions qui a été publiée dans la *Bibliotheca Casinensis* (= *M*), a pensé que certaines différences impliquaient un recours aux autres versions. Je n'en vois qu'une seule à retenir : la mention, manquant dans *M*, du « second Zozimas » ; et cette mention peut provenir d'une simple note portée sur l'exemplaire de *M* dont disposait Rutebeuf. En tout cas, on n'imagine guère le travail de ce poète ayant sur sa table, outre un poème français antérieur, trois versions différentes d'un même texte latin.

D'autre part, dire que Rutebeuf a exploité un poème français et aussi trois versions (ou même une seule) d'une Vie ancienne, ce n'est pas rendre compte bien clairement, dans le concret, de sa façon d'opérer. Faut-il se représenter l'auteur reprenant le texte français d'un prédécesseur et récrivant l'œuvre en se soutenant d'un texte latin ? Ce n'est pas la manière probable d'un écrivain qui avait certes de la substance. On l'imagine mieux prenant le texte

latin en mains pour l'arranger en français, et s'aidant du travail déjà fait en français par un autre.

Comparer le texte de Rutebeuf avec certains autres pour en déterminer les sources est une opération nécessaire et à laquelle Mlle Bujila a donné beaucoup de soin. Mais, une fois ces sources déterminées, il aurait été bon d'analyser les particularités qui marquent l'originalité de l'auteur. Pourquoi n'a-t-il pas repris le portrait galant de Marie (*T*, v. 159-218) ? Sur quels points et pourquoi a-t-il abrégé la prière à la Vierge (*T*, v. 421-540) ? A-t-il ou n'a-t-il pas toujours bien compris le texte latin là où il s'en est servi (par exemple, au vers 675, la leçon *Des la Purification* est un contresens : mais ce n'en est pas un si, contrairement à l'interprétation de Mlle Bujila, il faut, comme je le crois, lire *De la purification*) ? Enfin, certains détails, toujours du point de vue de l'originalité, étaient à relever : aux vers 78-79, la remarque de Rutebeuf sur les « passages » (car, de France, ceux-ci se faisaient principalement aux mois de mars et de juillet) ; — au vers 170, l'allusion à l'usage de la sonnette portée par les fous (d'autant qu'il fallait éclaircir le sens du vers : « il n'était pas besoin, dans son cas — *li* —, d'une clochette ») ; — aux vers 654-660, le coup de patte aux moines propriétaires, peut-être spécialement les Cisterciens.

*Intention du poème.* — Mlle Bujila pense que Rutebeuf a écrit sa pièce dans l'espoir de plaire à un public qui trouverait une belle histoire et, en même temps, avec empressement, une nouvelle illustration du rôle d'intercession de la Vierge. Il y a du vrai là-dedans ; mais on a peine à croire que ces raisons aient été à elles seules déterminantes. L'entreprise ne peut pas non plus être considérée comme un acte de foi personnelle, bien que la vénération de Rutebeuf pour la Vierge semble avoir été vive et sincère. On penserait plutôt à un travail fait sur commande, pour l'usage de fidèles fréquentant un sanctuaire. On a la certitude que l'Égyptienne recevait un culte dès le XIe siècle. Il a existé à Paris une chapelle à elle dédiée et dont le nom s'est conservé dans celui de l'actuelle rue de la Jussienne (on a vu que la rime *Egypte* : *dite*, aux vers 85-86, impliquait la non-prononciation de la lettre *p*). Rutebeuf aurait-il écrit à l'intention de ceux qui fréquentaient ce lieu ou d'une confrérie y tenant ses assises ? C'est une simple hypothèse, puisque aussi bien on ne sait à quand faire remonter la fondation de la chapelle. Mais il pourrait s'agir d'un autre lieu, et même d'une autre ville.

Il est remarquable que les vers initiaux du poème dégagent le sens de la Vie de l'Égyptienne en des termes qui rencontrent parfaitement ceux par lesquels l'Église en dégageait l'enseignement. D'autre part, il est assez surprenant que les vers 1261-1282, où Rutebeuf résume, par la bouche de Zozimas, les divers épisodes qui ont été antérieurement racontés, ne reprennent pas ces épisodes dans le même ordre que celui du récit. On peut ne voir là qu'un accident, l'effet d'un embarras du poète pour s'arranger avec les rimes. Mais cet ordre du résumé pourrait aussi s'expliquer en sup-

posant que l'auteur aurait énuméré les scènes, que je compte au nombre de neuf, en les suivant sur une représentation figurée (vitrail ou tableau) dans l'ordre où ils étaient peints et qui pouvait n'être pas l'ordre logique. Une série de vitraux, exécutés au temps de François Ier, représentait dans l'église de Sainte-Marie-l'Égyptienne, la vie de la sainte. En avait-il existé de plus anciens, ou des panneaux peints, que ces vitraux auraient remplacés ? On l'ignore, et ici encore l'ancienneté de la chapelle est en cause. Mais en tout cas, dès le XIIe siècle, les scènes de la vie de Marie l'Égyptienne avaient inspiré les artistes, qui les ont composées en certains ensembles : à preuve le vitrail en neuf parties de la cathédrale de Bourges.

Je n'indique ici, touchant la destination du poème, que des possibilités, en vue des recherches ultérieures que quelqu'un voudrait entreprendre.

Edmond FARAL.

**Li Livres dou Tresor de Brunetto Latini**, édition critique par Francis J. CARMODY ; University of California Press, 1948 ; in-8, LXII-458 pages.

I

Cette nouvelle édition du *Trésor* donne un texte plus sûr que celui de Chabaille, qui, notamment, se trouve ici expurgé d'assez nombreuses interpolations. Elle est fondée en principe sur le manuscrit français 1110 de la Bibliothèque nationale (ms. *T*), qui est du début du XIVe siècle et qui, avec une vingtaine d'autres, représente ce que M. Carmody appelle une « seconde rédaction » (il aurait mieux valu dire un « texte complété »), faite par l'auteur en 1268, de l'ouvrage qu'il avait composé en 1267. Mais dans le ms. *T* manquent, comme dans tous les manuscrits du texte complété par Brunet, quelques chapitres tombés accidentellement dans leur modèle commun : M. Carmody les a suppléés d'après le manuscrit 288 de Chantilly (ms. $C^5$), représentant un texte primitif. Je passe sur les observations diverses et assez nombreuses qu'appellerait la façon dont le texte a été finalement établi et, par endroits, compris.

M. Carmody s'est appliqué à donner pour chaque chapitre, et presque ligne par ligne, les sources de Brunet : il a fait avancer d'appréciable façon un travail déjà entrepris par d'autres. Il reste pourtant à faire. Par exemple, au livre III, les chapitres 11 et 12 sont restés vierges de références : or ces chapitres reproduisent un enseignement qui remonte en grande partie à la *Poetria* de Geoffroi de Vinsauf, et la preuve en est facile à faire. D'autre part, même aux endroits où l'on constate que le texte de Brunet rencontre ou côtoie d'autres textes, on n'a pas toujours la preuve qu'il s'agisse d'emprunts directs. M. Carmody a pris soin, dans ses renvois, de marquer par des moyens typographiques la différence à faire entre ce qu'on peut tenir pour filiation réelle et ce qui peut n'être qu'une parenté par voie latérale. Néan-

moins le doute subsiste en de nombreux cas ; et, de façon générale, on s'étonnerait que Brunet, qui semble avoir écrit son livre en un temps où il s'est beaucoup déplacé, ait pu disposer d'une bibliothèque très riche. Or c'est seulement quand on saura de quoi il s'est réellement servi qu'on pourra se faire une idée de ses méthodes de travail : ce qui, après tout, est la chose principale.

Car le *Trésor* est une œuvre curieuse. Commençant par une histoire de la création pour finir par l'étude de principes protocolaires, il se présente, à première vue, comme une encyclopédie chaotique, moins bien organisée que beaucoup d'autres. Si un plan y existe, défini par l'auteur lui-même, ce plan est un peu boiteux. Mais une idée domine l'ouvrage, qui est, non pas de fournir la somme des connaissances d'une époque, mais d'éclairer les personnes qui se destinent au « gouvernement des cités » ; et c'est à ce point de vue que l'entreprise est instructive.

Elle porte la marque d'une origine qui devait, en principe, en limiter le caractère universel : elle a été conçue par un homme qui pensait principalement au gouvernement des républiques italiennes. Cependant on y relève plusieurs vues qui prendront place plus tard dans un mouvement d'idées européen ; et ce qu'il faut remarquer à ce propos, c'est l'utilisation par Brunet, dans son traité, des enseignements cicéroniens. La rhétorique de Cicéron avait déjà servi de base à tous les arts d'écrire composés depuis le XII^e^ siècle ; mais c'était à des fins purement littéraires, à l'usage des conteurs, des poètes et, parfois, des rédacteurs de lettres missives. Brunet, pour sa part, a retrouvé l'idée vraie de l'orateur romain, pour qui la rhétorique était l'art de la parole, mis au service du judiciaire et de la politique. Même s'il a tenu compte des procédés médiévaux enseignés par les Geoffroi de Vinsauf, les Jean de Garlande et les autres, il a su voir plus large en comprenant, selon la doctrine cicéronienne, que l'art oratoire n'est pas seulement le résultat d'une technique, mais aussi celui d'une vaste compétence dans tous les ordres de la connaissance. C'est pourquoi il a fait dans son livre une large place à la philosophie dite « pratique », en puisant surtout dans Aristote. Et l'on voit que l'*Éthique* et la *Politique* de ce philosophe, étudiées jusque-là dans les universités de façon toute formelle, lui apparaissent avec toutes leurs possibilités d'application à la vie réelle. Ce sont là des nouveautés qui anticipent sur certaines positions futures de l'humanisme.

Quelques mots encore sur la biographie de Brunet. M. Carmody en a traité dans son Introduction d'une façon qui aurait été plus explicite si la présentation des documents (le texte des lettres citées aux pages XIV et XVI est bien défectueux) n'avait pas pris le pas sur celui des faits d'histoire à retenir. De plus, le strict respect des documents n'interdisait pas de se poser et de discuter certaines questions : par exemple celle de savoir pour combien l'expédition de Charles d'Anjou a compté dans l'expérience de Brunet. Deux actes du 15 et du 26 septembre 1263, passés respectivement à Arras et à Paris, sont

cités par M. Carmody à la page XVII : on en aurait voulu une analyse complète et serrée. Brunet y figure comme notaire, et on y trouve les noms de quelques banquiers italiens qui ont été hostiles à Mainfroi : les pièces permettent-elles, ou non, de supposer qu'il y avait alors des tractations avec Charles, doublant celles que le pape avait amorcées la même année, et auxquelles Brunet aurait participé en son rang ? — Brunet est présent le 14 avril 1264 à Bar-sur-Aube : a-t-il eu alors des contacts avec ceux qui travaillaient pour Charles d'Anjou, notamment avec Gui de Mello? — Les pages 80-81, où il raconte l'histoire de Mainfroi et de Charles avec une précision remarquable, doivent-elles être considérées comme dérivant d'une même source que celles où Villani a puisé? ou bien ne seraient-elles pas plutôt une relation originale ? — Brunet (p. 360-361) donne ces exemples des lieux de l'invention : « Li tiers (lieus) est sa ville ; raison comment : nous devons croire que cis hom soit bons drapiers por ce qu'il est de Prouvins. Li quars est de sa lignie ; raison comment : bien doit estre Karles loiaus, car il fu fius le roi de France. » Choix curieux : Brunet était-il donc alors en Champagne (« Provins ») et avait-il l'œil fixé sur Charles (encore prétendant, et désigné comme fils de Louis VIII, et non pas comme roi de Sicile) ? — Brunet (p. 396) donne le texte (ou la traduction) de la lettre par laquelle la charge de sénateur de Rome fut offerte à Charles. Pourquoi supposer qu'il l'ait prise dans un formulaire (où disparaissent souvent les précisions topiques) plutôt qu'il n'en aurait eu connaissance en homme mêlé à l'affaire ? Il y aurait, en ce dernier sens, des arguments à tirer du texte même. — Brunet est le seul, je crois, à signaler (p. 81) la part prise par Jean Britaut, aux côtés d'Érart de Valeri, à la bataille de Taillecouz (noter la francisation du nom italien) comme s'il avait été lui-même dans le milieu français. — Brunet fait, en 1269, un rapport pour le même Jean Britaut ; et, en cette même année, il se qualifie de protonotaire des Angevins. Voilà un ensemble de faits ou d'indices qui méritaient d'être examinés de près, en raison des lumières qu'ils pourraient jeter sur l'activité de Brunet entre les années 1263-1269.

Edmond FARAL.

II

Voici d'autre part quelques notes sur le glossaire de l'édition du *Livre du Trésor* que M. A. Henry nous adresse en remarquant qu'elles ne procèdent pas d'un examen systématique, mais de constatations faites au hasard.

« *Amis* I 1.4 » n'est pas un nom propre. — *cindée* III 105.1 arrangé, terminé ? le sens est « soumis à examen » (cf. Godefroy, *sindée*, *syndiquer*, etc.) — « *deveer* II 65.2 répulser ? » sens courant : interdire — [*enchausser*], *encauchent*, I 106. 7 en chassent ? » *encauchent* est une forme picarde, à rattacher à *enchaucier* « pousser violemment » — *eniwer* signifie sans aucun doute « rendre égal » — « *loimier* I 184.5 (pour *lévrier* ?) sorte de chien », forme fréquente à côté de *liemier*, *loiemier*, mod. *limier* — Après la traduction de

*meure*, supprimer le point d'interrogation — « *paage, peaige, espaigne* III 37.2 sens inconnu » : c'est le moderne *péage* — « *pelons* I 177.3, de peluche ? » traduire « garni de poils, de crins » — « *taciere, chachiere* III 45.1 sens inconnu », ne peut être que le cas sujet de *taiseor* « taciturne, placide » — *tollete, tollen, trehu, tonnelui* III 37.2 sens inconnu » : *tollen, tonnelui, tonneliu* = « tonlieu », *trehu* = tribut, impôt, *tollete*, lire *collete* « levée des impôts ».

A. HENRY.

# PÉRIODIQUES

BULLETIN DES ÉTUDES PORTUGAISES ET DE L'INSTITUT FRANÇAIS AU PORTUGAL, nouvelle série, XI (1947). — P. 113-118. Pierre David, *Études sur le Livre de Saint-Jacques attribué au pape Calixte II ; 2. Les livres liturgiques et le livre des miracles.* Notons cette conclusion partielle : « Le liber Calixtinus existait non seulement avec ses cinq livres, mais chargé de suppléments et d'appendices avant 1164 ». — P. 241-254. P. David. *Sur la relation de la paix de Lisbonne (1147) rédigée par un clerc anglo-normand.* Identification du toponyme *Medica in frigore* avec *Mejon frio* (aujourd'hui *Mesão frio*, région boisée du pays de Vila Real ; exemple de *cumuli* désignant les combles ou coupoles d'une mosquée.

XII (1948). — P. 70-223. Pierre David, *Études sur le Livre de Saint-Jacques attribué au pape Calixte II; 3. Le Pseudo-Turpin et le Guide des Pèlerins.* Sur le Turpin, dont il fait une étude minutieuse avec examen critique des thèses de Gaston Paris, R. Dozy, Ph.-A. Becker, Joseph Bédier et Meredith-Jones, M. P. David arrive à des conclusions multiples dont nous citerons les traits suivants : le premier compilateur qui a rassemblé les éléments du *Pseudo-Turpin*, et de même les remanieurs, sont des clercs français du Sud-Ouest, dont l'esprit est plein de souvenirs épiques ; le compilateur s'intéresse à Saint-Denis, mais il n'y a pas trace de préoccupation clunisienne ; le *Pseudo-Turpin* n'est pas « l'assemblage matériel de deux ou trois ouvrages d'époque différente ; c'est une compilation, par un rédacteur responsable, d'éléments différents par la date et par l'esprit, l'un plus directement jacobite, les autres purement épiques et carolins », combinés et fondus « selon un plan et une idée commune ». Quant au cinquième livre, *le Guide des Pèlerins*, c'est « simplement un itinéraire, qui témoigne de l'état des lieux en 1130, et est conçu pour des fins surtout pratiques ; il est, sauf quelques remaniements, indépendant du *Pseudo-Turpin* et plus ancien de quelques années ». — P. 261-264. P. David, *Arcipiada.* Cette forme, que nous connaissons par la *Ballade des dames du temps jadis* et qu'E. Langlois a si bien expliquée comme une déformation, en même temps qu'un changement de sexe, d'*Al-*

*cibiades*, apparaît déjà comme surnom de femme dans la copie, exécutée entre 1320 et 1325, du testament daté de 1303 d'un prêtre bénéficier de la cathédrale de Coïmbre.

M. R.

Le moyen age, L (3e série, t. XI, 1940). — P. 30-43. Léon Hermann, *Thiébaut de Vernon*. La vie métrique anonyme de saint Alexis qui se trouve dans le ms. de Bruxelles 8883-8894 (publ. dans les *Acta Sanctorum*, avec une lacune de 6 vers, juillet, t. IV, p. 254-256) serait la source principale du *Saint Alexis* français ; elle aurait elle-même pour modèle la vie latine en prose. Pour M. H., c'est Thiébaut de Vernon qui est l'auteur de cette vie en vers latins léonins ; Thiébaut serait aussi l'auteur d'une *Vie de saint Gommaire de Lierre* et de la *Vie de Théophile* (toujours en vers léonins) qui suit la *Vie d'Alexis* dans le ms. de Bruxelles. Thiébaut serait aussi l'auteur de deux poèmes inédits, en acrostiches, toujours dans le même ms., et du *Physiologus* en vers latins cité par Manitius (*Gesch. der lat. Liter. des Mittelalters*, p. 730-734). A l'appui de cette thèse, M. H. fait observer que la première pièce de ce *Physiologus*, le *De leone*, a le même thème que l'un des deux poèmes en acrostiches du ms. de Bruxelles. Il se demande, en outre, si ce n'est pas de cette œuvre que les vers *léonins* tirent leur nom. Enfin, M. H. pose le problème de l'épitaphe du Thiébaut mort dans l'abbaye bénédictine de Montier-en-Der : il serait enclin à croire qu'il s'agit là encore de Thiébaut de Vernon. — P. 44-45. M. Wilmotte, *Note sur le texte français du* Saint Alexis. Quelques remarques sur les rapports entre les ms. *A* et *V*. — Comptes rendus. P. 49-51. Jones (Charles W.), *Bedae pseudepigraphia : Scientific writings falsely attributed to Bède* (M. Delbouille). — P. 52-55. *Le roman du Hem*, éd. par Albert Henry (M. Delbouille). — P. 59-62. *The romance of Tristan* by Beroul, ed. by A. Ewert (M. Wilmotte). — P. 63. Levy (Raphaël), *Répertoire des lexiques du vieux français* (M. Wilmotte). — P. 99-114. M. Wilmotte, *Problèmes de chronologie littéraire*. A propos des *Lais* de Marie de France, M. W. revient sur les analogies que quelques-uns d'entre eux présentent avec certains passages de Gautier d'Arras, et critique les thèses de MM. Hoepffner (*Studies in french language... presented to prof. M. Pope*) et Foulet (*Zeitschrift f. r. Philologie*, t. XXIX, 1909) d'après lesquelles c'est Marie de France qui aurait pillé Gautier. Dans ces études comparatives, on ne saurait être trop prudent ; il est dangereux « de substituer la critique littéraire à la critique philologique ». — Comptes rendus. P. 117-121. *Moniot d'Arras et Moniot de Paris, trouvères du XIIIe siècle*, éd. de chansons et étude par Holger Petersen Dyggve, dans les *Mémoires de la Société néophilologique d'Helsinki*, XII, 1939 (M. Wilmotte). — P. 131-133. *Li romanz de Floire et Blancheflor...* éd. par Mlle F. Kruger (M. Wilmotte). — P. 134-135. C. r. sommaire par M. Wilmotte d'une étude de M. I. N. Raamsdonk sur le nom de *Gormond*. Ce nom ne serait qu'un sobriquet :

*Gor* traduirait *sus* (cf. fr. *goret*) et *mund* serait synonyme de *lotus* ; *Gormond* serait ainsi l'équivalent de « cochon lavé (baptisé) ». Cf. *Waifarus* (homo vafer), *Cornubles* (corvus nubilus), *Galafre* (gallus afer « coq africain »). « Tout cela », dit M. W., « est très ingénieux, peut-être plus ingénieux que probant ».

LI (3e série, t. XII, 1941), 1. — P. 1-75. Simon Stein, *Étude critique des capitulaires francs*. Ce long travail (il occupe tout ce fascicule), s'il n'intéresse pas à proprement parler les philologues, sera lu néanmoins avec un très grand profit par tous ceux qui s'attaquent aux problèmes complexes des filiations de ms. Cette étude courageuse, — car elle critique très violemment, en 1941, l'édition des capitulaires (et même celle des *Leges*) des M. G. H., — et révolutionnaire, — puisqu'elle détruit la légende de Charlemagne législateur, — est un excellent travail préparatoire à une nouvelle édition des capitulaires francs.

LII (4e série, t. I, 1946), 1-2. — P. 1-9. Rita Lejeune, *Hommage à Maurice Wilmotte, médiéviste*. — P. 43-72. Jules Horrent, *A propos de Gallerous ; localisation de la « Folie Tristan de Berne » ; Galerous et Rohal*. De l'examen des rimes, M. H. déduit que la *Folie Tristan* de Berne (*Fb*) peut se localiser dans la partie ouest du domaine linguistique français, à l'exclusion de la région picarde et du domaine anglo-normand. L'existence dans *Fb* du mot *galerous*, angl. et néerl. *Walrus*, all. *Walross*, « tout animal marin du type morse » (cf. A. Thomas, *Galerox dans la Folie Tristan de Berne*, dans *Romania*, XL (1911), p. 618-621) incite M. H. à assigner au texte une localisation normande. Deux autres mots confirment cette hypothèse : *aule* où M. H. voit une forme dialectale de *halle*, avec le sens de « mauvaise affaire, mauvaise situation » (cf. *tripot*) ; et *fale* que M. H. considère comme issu du nordique *falr* « tuyau », avec le sens de « gosier », « estomac », etc... Dans une seconde partie, l'auteur compare à *galerous* le mot *rohal* (*rohart*, *rouart*) qui lui est apparenté, mais qui se rencontre beaucoup plus souvent. L'anc. nordique *hrosshvalr* (> *rohal*) introduit très tôt en Normandie par l'entremise des Danois avec le sens de « mammifère marin », « morse » s'est maintenu un certain temps au sens d'« ivoire » et s'est même répandu dans le continent à la faveur du commerce de cette matière ; **hvalrhross* (> *galerous*) apparu en Scandinavie, puis en Normandie vers la fin du XIIe siècle, n'a pas connu le même succès. — P. 75-83. Denise van Derveeghde, *Note sur l'exploitation de la houille dans le domaine de l'abbaye liégeoise du Val-Saint-Lambert au XIVe siècle*. — P. 85-124. J. Stengers, *Bibliographie : l'histoire médiévale en Belgique de 1940 à 1945*. — P. 137-138. F. Vercauteren, *Manifestation en l'honneur de M. Ferdinand Lot*. — P. 146-147. A. Boutemy, *Hildebert dépossédé une fois de plus*. Il s'agit du *De nummo* dont l'auteur serait Thierry de Saint-Trond et non pas Hildebert de Lavardin.

3-4. — P. 195-242. Paul Remy, *La lèpre, thème littéraire au moyen âge*.

*Commentaire d'un passage du roman provençal de* Jaufré. Outre un commentaire fort instructif d'un passage de *Jaufré*, on trouvera dans cet article et surtout dans ses notes une bibliographie récente et très fournie relative à la lèpre et à ses thérapeutiques médiévales (le « bain de sang » en particulier fait l'objet d'une longue et fort intéressante digression), au sort moral des lépreux, à la place tenue par ce thème dans la littérature. — P. 243-256. André Boutemy, *La* geste d'Enée *par Simon Chèvre d'Or*. — P. 257-270. Jean Richard, *Les sources bourguignonnes de l'histoire d'Angleterre. La custodie de Scarborough et la pêche en mer du Nord au XIII*e *siècle*. Parmi les textes signalés par M. R., ceux relatifs à la *doguedrague* (pêche à la morue par filet remorqué ?) semblent devoir retenir l'attention. — P. 283-287. Yvette Leonard, *Note sur le sens du terme « saticum » au X*e *siècle*. — P. 289-316. J.-F. Niermeyer, *L'histoire médiévale aux Pays-Bas de 1940 à 1946*.

LIII (4e série, t. II, 1947), 1-2. — P. 61-82. Y. Renouard, *La date des « Etablissements de Bordeaux »*. M. R. date les 75 premiers articles des années 1253-54 ; les 9 derniers, d'un autre rédacteur, de 1255-56, en tout cas, avant 1261. — P. 83-140. Robert Bossuat, *Nicole Oresme et le « Songe du Verger »*. Rouvrant le débat relatif à l'auteur du *Songe*, M. B. montre qu'en l'état actuel de la question, il est permis de penser que l'auteur du *Somnium viridarii* et celui du *Songe du Verger* ne font qu'un, le texte latin n'étant que l'ébauche, recueil de notes bourré de citations, du texte français. Cet auteur commun pourrait être Nicole Oresme, et si l'étude de M. B. n'apporte pas une certitude, du moins elle renforce cette hypothèse déjà ancienne d'arguments sérieux : Nicole Oresme, secrétaire et chapelain du roi, plus tard membre du Conseil, remplit les conditions exigées d'après l'explicit du *Somnium* ; il manifeste une active curiosité pour les problèmes politiques en composant le *Traité des monnaies* et dans le commentaire dont il accompagne sa traduction de la *Politique* d'Aristote. Il aborde dans ce dernier ouvrage la plupart des sujets développés dans le *Songe*. Si l'auteur du *Songe* ne se nomme pas, M. B. fait remarquer que cette œuvre, d'après les conclusions d'A. Coville (*Evrart de Trémaugon et le Songe du Verger*), fut terminée au plus tard le 21 juin 1377 et qu'Oresme fut nommé évêque de Lisieux le 3 août de la même année : « toute la faveur du roi n'aurait pas suffi à lui conférer la mitre épiscopale s'il s'était aliéné par un écrit malencontreux l'appui, ou tout au moins, la neutralité de la hiérarchie ecclésiastique ». — P. 131-156. J.-F. Niermeyer, *L'histoire médiévale aux Pays-Bas de 1940 à 1946*.

3-4. — P. 177-196. A. van de Vyver, *La chronologie du règne de Clovis d'après la légende et d'après l'histoire*. — P. 197-242. Léon Levillain, *Les personnages du nom de Bernard dans la seconde moitié du IX*e *siècle*. — P. 270-302. Jules Horrent, *Chroniques espagnoles et chansons de geste*. 1. « Historia Silense » et « chanson de Roland ». Pour M. H., le moine de Silos ne s'en prend pas à la *Chanson de Roland* qu'il ignore ou

dédaigne ; il s'emporte contre les « historiens » français, et en particulier Eginhard. — II. Le « Chronicon mundi » de D. Lucas de Tuy et la chanson du « Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople ». L'évêque de Tuy a raconté, dans son *Chronicon mundi* achevé en 1236, le pèlerinage entrepris par le roi de France Louis VII, en 1154, à Saint-Jacques de Compostelle ; il a étoffé son récit par des emprunts à l'*Iter Hierosolimitanum* et non pas à la *Chanson du pèlerinage de Charlemagne*. — P. 333-335. C. r., avec critique sévère, par Paul Remy, de P.-L. Berthaud et J. Lesaffre, *Guide des études occitanes*.

P. C.

Revue Belge de philologie et d'histoire — Belgisch Tijdschrift voor philologie en geschiedenis, XXIII (1944). — P. 25-37. Jean Sonet S. J., *Le Roman de Barlaam et Josaphat, Classement des fragments manuscrits de Besançon (552)*. L'auteur, qui prépare une étude d'ensemble sur *B. et J.*, essaie de ranger exactement les 29 feuillets de Besançon, dont P. Meyer s'est occupé autrefois. — P. 39-72. J. Larochette, *Les aspects verbaux en espagnol moderne*. Analyse, qu'on désirerait plus nuancée, des formes pronominales en espagnol et comparaison avec le *moyen* du grec ancien. — P. 255-264. M. Delbouille, *Fragments d'un second manuscrit du « Roman du Comte de Poitiers » (XIIIe siècle)*. Édition attentive de trois fragments médiocres, découverts aux archives de l'État à Liège ; wallonismes. — P. 264-268. L. Michel, *A propos de l'histoire du collier de Clovis chez Jean d'Outremeuse*.

Comptes rendus. — P. 320-328. W. von Wartburg, *Einführung in Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft* (un c. r. par G. de Poerck et un autre par E. Legros ; éloges, remarques de détail). — P. 328-336. *Studies in French Language and Mediaeval Literature presented to Prof. M. K. Pope* (M. Delbouille : idée précise du contenu de chaque contribution). — P. 336-340. *Glossaire des patois de la Suisse Romande*, t. I et II (E. Legros). — P. 340-342. M. Wilmotte, *Origines du roman en France. L'évolution du sentiment romanesque jusqu'en 1240* (G. de Poerck : rapprochements ingénieux et non corps de doctrine cohérent ; lacunes dans l'information historique). — P. 343-344. P. Groult et V. Emond, *Anthologie de la littérature française au moyen âge, des origines à la fin du XIIIe siècle* (R. Guiette). — P. 344-346. J. Linskill, *Saint-Léger, Étude de la langue du manuscrit de Clermont-Ferrand suivie d'une édition critique du texte avec commentaire et glossaire* (M. Delbouille : éloges ; réserve en ce qui concerne la localisation). — P. 346-348. Beneit. *La vie de Thomas Becket, poème anglo-normand du XIIe siècle publié d'après tous les manuscrits par* B. Schlyter (R. Guiette). — P. 348-354. H. Spanke, *Beziehungen zwischen Romanischer und Mittellateinischer Lyrik mit besonderer Berücksichtigung der Metrik und Musik* (M. Delbouille : ouvrage remarquable ; noter surtout l'analyse des formes strophiques). —

P. 354-357. G. Paré, *Le Roman de la Rose et la scolastique courtoise* (J. Bastin). — P. 357-363. H. Küpper, *Bibliographie zur Tristansage* (J. Horrent : répertoire utile et bien fait ; additions). — P. 364-365. A. Pagès, *La poésie française en Catalogne du XIII^e siècle à la fin du XV^e* (M. Delbouille). — P. 365-367. A. Långfors, *Miracles de Gautier de Coinci extraits du manuscrit de l'Ermitage* (M. Delbouille). — P. 367-370. G. Mayer, *Lexique des œuvres d'Adam de la Halle* (G. de Poerck : inventaire incomplet ; les indications d'ordre affectif sont à revoir). — P. 370-373. F. Desonay, *Antoine de la Sale, Aventureux et Pédagogue, Essai de biographie critique* et *Antoine de la Sale, Œuvres complètes*, t. II : *La Sale, édition critique* (G. de Poerck). — P. 374-377. L. Febvre, *Le Problème de l'incroyance au XVI^e siècle, La Religion de Rabelais* (G. Charlier : grands éloges). — P. 393-402. J. Haust. *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne* (L. Michel : éloges ; quelques additions et corrections). — P. 402-406. V. Balter et Ch. Dubois, *Lieux dits du Canton de Fauvillers* (J. Vannérus).

P. 591 et ss., notes bibliographiques dues à divers auteurs sur : *Mélanges J. Jud* ; E. Buyssens, *Les langages et le discours* ; R. Lejeune, *Histoire sommaire de la littérature wallonne* ; H. Petersen Dyggve, travaux sur la lyrique française médiévale ; A. Långfors, *Notes lexicographiques d'ancien français* ; études sur Froissart, Pétrarque, Boccace ; études philologiques parues dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise* [comp. *Romania*, LXX, 111] ; J. Herbillon, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise* ; la revue *Le Pays Gaumais* ; E. Faral, *La vie quotidienne au temps de saint Louis*.

Albert Henry.

Speculum, XVIII (1943), 1. — P. 69-79. William A. Nitze, *The « Esplumoir Merlin »*. Cette expression, qu'on ne trouve que dans le *Perceval* en prose, puis dans *Meraugis*, n'aurait-elle pas été suggérée par un terme de fauconnerie désignant une « cage à émerillon » ? M. Nitze compare les diverses versions de l'« enserrement Merlin » : celle du ms. Huth dérive de celle qu'on attribue à Gautier Map. — P. 87-90. Morton W. Bloomfield, *A Source of Prudentius' « Psychomachia »*. L'idée d'un combat allégorique où les vices sont les agresseurs remonte à Philon le Juif. — P. 91-98. Vernon J. Bourke, *The provenance of the « De Apprehensione » attributed to Albertus Magnus*. — P. 99-103. Lynn Thorndike, *Buridan's Questions on the Physiognomy ascribed to Aristotle*. — P. 127-131. Marcel Françon, C. r. de E. J. Hoffmann, *Alain Chartier : His Work and Reputation*. Élogieux. — P. 132-134. P. S. Moore, C. r. de *Mediaeval Studies*, vol. III. Signale l'édition, dans cette publication, par A. D. Menut et A. J. Denomy, O. S. B., du premier livre du *Livre du ciel et du monde*, qui est la traduction française, par Nicole Oresme, du *De caelo et mundo* d'Aristote.

2. — P. 155-197. Ernest H. Wilkins, *The Coronation of Petrarch*. — P. 249-251. Elaine C. Southward, *Arthur's Dream*. Geoffrey de Monmouth

n'a pas compris la signification du songe qui annonçait à Arthur la trahison de Mordred. — P. 257-260. Margaret Schlauch, C. r. de H. M. Smyser et F. P. Magoun, Jr, *Survivals in Old Norwegian of medieval English, French, and German Literature, together with the Latin Versions of the Heroic Legend of Walter of Aquitaine*. Il s'agit de la traduction en anglais de quelques textes importants pour l'histoire comparée des littératures médiévales.

3. — P. 265-287. J. S. P. Tatlock, *Geoffrey of Monmouth's « Vita Merlini »*. M. Tatlock définit l'originalité de cette œuvre assez déconcertante et son influence sur la littérature romanesque, en particulier pour le thème de la folie. — P. 303-322. A. H. Krappe, *Avallon*. Les populations préhistoriques des côtes de la mer du Nord croyaient à l'existence d'une île merveilleuse, l'« île de l'ambre » ou *Abalus*, séjour de la mort et royaume du dieu chtonien **Aballo*, identifié avec Apollon dans l'antiquité et qui devint l'*Avallo* ou l'*Avallach* des Gallois. Le Somerset ayant été le lieu d'élection du culte rendu à l'Apollon celtique, les Anglo-Saxons identifièrent Glastonbury avec le « glass island » d'**Aballo*, car, au moyen âge, l'« île de l'ambre » était devenue l'« île de verre ». — P. 335-339. Jean Misrahi, *A « Vita Sanctae Mariae Magdalenae (B. H. L. 5456) » in an Eleventh Century Manuscript*. M. Misrahi présente et édite, sous sa forme courte, la légende de la retraite au désert de Marie-Madeleine, retraite non encore localisée en Provence. — P. 375-376. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de C. J. Liebman, Jr, *Étude sur la Vie en Prose de saint Denis*. M. Holmes regrette que l'éditeur n'ait pas su choisir entre la formule d'une édition de texte avec introduction et celle d'une étude suivie du texte en appendice. Il critique, en outre, le glossaire, mais il commet une erreur, lorsqu'il reproche à M. Liebman d'avoir traduit « costiver » par « adorer » et préfère le sens de « fréquenter ».

4. — P. 484-493. William M. Green, *Hugo of St Victor « De Tribus Maximis Circumstantiis Gestorum »*. Brève étude de ce manuel d'histoire, suivie de l'édition de la préface. — P. 494-496. Loren C. MacKinney, *An Unpublished Treatise on Medicine and Magic from the Age of Charlemagne*. Édition de l'*Epistula Vulturis* (ms. B. N. Lat. 9332), recettes pour l'utilisation médicale et magique du vautour.

Y. L.

# CHRONIQUE

Nous nous proposons de publier, pendant l'année 1950, trois fascicules de la *Romania*, au lieu des deux fascicules annuels auxquels nous avions dû, comme tant d'autres périodiques scientifiques, nous réduire depuis 1940, et nous sommes heureux de pouvoir présenter dès les premiers mois de l'année 1950 le premier numéro de notre volume LXXI.

— La librairie William H. Robinson, de Londres, annonce la mise en vente d'un précieux manuscrit du XIVe siècle, le ms. 8336 de la bibliothèque Phillips, que Paul Meyer a décrit au t. XIII de la *Romania*, p. 497-541, en 1884 et dont il a montré l'importance pour l'étude de la littérature anglo-normande (française et anglaise).

## Collections et publications en cours.

Du *Thesaurus linguae latinae* ont paru en 1949 les fascicules XI du tome V, 2e partie, EXPAVESCO-EXPONO, et V du tome VIII, MEMBRUM-MEREOR.

— Du *Französisches etymologisches Wörterbuch* a paru en 1948 le fascicule nº 42 (pp. 321-400 du tome IV) qui va de GULA à HORA, et en 1949 les fascicules 49 (pp. 161-320 du tome V) qui va de LANGOBARDUS à LIGARE.

— De *l'Atlas linguistic de Catalunya* ont paru en un volume les cartes 787-858, de ESTRIPAR à FRIGAR.

— De *l'Introduction to the History of Sciences* by George SARTON, publiée par La Carnegie Institution of Washington, a paru le volume III, *Science and learning in the fourteenth century*, en deux parties : 1. XXXV-1.018 pages et 22 figures, 1947 ; 2. IX-1.019-2.155 pages et 18 figures, 1948.

— Dans la collection des *Documents relatifs à l'histoire des Croisades* publiée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a été distribué :

III. EUDES DE DUEIL, *La croisade de Louis VII, roi de France*, publiée par Henri WAQUET ; 1949, in 8, 89 pages.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Robert A. HALL Jr, *Bartoli's « Neolinguistica »* [Reprinted from *Language*, t. XXII, 1946, p. 274-283]. — Exposé objectif, un peu court, des thèses de l'*Introduzione alla Neolinguistica* que les linguistes américains avaient du mal à se procurer ou à consulter.

Robert A. HALL Jr, *Latin s in Italian* [Reprinted from *Language*, t. XXIII, 1947, p. 426-429]. — *The Linguistic position of Franco-Provençal* [Reprinted from *Language*, t. XXV, 1949, p. 1-14]. — Si l'on signale ces deux notes, c'est qu'elles sont de nature à laisser rêveurs les romanistes du vieux continent. Utiliser les cartes, faire des reports d'isoglosses sont de bonnes choses en soi ; mais dans des sujets difficiles la carte, sans commentaire ou presque, n'apprend pas grand'chose ; et M. R. A. Hall semble s'en servir un peu comme un prestidigitateur.

A. BURGER, *La palatalisation des consonnes en roman commun* [Extrait de la *Revue des études indo-européennes*, t. III, 1943, p. 183-197]. — De l'article de M. A. Burger, on retiendra d'abord une description très claire (illustrée par de bons croquis) du mécanisme propre de la palatalisation et des évolutions qui ont conduit les groupes *py*, *by*, *ky*, etc., du roman commun à leurs aboutissements respectifs dans les langues romanes. En second lieu, une vue de caractère phonologique, sur les deux *temps* du procès que l'on dénomme palatalisation romane. Aussi longtemps que *i* et *e* + voyelle conservèrent en latin une valeur de voyelle, la légère altération des gutturales devant *e*, *i* n'entraîna pas de conséquences et le système consonantique n'en fut pas troublé. Il en alla tout autrement quand *e* (ou *i*) + voyelle passèrent à une articulation semi-consonantique [*y*] ; dès ce moment, à côté de la série des consonnes pures se constitua une série de consonnes très fortement mouillées. La corrélation que M. A. Burger établit à la fin de son article entre ce fait et la diphtongaison de *ę* est déjà connue des lecteurs de *Romania* (cf. t. LXI, 1935, p. 129 sqq.). — R.-L. W.

Yakov MALKIEL, *The Development of* -ivu *in Latin and Romance* [Reprinted from *Language*, t. XVII, 1941, p. 99-118]. — L'intérêt stylistique d'une étude comparative telle que celle-ci est indéniable ; mais si commode que soit le consciencieux relevé que M. Malkiel nous présente ici, je pense qu'une comparaison commence seulement à être féconde lorsque chacun des domaines romans a été exhaustivement étudié du point de vue que l'on choisit. Cela est vrai en syntaxe comme en phonétique, et dans la morphologie tout autant qu'ailleurs. Il reste que cet article ouvre des voies à qui voudrait reprendre d'une façon plus large l'étude du suffixe *-ivu* et de son rendement dans les langues romanes. — R.-L. W.

Rodolfo Oroz, *El vocabulario del ms. escurialense I.J.8, según la* « Biblia medieval romanceada » [*Bol. del Instit. de Filología de la Univ. de Chile*, IV, 1944-46 ; p. 261-434]. — Ce vocabulaire d'un des manuscrits de la *Biblia* publiée par A. Castro, A. Millares Carlo et A. J. Batistessa peut être très utile. L'auteur a choisi une classification par matières, pratique, les mots (plus de 1.300) se retrouvant à leur ordre alphabétique à l'index. En face de chaque forme castillane est relevé le mot correspondant dans le modèle latin. R. O. a amorcé une étude stylistique de la langue de la traduction ; le lexique mériterait une attention particulière : il y aurait lieu, par ex., d'étudier les différentes traductions d'un même mot latin : libamenta = *gustamientos, santos beueres* ; balteus = *cinta, balteo* ; merces = *soldada, loguer(o), galardón*, etc. — B. Pottier.

Yakov Malkiel, *Dos problemas de etimología hispánica :* (g)avión y (g)olondrina [*Bol. del Instit. de Filología de la Univ. de Chile*, IV, 1944-46 ; p. 79-82]. On note dans la péninsule *gavión* « sorte d'hirondelle » et *avión* « martinet » ; ces deux mots sont issus d'une même source (< gauia). L'alternance *a-/ga-* dans ce mot a pu entraîner l'initiale de *golondrina*, différenciant ainsi nettement cette forme de *alondra*. Quant à l'origine de *golondrina*, Y. M. est de l'avis de J. Corominas (*An. Inst. Ling. Cuyo*, I, 166). — B. Pottier.

Bertil Malmberg, *Notes de grammaire historique française* [Lunds Universitets Årsskrift. N. F. Avd. 1. Bd. 41. Nr. 5], Lund, Gleerup, 1 vol. 8°, 58 p. — Quatre articles, sur les cinq que M. B. Malmberg a réunis sous ce titre, intéressent les lecteurs de *Romania*. En voici un bref aperçu.

1. — *L'origine des formes du futur et du conditionnel du verbe « faire » en français* (p. 1-15). **Faraio* < **Fare habeo* aurait dû donner **Farai* en français ; or le Fragment de Valenciennes présente déjà un conditionnel *fereiet* et le ms. *P* de la *Vie de Saint Alexis ferai* (v. 155), les mss *L*, *A*, *P*, *fereie* (v. 227), les mss *L*, *A*, *P*, *feruns, ferums* (v. 523). M. B. Malmberg récuse (peut-être un peu vite) l'explication de ces formes par une cause de phonétique syntaxique : *sic farai* > *si ferai*. Il voit mal, d'autre part, comment *ə* résulterait d'une labialisation due à *f* initiale. Selon lui l'infinitif *fer* < **fare* a eu en gallo-roman une extension plus grande que ne le laisserait croire l'aire réduite (wallonne) où cette forme est encore représentée. *Fer* rimant avec les infinitifs des verbes du 1er groupe, il considère que l'apophonie ẹ/ə reproduit analogiquement celle de *chanter, chanterai*. Le cas de *chauffer* < **cal(e)fare* qui s'est réglé entièrement sur le modèle des verbes du 1er groupe donne quelque vraisemblance à cette hypothèse. Mais est-ce bien l'*ə* du futur qui s'est propagé à l'indicatif présent (fẹsons), imparfait (fẹsais) et au participe présent ? M. B. Malmberg semble l'admettre (p. 1, n. 1) ; je songerais plutôt à une action analogique des verbes du type *lever* : *je lève, nous levons, je levais, levant*.

2. — *L'extension analogique du nexus* -es- (-is-) *au parfait et à l'imparfait du subjonctif en ancien français* (p. 16-19). Des parfaits sigmatiques (*pris, presis*, etc.), le « nexus *-es-(-is-)* » s'est étendu à d'autres verbes, notamment à ceux en *ir*. Il est curieux que ce morphème se soit fixé là solidement et qu'on le rencontre dans ces verbes à une époque tardive, quand toutes les formes du prétérit et de l'imparfait du subjonctif de *prendre, mettre* s'étaient déjà rangées sous le radical de la 1re personne du singulier. M. B. Malmberg suppose très ingénieusement que ce retard est dû au besoin que l'on ressentait de distinguer, dans les verbes en *-ir*, le prétérit et le présent homophones à la 2e pers. du sg. Aujourd'hui encore cette homophonie est une source de gêne ; allant plus loin que M. B. M. j'admettrais même qu'elle est *une des causes* qui ont favorisé le déclin du passé simple dans la langue parlée. En maintenant l'emploi de *guaresis, nourresis*, etc., l'ancienne langue parait à l'ambiguïté de *tu guéris, tu nourris*, dont on ne peut savoir à première vue si elles expriment un présent ou un passé.

3. — *Sur une tentative de former un nouvel imparfait du subjonctif en français moderne* (p. 20-26).

4. — *Le passage en* > *an en francien et en picard* (p. 27-32). Dans les textes originaires d'une région où l'on distinguait entre *a* + *dentale nasale* et *e* + *dentale nasale*, il arrive que certaines rimes ne soient pas pures. *Tans, dolant, talant* y sont traités comme s'ils comportaient un *a*. G. Wacker voyait là une licence poétique et un emprunt des poètes à l'usage littéraire francien. M. B. Malmberg considère plutôt ces mots comme ayant été modifiés dans les dialectes eux-mêmes par une influence francienne. Celle-ci « a dû frapper d'abord toute la terminologie non populaire.., mais a dû s'étendre aussi à bien des termes d'un usage courant dans lesquels la prononciation francienne ou bien a existé à côté de celle de la région ou bien est devenue la seule. En d'autres mots la rencontre de deux systèmes phoniques a donné naissance à des doublets phonétiques ».

5. — *Sur quelques faits de différenciation vocalique : a. fr.* bloi, poi *encore une fois* (p. 32-51). Pour rendre compte de ces formes (*bloi, poi, oie, groie, floi, trois*) qui, à l'exception de *oie*, n'ont pas survécu en français littéraire, M. B. Malmberg avait supposé qu'elles résultaient d'une différenciation des deux éléments de la diphtongue *ou* ; la langue aurait ainsi paré à leur fusion complète en une voyelle de timbre *u* (cf. *Roman. Forschungen*, t. LVIII, p. 8-17). Sur une critique de M. Hasselrot (*Studia neophil.*, t. XVII, p. 284-293), l'auteur reprend l'examen de ces formes auxquelles il ajoute *roie* < rauca et *pavois*. J'admets avec lui que *ou* résultant de n'importe quelle combinaison *a* ou *au* (toniques) + consonne labiale est resté une diphtongue jusqu'à l'époque littéraire de l'a. français. Il reste que, phonétiquement (et phonologiquement, dans le système du français) l'écart entre *u* et *i* est grand. M. B. Malmberg, au reste, reconnaît de

bonne grâce que les seules formes rebelles à tout autre genre d'explication que la sienne sont, en tout et pour tout, au nombre de quatre : *groie, roie, floi, trois*. — R.-L. W.

Dag NORBERG, *Faire faire quelque chose à quelqu'un*. Recherches sur l'origine latine de la construction romane ; Uppsala, 1943, Almqvist et Wiksell [Språkvetenskap Sällskapets i Uppsala Förhandlingar 1943-1945]. — Dans ce tour de phrase et dans ses analogues (*je lui ai entendu dire, je lui vois verser des larmes*) la présence d'un ancien datif comme sujet logique de l'infinitif s'explique-t-elle par une extension de l'emploi du datif d'agent dans le latin parlé à l'époque impériale ? C'est l'hypothèse qu'avait émise H. F. Muller, en 1912, dans son travail sur l'origine et l'histoire de la préposition *à* dans les locutions de ce type (cf. *Romania*, t. XLII, 629). Le même auteur attribuait aussi à l'infinitif actif une valeur de passif et il expliquait ce transfert par l'élimination, en latin postclassique, des formes en -ari, -eri, etc., au profit des formes actives correspondantes. Ainsi, d'une phrase telle que Vidi Johanni (= a Johanne) epistulam scribi) on aurait abouti à Vidi Johanni epistulam scribere. En ce qui regarde la première hypothèse, M. D. Norberg montre sur de bonnes preuves qu'elle ne repose pas sur une saine assise philologique ; d'après ce que nous savons du latin parlé avant l'Empire, le datif d'agent y était essentiellement représenté par des pronoms et il ne se rencontrait que dans des tours où entraient en jeu des participes gérondifs et des participes passés ; de plus, tout donne à croire que son emploi y déclinait déjà fortement sous le règne de Trajan. En revanche le latin postclassique offre maints exemples de phrases où l'on décèle une confusion entre les tours jubere, sinere + *acc. cum infin.* et mandare, permittere + *dat. cum infin.* A l'époque classique, deux verbes de sens voisins comme concedere et permittere se construisaient différemment ; à la longue, l'une des constructions a prévalu et la fréquence des phrases du type jubet puero pergere ad fluvium dans la basse latinité montre que cette unification s'est faite aux dépens de l'accusatif. Ainsi la construction du *datif cum infin.* se serait étendue analogiquement aux phrases introduites par facere et laxare pris au sens d' « ordonner » et de « laisser ». M. Norberg en cite de nombreux exemples à partir du VI^e^ siècle. Là où le français et d'autres langues romanes continuent ce tour, l'ancien datif s'est en général dégagé de la dépendance du verbe principal pour entrer dans celle de l'infinitif dont il est senti comme le sujet logique. — L'autre partie de la démonstration concerne plus spécialement la nature de l'infinitif. Il est vraisemblable que l'élimination des formes du passif a fortement assis l'emploi de l'infinitif actif dans ces phrases ; mais celui-ci y était à sa place. On ne doit pas oublier qu'en face du tour jube dari vinum, où dari résulte d'un développement secondaire, l'infinitif actif à valeur

finale est beaucoup plus archaïque. Les comiques l'emploient souvent et si la langue écrite l'a rejeté comme vulgaire à l'époque classique, il a dû vivre dans la langue parlée, car on le retrouve en abondance à partir du VIe siècle. M. Norberg a raison de dire qu'il se présente, dans ces phrases, dans un état d'indifférence formelle remarquable ; on ne saurait dire, en effet, s'il exprime le procès activement ou passivement. Cela est vrai aussi en français (cf. *eau bonne à boire, occasion à profiter*). Je pense que, sur le fond, cette interprétation satisfera les latinistes autant que les romanistes. Pour la forme, M. Norberg conduit son exposé avec beaucoup de sobriété et d'élégance ; la pensée grammaticale gagne à se donner de telles marques ; il faut les signaler quand l'occasion s'en présente. — R.-L. W.

Jacques WETTSTEIN, « *Mezura* ». *L'Idéal des troubadours, son essence et ses aspects*, Zurich, 1945. — M. Wettstein donne d'abord de la « mesure » une définition métaphysique qu'il emprunte à saint Augustin et complète à l'aide de saint Thomas : « C'est par la « mesure » que Dieu donne l'être à la créature et la maintient en vie ; c'est en réalisant la « mesure » que la créature participe à l'Être de Dieu et collabore à la Création. La « mesure » est l'essence divine imitable par la créature. » De cette conception il tire les conséquences en s'appuyant sur l'œuvre des moralistes : « la mesure ou la norme » « la mesure ou la pensée juste, razo-sen-mezura » « la mesure ou la conduite vertueuse » ; ensuite il étudie l'aspect social de la « mesure » dans l'idéal chevaleresque puis l'aspect esthétique dans l'idéal des troubadours : la forme qu'elle prend dans ses rapports avec l'amour courtois, la jeunesse, la beauté, la joie. — M. Wettstein écrit et pense en philosophe, mais son livre, par moments très abstrait, intéresse les philologues et les historiens de la littérature du moyen âge par trois aspects : il présente une étude précise des expressions de l'idée de « mesure » et de leurs nuances diverses, avec un index des principales notions courtoises (cette partie du livre fait regretter que M. Wettstein n'ait pas publié sa thèse, *L'idée de la mesure et sa terminologie dans l'ancienne littérature provençale*) ; en outre il établit des correspondances intéressantes entre les valeurs que prennent certaines notions (humilité, justice) quand elles passent du plan universel (morale) au plan social (idéal chevaleresque) et au plan esthétique (amour courtois) ; enfin il tient compte des nuances apportées par la personnalité des troubadours qu'il divise en trois catégories : les « poètes de la joie » qui réalisent la synthèse entre « amor mundi » et « amor Dei » ; ceux chez qui l'équilibre est rompu en faveur de l' « amor mundi », les « faux amants » ; et ceux chez qui, au contraire, l'« amor Dei » l'emporte, les moralistes. — Jeanne LODS.

P. BELPERRON, *La Joie d'amour. Contribution à l'étude des Troubadours et de l'amour courtois* ; Paris, Plon, 1948 ; in-8, 235 pages. — M. Belperron cherche

l'origine de la poésie courtoise et classe de la façon suivante les premiers représentants des poètes de langue d'oc : un précurseur, Guillaume de Poitiers; un dissident, qui aurait pu orienter la poésie provençale dans une autre voie, mais qui ne sut pas résister seul au courant, Marcabru ; deux poètes « du cœur », Jaufré Rudel et Bernard de Ventadour ; un poète « de l'esprit », tenant de l'art pour l'art, Arnaut Daniel. — Deux idées dominent cette étude : 1) les plus anciens troubadours ont tiré de leur propre fonds l'inspiration de leur poésie : un Guillaume de Poitiers ne pouvait s'inspirer de la littérature latine ancienne qu'il ne connaissait pas, et la littérature cléricale elle-même était d'une langue trop difficile pour être familière aux laïcs. D'autre part, l'auteur combat avec des arguments assez forts la thèse de l'influence arabe : s'il n'est pas impossible que les troubadours aient connu les poètes andalous de langue vulgaire, il est à peu près invraisemblable qu'ils aient pris contact avec une philosophie subtile, qui ne pénètre pas la poésie. Or la parenté porterait sur les idées, sur la conception de l'amour plus que sur les formes. Comment imaginer, en effet, que les troubadours, si doués qu'ils fussent, aient pu retenir les combinaisons strophiques, par exemple, de chansons entendues par hasard, dans une langue qu'ils entendaient à peine ? — 2) L'origine et l'explication de la poésie courtoise doivent être cherchées dans des considérations historiques et sociales : il existe dans le midi de la France une élite très restreinte de grands seigneurs fastueux, aussi éloignés de la petite noblesse que du peuple ou de la bourgeoisie : c'est pour eux que chantent les troubadours, et l'art consiste à s'éloigner du vulgaire le plus possible. Les arguments de M. Belperron sont assis sur un solide bon sens et il combat victorieusement les thèses aventureuses (celle de l'assimilation des troubadours aux cathares, par exemple, qu'il examine dans son chapitre additionnel) ; cependant il subsiste un problème d'ordre intérieur, philosophique ou sentimental : il n'est pas tout à fait sûr que l'innovation des poètes de langue d'oc soit exactement comparable au mouvement précieux, qui retrouvera à travers ses imitateurs ses façons de sentir et de s'exprimer. Qu'il y ait des cadres, des conventions, ce n'est pas douteux ; qu'à un certain moment les cadres et les conventions subsistent seuls, c'est également vrai. Il reste que cette « joie d'amour » a été pensée et sentie, et qu'elle représente une grande nouveauté : il ne suffit pas pour l'expliquer de dire qu'elle répondait au désir des grands de se séparer du vulgaire. — Jeanne Lods.

*The Grail legend and celtic tradition* by Helaine Newstead, [*Franco-American pamphlets*, third series, number 5], New-York, the French Legion of honor, 1945. — Mme Newstead considère, dans les romans où apparaît le Graal, deux courants très distincts qui ne peuvent pas venir d'une source commune : si le *Joseph d'Arimathie* de Robert de Boron

donne à la légende un tour religieux d'origine chrétienne, le *Perceval* de Chrétien, d'une cinquantaine d'années antérieur, présente des éléments qui ne semblent pas pouvoir s'expliquer par la tradition chrétienne. Pour Mme Newstead, l'apparition de la jeune fille transportant le Graal ne peut figurer l'Eucharistie, d'ailleurs l'Église n'a jamais reconnu la légende du Graal et le symbolisme chrétien qu'on y a vu ne se trouve que dans les formes tardives du conte. Il faut chercher la source de certains thèmes dans la tradition celtique, transmise oralement au conteur français. A titre d'exemple, Mme Newstead étudie le personnage du Roi Pêcheur et montre comment, emprunté à la tradition galloise, il a été adapté par les formes chrétiennes du roman, mais ne peut pas venir directement de la tradition chrétienne : il faut chercher son origine dans la légende de « Bran the Blessed », le dieu marin (d'où Roi Pêcheur); on y trouve le thème de l'hospitalité, celui de la garde d'un talisman, enfin l'idée qu'à l'origine le Graal était dispensateur de nourriture. On y trouve aussi, par une hypothèse hardie, l'origine de la scène où Gauvain, dans la première continuation du *Perceval* de Chrétien, découvre un corps en bière autour duquel on célèbre une cérémonie religieuse : dans la légende celtique le Graal est souvent un cor (*horn*) ou corne à boire; le conteur français, à qui l'habitude de boire dans une corne n'est pas familière, aurait confondu *cor* « horn » avec *cor* « body » ; la même confusion a contribué à transformer en légende chrétienne la tradition galloise : *Corbenic* = *cor beneit* « holy vessel », mais *cor beneit* a été interprété « blessed body » et associé à l'idée du corps du Christ. Mme Newstead indique ensuite que le roi Brangor du *Lancelot* en prose et de *l'Estoire* est également d'origine galloise (*Bran gawr* « Bran le géant ») et conclut en affirmant qu'il faut admettre une large base galloise et irlandaise à la légende du Graal. — Jeanne Lods.

*L'administrateur-gérant* : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Février 1950.
Dépôt légal 1er trimestre 1950.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6378. — N° d'ordre chez l'éditeur : 281.

# ROMANIA

**Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^**

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*


## CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1950 en un tome, t. LXXI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions pour les abonnements et les ventes en 1950 seront indiquées sur demande.

Les payements peuvent toujours être effectués :

1° Directement, en monnaie française, par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881-69 ; **pour les payements de l'Étranger, nous ne pouvons accepter que ce mode de règlement** ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement, **de France et de l'Union française**, par envoi de chèque barré, **payable à Paris et en monnaie française**, à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
**2, rue de Poissy, Paris, V^e^.**

# TABLES DE LA ROMANIA

## POUR LES TOMES XXXI-LX
## (1902-1934)

### TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France... 700 fr. ; Étranger..... 740 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 450 fr. ; Étranger.. 480 fr.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

LILLE, LIBRAIRE GIARD — GENÈVE, LIBRAIRIE DROZ

XXVIII (1949)

---

MARIO ROQUES.

## ÉTUDES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

DE LA *CHANSON DE ROLAND* A GUILLAUME APOLLINAIRE

*Chanson de Roland* : Le héros mourant ; — La légende de Roland au XIVe siècle. — Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal*. — *Aucassin et Nicolette*. — François Villon. — Sur la rythmique de Corneille. — Jean de La Fontaine : *Le vieillard et les trois jeunes hommes*, — *Un octogénaire plantoit*. — Une « hyperbole atténuée » dans le *Tableau de la France* de Michelet. — Les remaniements du *Père Goriot*. — Hommage à Gaston Paris (14 mai 1903). — Guillaume Apollinaire et les vieilles chansons.

Un volume in-8, 164 pages, broché..... 800 fr.

---

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VIe)

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 12*** (1947) — BÉROUL

## LE ROMAN DE TRISTAN

édité par Ernest MURET.

Quatrième édition revue par L. M. DEFOURQUES.

Un volume in-16 de XVI-173 pages..... 150 fr.

N° 78 (1948)

## LE ROMAN DE RENART

Première branche éditée d'après le manuscrit de Cangé par Mario ROQUES

Un volume in-16 de XXVI-188 pages..... 250 fr.

N° 49* (1949) — RUTEBEUF

## LE MIRACLE DE THÉOPHILE

Miracle du XIIIe siècle,

édité par Grace FRANK, deuxième édition revue

Un volume in-16 de XXI-45 pages..... 180 fr.